

2m11-2969.6

Université de Montréal

Participation et développement local dans la conjoncture politique et économique
internationale : le cas du Maroc

Par
Raphaëlle Valay-Nadeau

Département d'Anthropologie
Faculté des Arts et des Sciences

Mémoire présentée à la Faculté des études supérieures
en vue de l'obtention du grade de M.Sc
en Anthropologie

Octobre, 2001

©, Raphaëlle Valay-Nadeau, 2001



EN
4
U54
2002
N.005

Université de Montréal
Faculté des études supérieures

Ce mémoire intitulé :
Participation et développement local dans la conjoncture politique et économique
internationale : le cas du Maroc

Présenté par
Raphaëlle Valay-Nadeau

A été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

M. Jean-Claude Muller
Président-rapporteur

M. Pierre Beaucage
Directeur de recherche

Mme Deidre Meintel
Membre du jury

Résumé

Le texte qui suit porte sur l'applicabilité de la participation citoyenne dans les projets de développement en fonction des conjonctures économiques et politiques nationales et internationales. Ainsi, d'une part, nous tenterons de présenter l'influence des politiques de développement internationales imposées sur les espaces de participation dans les projets de développement local au Maroc. D'autre part, nous essaierons d'établir les contraintes nationales qui limitent l'applicabilité de projet de développement fondé sur la participation. Pour ce faire, nous dresserons d'abord un portrait de diverses organisations économiques internationales qui jouent un rôle important dans l'établissement des politiques dans le domaine du développement. Cette démarche permet de voir la place réservée à la participation dans ces politiques. Puis nous ferons un bref historique des liens établis entre l'Occident et le Maroc depuis le début du XIX^{ème} siècle pour en dégager la nature. Ensuite, à la lumière de cet historique et de la présentation du processus de transition démocratique en cours au Maroc depuis 1996, nous dégagerons les contraintes politiques, économiques et sociales qui entravent encore aujourd'hui le travail de la société civile marocaine et limite la mise en pratique de la participation citoyenne dans les projets de développement. La présentation de deux associations de développement local est entreprise dans le dernier chapitre pour expliciter les contraintes auxquelles ce type d'association fait face. Le cadre théorique utilisé pour cette analyse est fondé sur la théorie de l'économie politique internationale présentée par Bjorn Hettne et Robert Cox (1995) et sur celle de la division internationale du travail de Samir Amin (1971). Les concepts d'hégémonie et d'idéologie tel que présentés par John et Jean Comaroff (1991) seront également utilisés pour étoffer le cadre théorique.

Mots clés : société civile, transition démocratique, développement international, Banque Mondiale, Fonds monétaire international, PNUD

Abstract

This text discusses the feasibility of implementing participatory development in relation with the international political and economic context. The influence of the international economic organisations in the making of policies concerning development, the type of development they promote and the place made for the participatory process in those policies is presented in the first chapter. The influence of those international policies is examined in relation with its impact on some local development projects in Morocco. The national constraint on participatory development will also be taken into account. In chapter two the historical relationship linking Morocco to the West since the 19th century is presented to understand its nature. A brief presentation is also made of the current political dynamics of the democratization process. Then, in light of this historical and political context the author tries to show the political, economical and social constraints that limit the work of the civil society and the implementation of a participatory project. To further show the impact of both national and international policies on the work of local development organization, the objectives and field work of two of those organizations will be presented. To analyze this problem the framework chosen by the author is a combination of the international political economy theory as presented by Björn Hettne and Robert Cox (1995) and the international division of work theory proposed by Samir Amin (1971). The concepts of hegemony and ideology defined by Jean and John Comaroff (1991) are also used to complete the analyses.

Key words: civil society, international development, World Bank, International monetary fund, UNPD, democratization process.

Table des matières

<i>Table des matières</i>	1
<i>Introduction</i>	1
I-DÉVELOPPEMENT ET POLITIQUES INTERNATIONALES	10
1-HISTORIQUE ET OBJECTIFS DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT	12
1.1- <i>Cadre théorique</i>	13
1.1.1- Économie politique internationale (EPI).....	13
1.1.2- Hégémonie et Idéologie selon les Comaroff.....	16
1.2- <i>Naissance et critique d'une hégémonie</i>	19
2- INSTITUTIONS MOTRICES DES POLITIQUES INTERNATIONALES.....	29
2.1- <i>Les institutions de Bretton Woods</i>	30
2.2 <i>Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)</i>	37
2.3- <i>L'Organisation mondiale du commerce (OMC)</i>	40
3- BILAN DU RÔLE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES : DE QUELS TYPES DE DÉVELOPPEMENT PARLE-T-ON?.....	44
3.1- <i>Mondialisation et démocratie</i>	45
II-LE MAROC, ASPECTS HISTORIQUES ET GÉOPOLITIQUES	48
1 -CONTEXTE HISTORIQUE : 1800-1956.....	49
1.1- <i>À partir de 1800 : Influences internationales sur le sol marocain</i>	49
1.2- <i>Le protectorat et son influence sur la société marocaine</i>	54
2- <i>DE L'INDÉPENDANCE À 1983</i>	67
2.1 <i>Structure politique du Maroc indépendant (après 1961)</i>	68
2.2- <i>Contentieux territoriaux</i>	72
2.3 <i>Relations internationales</i>	74
3- JEU DÉMOCRATIQUE ET RELATIONS DE POUVOIR	85
III-ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ET PARTICIPATION	95
1-LA PARTICIPATION AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT.....	96
1.1 <i>Les différents concepts de participation</i>	97
1.2 <i>La participation au Maroc</i>	101
2- LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT.....	105
2.1. <i>Les associations de développement local</i>	108
2.1.1 Migration et développement local.....	109
2.1.2-Association de développement local.....	116
3- LA PARTICIPATION :POUR QUI? POURQUOI?.....	124
CONCLUSION.....	128
OUVRAGES CITÉS	131

Introduction

En 1949, le président américain Truman inaugurait l'« ère du développement » lors de son discours sur l'état de l'Union. Ce discours introduisait plusieurs notions dont celle du « sous-développement » et celle de la croissance économique présentée comme un remède à cet état (Rist, 1996 :121). Ce discours est encore bien actuel et ce, malgré le fait que cette vision du développement¹ fut, dès ces débuts, contestés tant par les théoriciens travaillant en sciences sociales que par des gens engagés dans l'action (Rist, 1996 :171). Depuis, la preuve que la croissance économique ne peut être perçue comme unique condition au développement semble avoir été établie. Les inégalités croissantes entre les pays du Nord et ceux du Sud, la dégradation de l'environnement et la pauvreté endémique dans plusieurs pays du monde en sont des preuves indéniables. Devant ce constat, les discours remettant en question le développement axé sur la croissance économique se sont étoffés. Les approches proposées par ces courants dits alternatifs ont été alimentées par les discours tiers-mondistes, écologistes, féministes, etc., et ont donné naissance à plusieurs visions du développement. Leur objectif était d'aborder la problématique du développement de façon globale. Quoique de façon sectorielle, la plupart d'entre elles tentent de réintégrer le facteur humain et environnemental ainsi que la notion de rapport de pouvoir (Nord/Sud, Homme/Femme, etc.) dans le discours portant sur le développement. En effet, beaucoup de ces aspects avaient été, sinon occultés, du moins grandement négligés tant par les théories keynésiennes que libérales portant sur le développement international.

¹ Défini de façon utopiste comme un processus économique, politique, social et culturel visant l'amélioration des conditions d'existence de l'humanité. Dans le cadre du développement officiel l'accent est mis sur l'économie comme étant l'élément moteur du développement.

Cependant, malgré les nombreuses tentatives entreprises par les courants alternatifs ci-dessus mentionnés, aujourd'hui la croissance économique semble être redevenue la principale préoccupation dans l'élaboration et la mise en oeuvre des projets de développement. Ainsi l'Organisation mondiale du commerce (OMC), le Fonds monétaire international (FMI), la Banque mondiale (BM) ainsi que les accords inspirés par le défunt Accord multilatéral sur l'investissement (AMI), sont autant d'exemples qui nous rappellent chaque jour que nous vivons dans un monde où, de plus en plus, l'économie de marché règne. En cette fin de millénaire, le néolibéralisme semble avoir reçu sa consécration et ce, non seulement dans le monde capitaliste mais également dans les projets dits « alternatifs ». Le développement local qui est le courant du « développement alternatif »² que nous avons choisi d'aborder dans ce texte, n'y fait pas exception. Nous allons tenter dans les lignes qui suivent de définir le « développement local » qui affirme se fonder sur le principe de la « maîtrise collective du développement » et sur celui de « la démarche participative » (Vachon, 1993 :103).

Selon la démarche participative, les individus concernés par les projets de développement local prennent part aux prises de décisions et à la mise sur pied des projets. C'est du moins ce que les tenants de cette idéologie tentent d'intégrer dans leur pratique. Pour ce faire, ils essaient de faire comprendre aux institutions internationales et aux gouvernements nationaux que le développement durable ne peut se faire aux dépens des populations concernées. Ceux qui prennent les décisions devraient, dans cette perspective, prendre en considération toutes les facettes de la société, et ainsi « trouver d'autres formes de développement qui, par des modes d'organisations et de productions inédits, intégreront des préoccupations d'ordres social, culturel et environnemental parmi des considérations purement économiques »

² L'expression « développement alternatif » dans ce texte inclut les différents courants qui ont critiqué la nature essentiellement économiste du développement officiel et ont tenté d'y intégrer, et dans certains cas d'y opposer, des aspects écologistes, féministes, tiers-mondiste, etc. Dans ce texte, nous ferons plus particulièrement référence au développement local et participatif.

(Vachon, 1993 : 104). La participation des individus visés par les projets de développement local est, dans cette optique, indispensable à la réalisation d'un développement qui répondra aux besoins des populations ciblées.

Malheureusement, le développement local est un terme qui, comme plusieurs autres en sciences sociales, est extrêmement galvaudé. Que se soit au nom de l'équité ou au nom de l'efficacité, certaines organisations plus ou moins radicales ainsi que les institutions internationales telles que la Banque mondiale parlent maintenant du développement local et adhèrent à ce modèle de développement dit participatif (Chauveau, 1994 : 27). D'où l'importance de clarifier certains concepts afin de savoir à quel type de développement local nous nous référons dans le cadre de ce travail.

Les théories entourant le développement local prennent forme dès les années 1950, grâce à des auteurs tels John Friedmann et Walter Störh, mais sa pratique ne prend son essor qu'au cours des années 1980 avec la mise en place dans les pays du nord de politiques de décentralisation (Kolosy, 1998 a : 1). Ces politiques correspondent au retrait de l'État de la vie sociale. Le développement local répond de façon adéquate aux exigences nouvelles de l'économie mondiale qui mise alors sur la flexibilité de différentes unités de production qui doivent être en mesure de s'adapter rapidement aux demandes du marché (Kolosy, 1998 a : 1). La logique du « small is beautiful » bat alors son plein.

Étant donné la mouvance des entreprises, le développement local mise sur la « recherche d'un équilibre local par le biais d'une certaine autosuffisance qui s'appuie sur la diversification et l'intégration des activités » (Kolosy, 1998 a : 2). Cette tactique tente de remédier à l'effondrement du tissu social qui suit la délocalisation des entreprises - inhérente à la logique même du capital - dans les

régions où l'économie est basée sur une mono activité. Ce mode de développement fut appliqué

« suite à la prise de conscience suivante : les politiques d'aménagement du territoire (logique de l'État) mises en oeuvre pour corriger les grands déséquilibres géographiques et socio-économiques (logique du marché) ne peuvent trouver leur pleine efficacité qu'en s'appuyant sur une organisation des volontés locales (logique de territoire) » (Brunet, 1997 : 1).

Il mise donc sur la diversification des activités mais également sur les ressources endogènes de la communauté. Au sens large, le développement local peut être présenté comme suit : « une intervention structurée, organisée, à visée globale et continue, dans un processus de changement des sociétés locales en proie à des déstructurations et des restructurations. » (Mengin in Kolosy, 1998b : 1). En d'autres mots, quoique s'appuyant sur les forces endogènes, les tenants du développement local ne veulent pas sombrer dans le « localisme ». Ainsi, le développement local cherche à donner aux communautés les moyens de rester « branchées » sur le monde et de bénéficier des expertises extérieures en les adaptant à leurs besoins particuliers. De plus, comme mentionné plus haut, le développement local vise, dans sa pratique, l'intégration des préoccupations sociales, politiques et culturelles au même titre que les considérations économiques.

Le développement local fut donc mis en pratique au Nord afin de pallier à la délocalisation des entreprises qui touchent plusieurs de ses régions. Cette pratique fut ensuite transmise au Sud mais dans une autre logique. À ce pôle, le développement local n'a pas comme fonction de revitaliser une région dévastée par le départ d'une entreprise, mais bien de tenter d'élaborer des moyens adéquats de développement permettant la survie des populations. Étant encore plus vulnérables que les pays du Nord aux effets néfastes de la mondialisation, les pays du Sud sont, pour la plupart,

dans l'obligation de se tourner vers le développement par le bas et de miser sur les stratégies locales de développement.

Ceci dit, une fois que le « modèle » de développement est choisi par la population, ou imposé par les agents de projets, la faisabilité du projet n'est pas assurée. L'orientation et la conjoncture politique, économique et sociale du pays où le projet est implanté influent énormément sur la réussite de ce dernier. Dans cette optique, nous tenterons d'analyser jusqu'à quel point la conjoncture au Maroc est propice ou non à l'élaboration et à la mise en oeuvre de projet de développement basé sur la démarche participative.

Le texte qui suit porte sur le sens qui est assigné au terme de participation et sur la place qui est accordée à celle-ci dans les projets de développement local au Maroc. Le principal objectif de cette maîtrise est de démontrer l'interrelation entre les diverses formes de participation retrouvées dans ces projets et les espaces prévus pour la mise en place de cette pratique au niveau des politiques internationales, régionales et nationales. Pour ce faire, nous allons retracer la réalité sociale dans laquelle la participation est implantée en dégageant ce qui la favorise et ce qui l'exclut.

Nous allons, dans un premier temps, faire une analyse critique des politiques internationales dans le domaine du développement à l'aide d'un cadre théorique inspiré de l'économie politique internationale (Hettne 1996 et Cox 1996), de la théorie de la division internationale du travail présentée par Samir Amin (1971) et des concepts d'hégémonie et d'idéologie présentés par Jean et John Comaroff (1991)³.

³ Les éléments de ce cadre théorique seront présentés dans la section 1.1 et 1.2. du chapitre un.

Étant donné que la participation des populations dépend de la conception du développement qui est mise en place, nous allons au cours du premier chapitre présenter les principaux acteurs internationaux du développement et leur conception de ce développement. Ainsi, nous dégagerons les politiques définies par ces institutions dans ce domaine et les limites qu'elles imposent aux espaces nationaux. Cette présentation de la logique qui sous-tend les politiques dominantes dans la sphère du développement international, nous permettra de mieux saisir dans leur vision la place réservée à la participation des citoyens.

Ensuite, nous nous pencherons sur la structure sociale, politique et économique du Maroc. En regardant l'histoire contemporaine de ce pays, nous essaierons de démontrer l'influence que les politiques internationales ont pu avoir sur l'évolution du Maroc et sur la place réservée à la participation dans cette société. Bien entendu, les caractéristiques internes favorisant ou excluant la participation citoyenne seront également abordées. Dans cette optique, une attention particulière sera apportée au processus de transition démocratique en cours. Ce processus, combiné aux pressions politiques internationales, prétend favoriser l'émergence d'une société civile⁴ de plus en plus présente. Cette dernière constituerait un des éléments clés de l'ouverture des campagnes aux nouvelles pratiques de développement fondées sur le principe d'auto-développement et de participation (Laarbi, 1995; Cubertafond, 1998). Nous verrons dans ce chapitre dans quelle mesure la réalité rurale du pays correspond à ce discours et si le processus démocratique entrepris en 1996 suscite une réelle transformation sociale.

Finalement, nous présenterons les contraintes et les possibilités avec lesquelles la société civile marocaine doit négocier. Une analyse plus profonde de la place de la

⁴ La définition de ce qu'est la société civile reste un débat. Dans ce texte le terme société civile fera référence à « that set of non-governmental institutions, which is strong enough to counterbalance the state... and prevent the state from dominating and atomizing the rest of society. » (Noumoff, 2000 :2)

participation dans deux projets de développement local, basée sur les observations effectuées sur le terrain, sera entreprise. Nous présenterons brièvement les deux associations qui mettent en place ces projets ainsi que leurs objectifs et les embûches auxquelles elles font face. Cette présentation permettra de soulever certaines des limites qui entravent la participation populaire.

Notre analyse pourra sembler sévère à certains moments, mais elle ne néglige pas les efforts qui sont mis en œuvre par les acteurs locaux de développement pour sortir leur pays du marasme économique et social dans lequel il tend à s'enfoncer. Quoique nous nous attardions dans ce travail aux limites internationales et nationales imposées à la participation, nous sommes consciente du fait que les rapports de pouvoir sur le terrain, entre les villageois eux-mêmes, ont une influence marquée sur le résultat des projets dits participatifs.

Nous croyons cependant que les institutions internationales qui ont parsemé leurs politiques entourant le développement de concepts comme la participation, la décentralisation et la citoyenneté, ont une très grande influence sur la place qui peut être accordée aux populations dans les projets de développement. En effet « la dépendance croissante à l'égard du capital international pour le financement des projets de développement oriente la production vers les besoins des grandes métropoles et incite à l'utilisation des méthodes techno-bureaucratiques préconisées par les experts venus de l'étranger » (Cao Tri, 1984a :23). Cette structure de pouvoir entrave évidemment la pratique de la participation citoyenne.

Nous croyons également que, plutôt que de donner libre cours à la participation populaire et de partager les outils et les informations nécessaires à la prise de décision éclairée, ceux qui accumulent les bénéfices du système de développement actuel tentent de limiter et d'encadrer cette participation pour maintenir l'hégémonie sur

laquelle elles sont fondées. Supportés par les élites nationales qui, elles aussi, bénéficient largement de ces politiques, les tenants de l'hégémonie capitaliste réussissent à préserver leur image de sauveur de l'humanité grâce à des discours démagogiques.

Nous allons donc tenter de démontrer que les politiques nationales marocaines de développement sont grandement influencées par le système économique et politique international. Ce dernier pose de facto de graves préjudices à la mise en œuvre de la démarche participative, ce à quoi viennent s'ajouter les contraintes nationales imposées sur les espaces de liberté. Dans ce contexte, la marge de manœuvre des associations de développement est mince quant à la mise en place de la démarche participative, du moins telle est notre hypothèse.

**I-DÉVELOPPEMENT ET
POLITIQUES
INTERNATIONALES**

Le développement est, depuis plus de cinquante ans, considéré comme une panacée pour les pays dits en voie de développement et comme inhérent aux pays développés. Malgré le fait que la grande majorité des chercheurs dans le domaine s'accorde pour dire que les inégalités entre le Nord et le Sud s'accroissent depuis 40 ans, que les pauvres tant au Nord qu'au Sud s'appauvrissent tandis que les riches s'enrichissent, on continue de croire aux bénéfices du développement. Cet aveuglement pousse des gens comme Gilbert Rist (1996) à parler du développement comme d'une croyance, d'une religion, dont le berceau est l'Occident. Quoique plusieurs aspects soient similaires, nous parlerons plutôt de cet aveuglement comme découlant de l'hégémonie capitaliste qui est à la base du développement (voir infra). Au cours de ce chapitre nous allons, dans un premier temps, relater l'origine de cette hégémonie, ainsi que les différentes phases qui l'ont marquées. Ensuite, nous présenterons les institutions internationales qui la sous-tendent, et nous décrirons leur mode de fonctionnement afin d'élucider les rapports de pouvoir qui y sont présents. Puis, nous conclurons cette section par une synthèse critique de ces institutions et du type de développement qu'elles suscitent.

1-HISTORIQUE ET OBJECTIFS DES POLITIQUES EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT

Le développement, tel qu'on l'entend en sciences sociales, fait partie de notre histoire depuis près de cinquante ans, soit depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Auparavant, les Européens prétendaient plutôt vouloir amener le progrès aux indigènes qui devaient, avant d'avoir voix au chapitre de l'Histoire, apprendre les rudiments de la civilisation (Rivet, 1999 :21). Ceci dit, depuis les années 1940, plusieurs phases ont marqué l'évolution des idéologies entourant le développement. Cependant, que l'on adopte la théorie keynésienne, libérale ou néo-libérale, qu'on soit partisan du tiers-mondisme ou de la théorie de la dépendance, un élément - la croissance économique - semble indissociable de la notion de développement. Certes, la place revenant à celle-ci varie selon les théories. Certains la considèrent comme seule et unique voie vers le développement. C'est le cas, entre autres, de l'idéologie dominante⁵. D'autres, comme les tenants du développement alternatif, croient plutôt que la croissance économique devrait être considérée comme un élément parmi d'autres, à prendre en compte lors de la mise sur pied de projets de développement. Mais une analogie avec la formule de Georges Orwell « tous les hommes sont égaux, mais certains sont plus égaux que d'autres » semble de mise. Ici, la croissance économique semble être « plus » égale que l'aspect social, écologique, politique ou culturel.

⁵ C'est-à-dire celle qui est propagée par les institutions financières et politiques capitalistes qui, par un rapport de pouvoir et une conjoncture les favorisant, s'efforcent d'imposer leur vision comme étant véridique et universelle pour asseoir leur domination.

Par contre, si l'on admet que la notion de « développement » tel que défini de nos jours s'inscrit dans la logique du système capitaliste, il n'est pas étonnant que nous ayons de grandes difficultés à nous défaire de la notion de croissance économique. En effet, cette dernière est présentée comme la preuve irréfutable de l'efficacité du système capitaliste. Ainsi, les analyses et même les critiques entourant la pratique du développement semblent être largement influencées par ce qu'on pourrait appeler l'hégémonie capitaliste dont nous traiterons plus loin.

Dans la section qui suit, nous allons démontrer de quelles façons l'hégémonie capitaliste oriente les politiques économiques internationales et les institutions qui entourent le développement. Pour ce faire, nous adopterons le cadre théorique de l'économie politique internationale (EPI) en mettant l'accent sur les notions d'hégémonie et d'idéologie telles qu'avancées par les Comaroff. Dans un premier temps, nous allons présenter ces différentes notions pour ensuite les appliquer à l'analyse du développement.

1.1- Cadre théorique

1.1.1- Économie politique internationale (EPI)

Dès le XVIII^e siècle, les théoriciens en sciences sociales se sont intéressés à l'économie politique au niveau international : entre autres Adam Smith, Marx et Lénine. Par contre, selon Joan Spero,

« in the twentieth century the study of international political economy has been neglected. Politics and economics have been divorced from each other and isolated in analysis and theory... Consequently, international political economy has been fragmented into international politics and international economics. »
(Spero in Frey, 1984 :199)

C'est donc surtout depuis les années 1970, que certains théoriciens (dont Björn Hettne et Robert W. Cox) se sont ré intéressés à l'économie politique internationale. Leurs études portent d'une part sur la façon dont l'économie mondiale est organisée politiquement et, d'autre part, sur la façon dont est gérée l'inconsistance entre l'organisation politique locale et la fonction économique internationale (Hettne, 1995 : 1). Cette approche s'inscrit dans un nouveau champ d'étude en relation internationale et est communément appelée « l'Économie Politique Internationale » (EPI) (Frey, 1984 :199).

Comme son nom l'indique, cette théorie s'inspire de la théorie d'économie politique élaborée à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle. Cette dernière était en faveur de l'économie de marché libérale (Hettne, 1995 : 6). On croyait alors, et cette croyance est encore bien présente, que le marché, libéré de toutes contraintes étatiques, mènerait éventuellement au bien-être de tous. L'économie politique voulait donc, à cette période, comprendre le fonctionnement du marché proprement dit. De surcroît, elle voulait saisir les enjeux découlant de ce dernier à un niveau principalement national. La conjoncture contemporaine a poussé les intellectuels de l'EPI, à mettre un plus grand accent sur les implications de l'économie de marché dans l'espace international.

Une des traditions de l'EPI est, selon nous, particulièrement intéressante. Elle s'attarde principalement aux problèmes des relations politiques internationales ainsi qu'au système d'États-nations dans l'organisation de l'économie mondiale (Hettne,

1995 : 9). De plus, cette tradition, qu'on appelle « Realist International Political Economy », met l'accent non seulement sur l'interrelation entre la structure étatique et l'économie mondiale mais également sur le jeu des autres acteurs de la société. Elle considère que ces derniers font partie intégrante de la dynamique dans laquelle se développent les règles de l'organisation politique et économique internationale (Hettne, 1995 :9).

De plus, les théories de l'EPI s'intéressent à l'étude des transformations. Dans cette optique et en s'inspirant de Polanyi, Björn Hettne définit la transformation dans les sociétés « modernes », comme étant le résultat des contradictions entre l'expansion et la libéralisation du marché et les moyens de protection développés par les sociétés pour se protéger des effets déstabilisants de cette libéralisation (1995 : 11)

Enfin, Robert W. Cox présente l'EPI comme une théorie critique, c'est-à-dire comme une approche qui tente de voir le potentiel de changement dans les structures en place et vise l'élaboration de stratégies afin de les changer (1995 : 32). Donc, l'EPI veut non seulement permettre l'étude des processus de transformation, mais également trouver les moyens par lesquels ces changements sont catalysés. Pour ce faire, les théoriciens de cette tradition se basent, entre autres, sur une vision historique des faits. Selon Cox, l'économie politique

« is concerned with the historically constituted frameworks or structures within which political and economic activity takes place. It stands back from the apparent fixity of the present to ask how the existing structures came into being and how they may be changing... » (1995 :32).

Ces auteurs avancent également quelques pistes sur la façon d'appréhender la notion d'hégémonie. D'abord, Hettne mentionne que l'analyse des structures hégémoniques

doit se faire en gardant à l'esprit qu'elles constituent les prémisses de l'ordre mondial. Ces structures doivent être considérées comme ayant un rôle essentiel dans le fonctionnement de l'économie internationale (Hettne, 1995 : 15). Par ailleurs, Cox définit l'hégémonie comme une construction historique basée sur les réponses des humains face à leur monde matériel. Certaines des réponses sont construites et imposés par le groupe dominant à la majorité. Elles apparaissent avec le temps comme immuables pour la majorité et subordonne toutes les autres visions (Cox, 1995 :43). Elles sont alors hégémoniques.

Les notions d'hégémonie et d'idéologie, telles qu'elles seront utilisées dans ce chapitre sont plus amplement expliquées dans la prochaine section et s'inspirent de la démonstration de Jean et John Comaroff. Nous croyons que les éléments avancés par les auteurs mentionnés ci-dessus donnent un point de départ intéressant pour la suite de la discussion.

1.1.2- Hégémonie et idéologie selon les Comaroff

Les Comaroff présentent dans leur livre *Of revelation and revolution* (1991) une esquisse des notions d'hégémonie et d'idéologie qui nous semble propice à l'élaboration de nos propos.

Selon leur vision, l'hégémonie et l'idéologie se situent aux extrémités opposées d'un même continuum (1991 : 29). Ce qui distingue principalement ces deux extrêmes est le niveau de conscience qu'ont les humains de leur présence et des représentations qui en découlent (1991 :24). L'hégémonie, au sens propre, est totalement inconsciente, elle est naturalisée, vécue plutôt que pensée, en ce sens elle se rapproche de ce que

d'autres appellent le sens commun. L'idéologie, quant à elle, est consciente, pensée et articulée (1991 :24). Les Comaroff les définissent ainsi:

« Whereas the first [hegemonies] consists of constructs and conventions that have come to be shared and naturalized throughout a political community, the second [ideologies] is the expression and ultimately the possession of a particular social group, although it may be widely peddled beyond » (1991 :24).

Par ailleurs, ils distinguent ces deux éléments selon le pouvoir (« agentive » ou « nonagentive ») que les gens croient avoir sur leur nature (1991 :22). Ainsi, les individus perçoivent l'hégémonie comme étant naturelle, immuable et donc comme s'ils n'avaient aucun contrôle sur son contenu. Les idéologies, par contre, peuvent être malléables et contestables selon le degré d'hégémonie qui les caractérisent. Donc en se plaçant sur le continuum hégémonie/idéologie, plus l'idéologie se rapproche de l'hégémonie, plus elle est dominante et moins elle est contestable. Une idéologie dont la totalité des éléments sont intégrés dans le sens commun est alors considérée comme une hégémonie (Comaroff, 1991 :25). Cette situation est cependant rare car il existe une interdépendance entre l'hégémonie et les idéologies existantes. Ainsi les Comaroff avancent que l'hégémonie

« is that part of a dominant worldview which has been naturalized and, having hidden itself in orthodoxy, no more appears as ideology at all. Inversely, the ideologies of the subordinate may give expression to discordant but hitherto voiceless experience of contradictions that a prevailing hegemony can no longer conceal. Self-evidently, the hegemonic proportion of any dominant ideology may be greater or lesser. It will never be total... »(1991 :25)

Donc, au sein d'une société, l'hégémonie équivaut à l'intégration de certains éléments d'une idéologie dominante en ses valeurs, ses conventions, etc.... Puisqu'elle émane ou se forge à partir des idéologies d'un groupe particulier, elle reflète ses intérêts tout

en prétendant refléter ceux du plus grand nombre. Les intérêts du groupe dominant ainsi articulés, finissent par s'intégrer dans l'inconscient des gens grâce à une conjoncture économique, sociale et historique (1991 :25). L'hégémonie se situe, par conséquent, en dehors de l'entendement pour la majorité de la population. Cependant les idéologies subordonnées peuvent soulever les contradictions qui sous-tendent l'hégémonie ce qui rend cette dernière fondamentalement instable. Ainsi, pour maintenir l'état d'inconscience qui garde l'hégémonie en place, les groupes qui en bénéficient doivent continuellement renforcer et réaffirmer les fondements de cette orthodoxie (1991 :26).

Ce jeu ne peut, cependant, pas durer indéfiniment. À plus ou moins long terme, les individus « victimes » percevront des discontinuités entre le monde tel que présenté par le groupe dominant et le monde tel que vécu et compris chaque jour (Comaroff, 1991 :26). On entre, alors, dans ce que les Comaroff appellent « the realm of partial recognition » (1991 :28). C'est dans cet espace, situé entre la conscience et l'inconscience que les nouvelles idéologies se créent et où les contradictions de l'hégémonie se perçoivent. C'est à cet endroit que la créativité de l'esprit humain permet de saisir le monde d'une autre façon. C'est également dans cet espace que les « floating signifiers » prennent un sens particulier. Cependant, l'hégémonie peut être fragmentée, récupérée et/ou réinterprétée au sein des nouvelles visions et ainsi y perpétuer des éléments de la structure dominante de façon inconsciente (Comaroff, 1991 :26). C'est au cours de cette période de semi-conscience, qui, si l'on se fie à Wallerstein peut durer 100 ans et plus (1991 : 243), que se coulent les fondations de nouvelles hégémonies.

Les idéologies et les hégémonies sont, selon les Comaroff, différents types de pouvoir qui émanent d'une mainmise plus ou moins efficace sur les moyens de production (1991 :27). Les hégémonies sont associées à des forces supranaturelles ou supra

historiques et donc presque incontestables. Quant aux idéologies, elles sont plus palpables, plus visibles et peuvent être contestées plus « facilement ».

Le développement comme pratique de l'hégémonie capitaliste - constituée de divers éléments dont ceux des idéologies libérales, keynésiennes, sociales-démocrates, etc.- a donc pu émerger grâce à une conjoncture historique, politique et économique et grâce à la manipulation intéressée de certaines grandes puissances. Ce contexte est brièvement présenté dans la section qui suit.

1.2-Naissance et critique d'une hégémonie

À la fin de la deuxième guerre mondiale, l'Europe était dévastée. Les alliés décidèrent alors de fonder une institution financière internationale afin d'assurer la gestion et le contrôle de l'ordre monétaire et de favoriser la reconstruction et le développement économique des États membres, dont l'Europe (Fontanel, 1981 :97). Les institutions de Bretton Woods, respectivement le Fonds monétaire international (FMI) et la Banque Internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD)⁶, virent alors le jour. C'est à cette période que les États-Unis, jouant de leur prépondérance économique et se présentant comme une puissance non coloniale, s'imposèrent comme un acteur incontournable sur l'échiquier mondial. La vision économique sur laquelle devait être basé le système monétaire international de l'après-guerre suscita de vives discussions (voir intra note 6) entre les économistes américains et britanniques. En fin de compte, la vision américaine fut largement avantagée dans les accords signés à Bretton Woods (Fontanel, 1981 :100).

⁶ Également appelé Banque Mondiale (BM)

L'hégémonie capitaliste, alors fortement teintée d'interventionnisme, supportée par les Américains se mettait lentement en place.

Le poids incontestable des États-Unis sur le système international se concrétisa lors de la mise en place du Plan Marshall. Ce dernier se substitua à l'aide financière apportée par la BIRD qui était insuffisante pour assurer à l'Europe occidentale, et à l'Allemagne en particulier, le re-démarrage rapide qui était requis dans le contexte de la rivalité Est-Ouest. Les États-Unis prirent par conséquent la relève de la BIRD en ce qui a trait à la reconstruction de l'Europe. Par ailleurs, en plus de fournir l'aide nécessaire à l'Europe, ce plan fournissait des débouchés fort intéressants au gigantesque potentiel de production américain (Rist, 1996 :116). La vocation de la BIRD fut alors recentrée sur la gestion de prêts pour le développement (Fontanel, 1981 :135).

De par l'importance que prendront ces institutions largement contrôlées par les occidentaux, et en particulier par les États-Unis, et de par la vision minimaliste du système monétaire international (voir intra) qui les caractériseront, les institutions de Bretton Woods insuffleront l'idéologie libérale du développement dans l'inconscient collectif. Le Président Truman, lors du discours sur l'état de l'Union de 1949, présenta au point IV de son intervention les principes qui, selon les États-Unis d'Amérique, devraient orienter le développement économique des « pays pauvres » d'ailleurs en voie de décolonisation. Il inaugurerait ainsi « l'ère du développement » (Rist, 1996 :118). Gilbert Rist présente l'impact de ce discours comme suit :

« en quelques paragraphes, une stratégie globale est affirmée. Bien qu'elle serve d'abord les intérêts particuliers de la nation la plus puissante du monde, elle feint de ne se préoccuper que du bien commun et présente le « développement » comme un ensemble de mesures techniques et donc situées hors du débat politique; ce qui permettra d'en donner - selon les lieux - des

interprétations conservatrices ou révolutionnaires. De plus, en définissant le « sous-développement » comme un état de manque, plutôt que comme le résultat de circonstances historiques, et les « sous-développés » comme des pauvres, sans s'interroger sur les raisons de leur dénuement, on fait de la croissance et de l'aide- conçues en termes technocratiques et quantitatifs- la seule réponse possible.

Ainsi, à partir de 1949, plus de deux milliards d'habitants de la planète vont – plus souvent à leur insu - changer de nom, être considérés « officiellement », si l'on peut dire, tels qu'ils apparaissent dans le regard de l'autre et être mis en demeure de rechercher ainsi leur occidentalisation... Cette nouvelle « définition » fut acceptée par ceux qui étaient à la tête d'États indépendants, car c'était une manière d'affirmer leur prétention à bénéficier de l'aide qui devait conduire au « développement »; pour ceux qui étaient colonisés, c'était une façon d'affirmer l'égalité juridique qui leur était refusée. Toutefois..., en conquérant leur indépendance politique, ils perdaient leur identité et leur autonomie économique, parce que contraints à cheminer sur la « voie du développement » tracée par d'autres qu'eux »(Rist, 1996 :130-132)

Néanmoins, dès 1955, dans le cadre de la conférence de Bandoeng, plusieurs pays en voie de développement et de décolonisation, s'organisaient pour que leur voix soient écoutées, entendues et considérées dans les institutions où étaient abordées les stratégies de développement. Ils revendiquaient, entre autres, l'adhésion des nouveaux pays indépendants aux Nations Unies et s'opposaient clairement à toutes formes de colonisation. Ce mouvement ne contestait cependant pas la nécessité du développement présenté par Truman, c'est-à-dire basé sur le développement économique caractérisé par la production et l'accumulation et fondé sur les investissements privés et l'aide extérieure (Rist, 1996 :140). Leurs pressions furent considérées et une plus grande place leur fut reconnue dans l'ordre international. Puis, fort de ces acquis et devant le constat que les objectifs du 'développement' étaient loin d'être atteints, les années 60 et 70 sont marquées par la « montée en puissance des pays du Sud » (Rist,1996 :229). Cette effervescence tiers-mondiste était caractérisée par la remise en question de plusieurs fondements de l'ordre établi : entre autres, la société de consommation, la légitimité des hiérarchies, la croissance

économique comme la solution incontestable des problèmes du Sud. Cette effervescence eût pour effet de mettre sur le tapis des questions fondamentales quant aux rapports de pouvoir entre le Nord et le Sud, quant au rôle que devaient jouer les pays du Sud dans leur propre développement, quant au type de développement visé et aux conséquences environnementales, humaines, sociales etc. qui en découleraient. Malheureusement, l'impact de ce mouvement « quasi-révolutionnaire » fut grandement atténué par « l'intransigeance des pays industrialisés » (Rist, 1996 :277). Cette intransigeance consacra la vision libérale du développement qui se renforça au début des années 1980 avec l'arrivée de Reagan à la présidence des États-Unis.

Plusieurs auteurs des courants alternatifs ont tenté de démontrer que la principale erreur de l'idéologie libérale dominante était de considérer le « sous-développement » comme « un simple retard dans la croissance naturelle d'une société » plutôt que de voir ce dernier comme « un produit historique du développement d'un nombre restreint d'économies, aujourd'hui dominantes » (Jacquemot et Raffinot, 1985 :15). Ainsi, les libéraux situent la problématique du « sous-développement » hors du politique et hors du rapport de pouvoir qui lie le sous-développement aux développements capitalistes des pays industrialisés (Amin, 1971; Benot in Gazes et Domingo, 1984 :33). Les tenants de l'idéologie libérale tentent ainsi de dissocier la problématique des pays sous-développés de la logique capitaliste. Ils laissent planer l'espoir que le développement réel est possible si les diktats capitalistes sont appliqués. Malgré cette volonté de dissimuler les contradictions internes du système capitaliste, des dissensions se font entendre. Différents courants du développement alternatif dont les partisans de la théorie de la dépendance tentent de réintégrer la dimension politique dans la vision du développement (Friedman, 1992 :34).

Parmi ces thèses alternatives, un tiers-mondisme radicale s'affirma dès les années 1960. Dans cette optique, Samir Amin (1971) propose qu'il existe un lien entre le

développement et le sous-développement. Selon cet auteur, les théories du sous-développement se fondent sur une explication tautologique qui fait reposer le sous-développement sur l'épargne insuffisante, et cette dernière sur la pauvreté (Amin, 1971 :19). En bref, les pays sont sous-développés parce que pauvres, et pauvres parce que sous-développés. Ainsi, ils ne créent pas le surplus qui pourrait leur permettre de se sortir de ce cercle vicieux. Or, Amin avance plutôt que le « surplus » est constamment produit dans ces pays, il est seulement mal orienté et prend le chemin des pays du centre par le biais de banques et des entreprises transnationales. Cette mauvaise utilisation des surplus serait due aux caractères structurels du sous-développement que sont les inégalités sectorielles de productivité, la désarticulation du système économique et la domination extérieure (Amin, 1971 :25).

Les inégalités sectorielles sont, selon Samir Amin, dues au déséquilibre de productivité entre secteurs. Dans les pays dits développés, les bénéfices plus élevés dans un secteur plus productif sont « distribués » vers les autres secteurs, grâce à la circulation des capitaux et à une connaissance générale des conditions du marché, ce qui permet de tendre vers une égalisation entre les taux de profits des différents secteurs. Par contre, dans les pays sous-développés, ce rééquilibrage est bloqué par le manque de communication et la désarticulation entre les secteurs de production. Le fait que les secteurs de production soient branchés principalement sur le marché extérieur tend à limiter les échanges entre secteurs nationaux. Ainsi « la désarticulation empêche le développement d'un secteur quelconque d'avoir des effets d'entraînement sur les autres. » (Amin, 1971 :27). Cette situation accentue la dépendance des pays sous-développés envers les pays développés.

Cette dépendance caractérisée par la domination de l'extérieur sur les pays sous-développés est due, toujours selon Amin (1971), à la nature même du développement du capitalisme périphérique. Le mode de production capitaliste dispose de trois

moyens pour limiter la baisse tendancielle du taux de profit : la destruction plus ou moins déguisée d'excédents de production (ex :surplus militaire), l'augmentation du taux de la plus-value par l'aggravation des conditions d'exploitation (plus-value relative) et l'extension du mode de production capitaliste à de nouvelles régions. Ce dernier moyen concerne particulièrement notre propos.

Lorsque le mode de production capitaliste s'étend à de nouvelles régions, l'initiative d'implantation de nouvelles formes de production vient du centre et crée inévitablement une asymétrie originale entre ce dernier et la périphérie (Amin, 1971 :198). De cette asymétrie émerge une structure particulière de domination des pays développés sur les pays sous-développés. En outre, de la concurrence malsaine issue de cette domination découlent trois distorsions dans le capitalisme périphérique : la préférence pour les activités exportatrices qui absorbent la fraction motrice des capitaux venant du centre ainsi qu'une préférence pour les activités du secteur tertiaire, et le choix d'industries légères et de techniques « légères » (Amin, 1971 :198). Cette structure suppose le maintien du coût de la force de travail à un niveau beaucoup plus bas que dans le pays du centre.

Ces distorsions résultent entre autres de l'orientation que donnent les pays développés aux investissements dans les formations capitalistes de la périphérie. S'ils ne sont pas directement liés à l'exportation, les investissements occidentaux sont généralement dirigés vers des secteurs complémentaires et nécessaires au marché extérieur. Ces investissements ont donc tendance à cristalliser le déséquilibre entre le Nord et le Sud en favorisant la spécialisation internationale du travail (Amin, 1971 :205).

Par ailleurs, les investissements primaires qui, dans une économie capitaliste du centre suscitent de nouveaux investissements, augmentent l'offre et la demande et accroissent le revenu sont, dans les économies capitalistes de la périphérie, limités.

« [En effet], dans le modèle de croissance périphérique..., le salaire n'est pas considéré par le capital à la fois comme un coût et comme créateur d'une demande interne essentielle au modèle, mais au contraire seulement comme coût, la demande étant tributaire, dans une large mesure et à des degrés divers, des exportations, de la dépense publique et des dépenses des couches sociales aux revenus nettement supérieurs à la moyenne nationale »(Berrada dans Abouhani, 1996 :60)

Ainsi, dans ces économies périphériques, les effets multiplicateurs sont transférés pour la plupart aux économies capitalistes du centre qui bénéficient de leur développement partiel (Amin,1971 :269). Aucune raison alors pour les économies capitalistes du centre de vouloir transformer le système.

De plus, dans les économies capitalistes de la périphérie, la polarisation de la structure sociale entre la bourgeoisie et le prolétariat n'est pas nécessaire car, contrairement aux économies capitalistes du centre, le capitalisme comme mode de production n'est pas exclusif : à côté persistent des formes antérieures, comme la production paysanne. Par conséquent, la structure sociale reste hétérogène et s'y développe une organisation sociale propre. Ces formations sociales sont caractérisées entre autres par la prédominance d'un capitalisme agraire, c'est-à-dire l'émergence de grands propriétaires terriens qui exploitent une masse de paysans salariés. La concentration des moyens de production dans les mains d'une minorité, conséquence de l'inégale distribution des terres, peut mener vers une crise agraire (Amin, 1971 :363). Une masse de paysans se retrouve alors sans terre et est contrainte au chômage et à l'exode rural. L'urbanisation croissante et la diminution des modes de production de subsistance suscitées par l'expropriation progressive des paysans permettent l'émergence d'un capitalisme « d'accompagnement » dans le secteur national qui répond aux nouveaux besoins créés. Ce dernier est grandement modelé par le capitalisme du centre qui détermine la place qui sera accordée à ce capitalisme local. De plus :

« l'intégration au marché mondial détermine la structure des prix essentielle, celle qui caractérise les rapports entre les prix des produits d'exportation et les prix internes. Cette structure permet un transfert de valeur systématique de la périphérie vers la métropole. » (Amin, 1971 :364)

Par conséquent, la constitution de la bourgeoisie locale qui prend en mains le développement du capitalisme local est en grande partie influencée et limitée par les rapports qui lient la périphérie au centre. En outre, cette bourgeoisie se développe dans le sillage du capital étranger dominant. Finalement, la faible constitution de la bourgeoisie locale a tendance à favoriser le développement d'une bureaucratie prédominante (Amin, 1971 :365). Ainsi, cette nouvelle couche sociale occupe la place que la bourgeoisie n'est pas en mesure de s'approprier (Amin, 1971 :369). Sans devenir une classe supérieure, les bureaucrates bénéficient largement de leur position grâce aux pots de vin qu'ils reçoivent et qui vont de pair avec le pouvoir qu'ils sont en mesure d'exercer sur la vie des gens. Ils pourront même, dans des circonstances historiques précises (ex : la Grande Crise et la guerre), enclencher le développement d'une industrie qui passera ensuite en des mains privées.

Ces rapports établis entre le centre et la périphérie sont, selon Samir Amin, responsables de ces structures spécifiques qui tendent à maintenir les économies capitalistes de la périphérie en état de dépendance face aux pays du centre. Selon cet auteur, ainsi que plusieurs autres qui ont tenté d'expliquer les inégalités persistantes entre le Nord et le Sud, seul le développement autocentré, soit la déconnection face au marché extérieur pourrait mener vers un véritable développement. Malheureusement, la plupart des initiatives de développement autocentré au XX^{ème} siècle ont été liées à des expériences de révolution socialiste qui n'ont pas donné les résultats escomptés. De plus, tant que le centre réussira à maintenir l'espoir en un développement réel grâce à la voie du capitalisme et que la bourgeoisie locale continuera à bénéficier de la situation aux dépens de la masse, le changement de cap peut toujours se faire attendre.

Malgré tous les échecs retentissants du « développement officiel », les théories entourant le développement alternatif se succèdent depuis près de 35 ans et, même si tous ne s'accordent pas sur les modalités de ce développement, certains aspects semblent faire consensus. La grande majorité des critiques du développement conçoivent donc le développement comme une pratique globale, c'est-à-dire qui doit prendre en considération les aspects sociaux, économiques, politiques, culturels et écologiques et améliorer les conditions de vie de la majorité des exclus. Chaque courant met plus ou moins l'accent sur l'un ou l'autre de ces aspects, mais « l'élément humain »⁷ – malgré des différences énormes qui caractérisent les multiples définitions l'entourant – reprend une place centrale dans chacun d'entre eux. Par ailleurs, ces courants alternatifs tentent de réintégrer une vision à long terme dans le développement et, dans cette perspective, l'évaluation des coûts sociaux et environnementaux de leurs pratiques devient une priorité. De plus, une distinction claire est faite par ces individus entre la croissance économique souvent considérée par les institutions internationales comme signe incontestable de développement, et le développement « réel » qui implique une amélioration globale des conditions de vie (Friedman, 1992 :38). Dans cette optique, la notion de développement local ou endogène est un concept qui revient fréquemment dans leur discours.

Trop souvent cependant, les critiques sont assimilées au discours dominant. De ce fait, le FMI et la BM parlent dorénavant plus volontiers de développement global et intégré, de programme d'ajustement structurel à visage humain, de décentralisation, de participation et de démocratie. Mais lorsqu'on y regarde de plus près, il est difficile de concevoir la mise en œuvre de ces pratiques par ces institutions. Dans la section qui suit nous allons brièvement présenter l'origine et le fonctionnement de

⁷ « L'objet du développement, c'est la personne et la collectivité à laquelle elle appartient, sans l'engagement des personnes, tous les efforts de développement sont compromis. » (Vachon, 1993 :84) L'intégration de l'élément humain dans les approches alternatives est donc la considération de l'impact du développement sur les individus et le rôle des individus dans ce développement. L'être humain est alors considéré dans toutes sa complexité et dans ses rapports avec son environnement physique et social et non pas considéré comme un simple consommateur potentiel.

diverses institutions-clés dans le système international, afin de démontrer que leur nature va à l'encontre de ces notions.

2- INSTITUTIONS MOTRICES DES POLITIQUES INTERNATIONALES

Comme mentionné en début de chapitre l'émergence du système international financier tel qu'on le connaît aujourd'hui eût lieu à la fin de la deuxième guerre mondiale. Ainsi, :

« Pour lutter contre les excès de protectionnisme dans l'espace capitaliste et favoriser la libéralisation des échanges internationaux, le General Agreement on Tariffs and Trade (G.A.T.T) fut signé en 1947. Pour résoudre les problèmes de convertibilité monétaire et des dévaluations en cascade, le Fonds monétaire international fut institué pour garantir le fonctionnement du système monétaire international. Pour lutter contre les insuffisances de crédits nécessaires à la reconstruction de l'Europe, la Banque internationale de reconstruction et de développement (BIRD) a été mise sur pied. Pour maintenir la solidarité des pays capitalistes développés, l'Organisation européenne de coopération économique (OECE), fut chargée de l'aide directe et indirecte des programmes de reconstruction. » (Fontanel, 1981 :18)

Depuis, certaines organisations se sont transformées et d'autres se sont ajoutées, mais la grande majorité d'entre elles ont gardé les mêmes grands principes. Au GATT s'est substituée l'Organisation mondiale du commerce (OMC) qui pousse plus loin la logique capitaliste. L'OECE a été remplacée par l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) qui élargit l'influence de l'organisation aux États-Unis et aux pays en développement.

Un élément est clair. La logique capitaliste sous-tend l'ensemble de ces organisations et, grâce à ces institutions, cette logique s'étend à des pays de plus en plus nombreux. Plus de 200 organisations économiques internationales existent dans le monde

(Bélanger, 1997 :33). Quoique certaines d'entre elles ne partagent pas la vision capitaliste (Fontanel, 1981 :98), il reste que les organisations les plus influentes sont encore celles qui sont construites selon cette vision. Nous nous limiterons à celle qui, selon nous, ont le plus grand impact dans le monde en ce moment.

2.1- Les institutions de Bretton Woods.

Le FMI et la BM furent établis suite aux Accords signés par la Conférence monétaire et financière internationale des Nations Unies de Bretton Woods en juillet 1944 (Fontanel,1981 :100). Ce sont des organisations spécialisées des Nations Unies, c'est-à-dire qu'elles disposent de pouvoir réel, soit juridique ou de gestion, sur les États qui en sont membres (Bélanger,1997 :33). Dès le début, ces institutions furent largement sous le joug des pays capitalistes industrialisés.

Le FMI pour sa part, a comme fonction principale depuis son entrée en vigueur le 1^{er} mars 1947, de permettre l'établissement d'un système monétaire international (Bélanger, 1997 :40). Lors de la mise sur pied de cette institution, l'option libérale américaine présentée par Harry Dexter White⁸ fut retenue comme principe de base.

⁸ Économiste américain qui s'oppose à Keynes. Les deux économistes s'accordent sur plusieurs points dont « refus du bilatéralisme, rejet des pratiques discriminatoires, nécessité de la coopération monétaire, recherche du contrôle des mouvements internationaux des capitaux. [Mais] les délégations se heurtèrent sur deux points : le principe de la souveraineté de l'État en matière monétaire et le principe de la mise en place d'un ordre monétaire nouveau, géré par une organisation internationale dotée de pouvoirs étendus [vision de Keynes] » (Fontanel, 1981 :99)

Le FMI n'est par conséquent qu'une caisse de réserve commune ayant une autorité de consultation et de coordination (Bélanger, 1997 :40). Il est décrit comme une coopérative, un forum de discussion, où différents pays se consultent afin de maintenir une stabilité au sein du système des échanges commerciaux. Il fut mis en place

« to encourage the unrestricted conversion of one currency into another, establish a clear and unequivocal value for each currency, and eliminate restrictions and practices...that brought investment and trade to a virtual standstill during the 1930s. » (Driscoll, 1998 :4).

Ce rôle limité, toujours valide en ce qui concerne les pays riches, a changé radicalement avec la décolonisation. Pour des dizaines de pays pauvres, petits ou grands, les « recommandations » du FMI constituent des diktats qu'il faut suivre à la lettre sous peine de se voir couper les crédits tant publics que privés.

Le groupe de la BM, quant à lui, est composé de quatre organisations – la Banque internationale pour la reconstruction et le développement (BIRD), l'Association de développement international (ADI), la Corporation financière internationale (CFI) et l'Agence multilatérale de garantie de l'investissement (MAGI). Ce groupe est rapidement devenue la principale institution pour le financement de projets de développement dans le Tiers-Monde (Coalition inter-Églises pour l'Afrique (ICCAF), 1996 :43)

La structure du FMI et de la BM donne aux pays occidentaux en général et aux États-Unis en particulier une large part des pouvoirs en leur sein. « La domination politico-financière des pays industrialisés occidentaux sur le FMI apparaît à la fois dans la composition de l'organe restreint, dans l'importance reconnue aux groupes (G5, G8,

G11) et en matière de vote. » (Bélanger, 1997 :40). Étant donné les similitudes entre les structures du FMI et de la BM, cette domination est également ressentie au sein de cette dernière. Ainsi :

« Au sein du Conseil d'administration, qui est l'organe restreint, les pays disposant des cinq quotes-parts les plus importantes ont droit, chacun, à un administrateur permanent, les autres membres disposant de dix-neuf sièges d'administrateurs répartis par grandes régions géographiques et pourvus par élection tous les deux ans... [Par ailleurs] le principe de pondération du droit de vote avance que «chaque pays disposera de 250 voix plus une voix supplémentaire pour chaque fraction de sa quote-part... ». L'ensemble des pays en développement ne se partage ainsi que 40% des voix. » (Bélanger, 1997 :42)

Étant donné ce principe de pondération, les États-Unis détiennent au FMI 18.25 % du pouvoir de vote suivi de l'Allemagne avec 5.67% (Driscoll, 1998 :4). Il faut noter que 182 pays sont membres du FMI et ont, par conséquent, également droit de vote. Dans ce contexte, il est clair que le pouvoir que détiennent les États-Unis n'est pas un pouvoir majoritaire en soi car, si tous les autres pays faisaient un bloc commun, les politiques présentées par ces derniers pourraient être entravées. Par contre, l'hégémonie étant bien ancrée, la contestation est rare. Certains chefs d'État osent parfois contester, mais la bourgeoisie locale et les multinationales qui profitent de ces pratiques réussissent généralement à convaincre les dissidents de ce ranger dans les rangs.

Par ailleurs, les États-Unis sont le pays qui contribue le plus au Fonds de la Banque mondiale soit 17.9%, suivi loin derrière par le Japon, avec 7.43%. Le reliquat est divisé parmi les 174 pays membres restants. Ces deux nations, ainsi que la Grande-Bretagne, l'Allemagne et la France, désignent chacun leur propre directeur au sein du conseil des directeurs exécutifs, tandis que tous les autres pays se partagent les 19

postes restants (www.worldbank.org). Encore une fois, la mainmise des pays occidentaux est peu contestable.

Initialement, ces institutions prônaient le soulagement de la pauvreté par l'augmentation du pouvoir d'achat, en se basant sur la loi de l'offre et de la demande. Mais il en est tout autrement depuis les années 1980. Au début de cette décennie, alors que les préoccupations de lutte contre la pauvreté s'évanouissent et que l'idéologie néolibérale s'installe, la Banque mondiale et le FMI mettent en place les programmes d'ajustement structurel (PAS)⁹. Ils soutiennent alors que ces programmes permettront de faire passer les pays en développement de la « crise à la reprise économique et à la croissance » (ICCAF, 1996 :44). Les PAS ont été élaborés alors que la BM et le FMI avaient reçu le mandat « d'assurer la relève des banques commerciales et des investisseurs privés afin d'éviter un assèchement des flux de capitaux vers les pays en voie de développement » (Chossudovsky, 1998 :45). Les PAS sont donc des programmes instaurés par les institutions de Bretton Woods afin de permettre aux pays endettés de payer leurs créanciers. Ils s'accompagnent de rééchelonnement des dettes et parfois de prêts nouveaux. Ces derniers sont cependant octroyés à certaines conditions qui impliquent principalement un programme de stabilisation économique. Ce programme est divisé en deux phases.

La première phase suppose une stabilisation économique à court terme grâce à plusieurs ajustements structurels. Dévaluation des taux de change, dollarisation des prix, contrôle de la masse monétaire, désindexation des salaires, austérité budgétaire, libéralisation des prix, etc. sont toutes des conditions imposées par la BM et le FMI au cours de cette phase (Chossudovsky, 1998 :48-52). Elles ont comme résultat

⁹ Programme accordant des prêts sous forme d'un soutien à la balance des paiements accompagnés de conditions « imposant une certaine politique à suivre » (Chossudovsky, 1998 :47). Essentiellement, il s'agit de restreindre les dépenses publiques (les programmes sociaux particulièrement), de privatiser les entreprises publiques, de même que de rendre le pays « attrayant » pour les investissements étrangers.

ultime la diminution du pouvoir d'achat et le désengagement de l'État (loc.cit.). Il est important de souligner que, durant cette période, aucun prêt n'est accordé. C'est seulement si les résultats sont jugés satisfaisants qu'un prêt est garanti au pays débiteur (Chossudovsky, 1998 :53).

La deuxième phase nommée « réforme structurelle » implique des ajustements en profondeur. Ceux-ci sont : la libéralisation du commerce, la privatisation des entreprises d'État, une réforme fiscale, la privatisation des terres, la libéralisation du système bancaire et des mouvements de capitaux et le recyclage de l'argent sale vers le service de la dette (Chossudovsky,1998 :53-56). Par ailleurs, on exige également de ces pays qu'ils réorientent leurs agricultures, généralement vivrières, vers une agriculture spécialisée dans des cultures pour le marché extérieur (ICCAF, 1996 :44).

Tout au long de ce processus, la BM et le FMI effectuent une surveillance intense et tout pays pris en défaut voit son « aide » financière retirée. Il faut également noter qu'accepter de se soumettre aux politiques d'ajustement structurel ouvre les portes non seulement du FMI, mais également du Club de Paris, de Londres ainsi que celles d'autres créanciers privés. À l'inverse, les pays qui choisissent de ne pas y adhérer « rencontrent de graves difficultés dans le rééchelonnement de leur dette... [et] sont placés sur une liste noire : le crédit à court terme est bloqué, provoquant du même coup le gel du commerce international » (Chossudovsky, 1998 :46).

En 1987, après plusieurs années de cette médecine décrite comme «un sacrifice, un présent de douleur pour un avenir meilleur » (ICCAF,1996 :44), la BM et le FMI subissent des pressions de toutes parts. Suite à un rapport de l'UNICEF déplorant la pauvreté grandissante dans les pays en voie de développement, ils se relancent dans la lutte contre la pauvreté. Les institutions de Bretton Woods annoncent

« qu'à l'avenir la BM ne prêtera plus aux pays 'qui ne feront pas un effort sérieux en matière de lutte contre la pauvreté'. Pourtant, la politique provoquant l'appauvrissement de la population engendrée par les dévaluations, les fermetures d'entreprises, etc., n'est nullement remise en cause. Elle est au contraire présentée comme le seul moyen valable de lutter contre la pauvreté » (Chossudovsky, 1998 :58).

Chossudovsky explique comme suit l'impact économique des PAS :

«Les mesures du FMI sont en théorie destinées à aider les pays à restructurer leurs économies en vue d'engendrer un surplus de leur balance commerciale afin de leur permettre de rembourser la dette et de faire redémarrer le développement économique. En fait, l'ajustement contribue à faire augmenter la dette extérieure : a) les nouveaux prêts à l'appui des réformes (accordés afin de rembourser les anciennes dettes) contribuent à augmenter le montant total de la dette; b) la libéralisation du commerce et la destruction concomitante de la production intérieure tendent à exacerber la crise de balance des paiements, alors que la production intérieure est remplacée par des importations financées par les prêts à décaissement rapide;... :d) le PAS contribue au gel des investissements et des dépenses d'infrastructure dans tous les secteurs ne servant pas directement les intérêts de l'économie d'exportation. » (1998 :61-62)

Par ailleurs, la politique de retrait de l'État protectionniste est appliquée de façon sélective. Alors que les pays du Sud doivent s'y soumettre de façon draconienne faute de quoi leurs prêts sont retirés, « 20 des 24 pays les plus industrialisés sont plus protectionnistes qu'ils ne l'étaient il y a dix ans » (Chomsky, 1994 :77). Malgré tout, les institutions de Bretton Woods tiennent mordicus à leur thèse selon laquelle l'investissement étranger, et donc tous les moyens pour l'attirer, est la clé du développement. Pourtant, les chiffres ne mentent pas : depuis 1970, la dette des pays en voie de développement a été multipliée par 30 pour atteindre 2000 milliards de dollars (Chossudovsky, 1998 :38) et depuis 1960 l'écart entre les pays pauvres et les pays riches a doublé (Chomsky, 1994 :77).

À la base, comme l'avance Björn Hettne, étant donné que les échanges sur le marché ne peuvent qu'être amoraux ou neutres, c'est au régime politique de gérer les conséquences inattendues qui découlent inévitablement d'un marché libre (1995 :11). Or, les politiques d'ajustement structurel empêchent ce déroulement et permettent au marché, aussi amoral soit-il, de rester sans entraves. Les politiques imposées au pays du Sud mènent, entre autres, au désengagement de l'État, à l'augmentation de la pauvreté et à la destruction de l'économie réelle. Cette situation entraîne inévitablement la délégitimation de l'appareil étatique en place et pour cause.

Bien que le discours de liberté et de démocratie soit proclamé haut et fort par les institutions de Bretton Woods, les conséquences de leurs politiques mènent au renforcement de l'appareil autoritaire et répressif. Les PAS sont souvent reçus par les populations de façon violente et des protestations massives s'en suivent. Le gouvernement en place « doit » donc contrôler les mouvements contestataires afin d'en limiter les dégâts. On ne doit pas oublier que les PAS visent la stabilité économique : mais celle-ci ne peut être atteinte sans une certaine stabilité politique qui permet d'attirer les investisseurs. Or, un peuple révolté est loin d'être rassurant aux yeux étrangers.

Le dilemme auquel font face les institutions de Bretton Woods est imposant. Dès les années 60, les critiques s'étaient fait entendre et les pressions du Sud s'étaient faites sentir : l'échec des politiques imposées par ces institutions était dès lors constaté. Malgré ces critiques et malgré une période marquée par « le soutien aux mouvements de libération, par l'influence croissante de la théorie de la dépendance, [par] les espoirs placés dans l'originalité de la *self-reliance* pratiqué en Tanzanie...et par la proclamation du NOEI (nouvel ordre économique international) » (Rist, 1996 :277), en 1982 les politiques imposées par le FMI et le groupe de la BM mènent non vers un développement économique et démocratique des pays concernés, mais plutôt vers une

paupérisation accélérée et vers une augmentation des répressions. Malgré ces constats, les institutions de Bretton Woods recommencent, après le déclin de l'URSS, à prôner la démocratisation. Cette situation entraîne la mise en place de ce que Chossudovsky appelle une « démocratie autoritaire » c'est-à-dire : « des institutions façades et d'une parodie de démocratie parlementaire dont le rôle consiste à mener à bien la restructuration économique »(1998 :30).

2.2 Le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD)

Dans la foulée des revendications et des pressions Tiers-mondistes un nouveau rapport de force, fondé sur une unité nouvelle regroupant les pays du Sud, fut créé. C'est dans cette conjoncture que le programme des Nations Unies pour le développement vit le jour. Créé le 22 novembre 1965, en pleine « décennie du développement, cette organe subsidiaire¹⁰ des Nations Unies était chargé de fournir le savoir-faire et les ressources pour la mise en place des infrastructures (Guichaoua et Gousseault, 1993 :15). Répondant officiellement à la nouvelle conjoncture mondiale, le PNUD se voulait adapté aux demandes du Tiers-Monde et jouait ainsi un rôle dans la mise en œuvre du NOEI¹¹ (Fontanel, 1981 :180; Bélanger, 1997 :75). Dans cette optique, les pays du Tiers-Monde étaient, et sont toujours, représentés de façon majoritaire sur le Conseil d'administration, avec 27 représentants pour 21 représentants des pays industrialisés (Bélanger, 1997 :75). Lors de sa création, le rôle principal de cette organisation était la centralisation des activités des Nations Unies

pour le développement. Ainsi, sur papier, la coordination des projets établis ainsi que la distribution des fonds vers les agences spécialisées (BM, UNESCO, etc.) lui incombent (Williams, 1987 :83). « Les autres organisations du système des Nations Unies (notamment le Groupe de la Banque mondiale) deviennent des agents d'exécution, c'est-à-dire des exécutants de ces projets. » (Bélanger, 1997 :75). Cependant, dans les faits, le PNUD n'a jamais été en mesure de jouer ce rôle de coordination pour le développement, et ce, malgré les recommandations du Rapport Jackson produit en 1968. L'objectif de l'étude présentée dans ce rapport était de faire « a study of the capacity of the system to handle the resources made available by the UNPD, first at their 1968 level, and second, if doubled over the next five years » (Williams, 1987 :47). Les conclusions de ce rapport avançaient que le rôle de coordination du PNUD devait être renforcé et que par le contrôle financier accru de cette organisation, le PNUD pourrait insuffler les changements nécessaires pour briser l'inertie inhérente au système des Nations Unies, et ainsi apporter des réformes qui rendrait plus efficaces son action pour le développement (loc.cit.). Les fonds du PNUD plutôt que de s'accroître diminuèrent au cours des années suivants le rapport (ibid., 48). Le PNUD ne put jouer le rôle que lui avait souhaité le rapport Jackson. Cependant, le PNUD reste une organisation importante dans le système des Nations Unies du fait qu'il gère d'autres organisations onusiennes qui travaillent dans le domaine du développement (ex :Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population) (loc.cit).

Les domaines d'actions principaux du PNUD sont « l'étude et l'évaluation des ressources de développement, l'encouragement des investissements, la formation,

¹⁰ Il possède des pouvoirs juridiques très limités (Bélanger, 1997 :33)

¹¹ Les principes du NOEI étaient : « l'indépendance politique est une condition fondamentale du développement; les ressources naturelles doivent servir au développement des pays producteurs; l'assistance technique et financière est nécessaire au processus d'industrialisation des pays pauvres, mais elle ne doit pas devenir une charge insupportable pour les débiteurs; les règles de non-discrimination ne sont applicables qu'entre égaux; le développement économique de tous les pays est une condition de la paix » (Fontanel, 1981 :35)

l'assistance aux pays en voie de développement en matière technologique et la planification économique. » (Fontanel, 1981 :180).

En développant l'indicateur de développement humain (IDH) et celui de liberté humaine (ILH) au début des années 90, le PNUD admet que la croissance économique ne peut constituer le seul indicateur de développement. Par contre, une fois cette constatation faite, le PNUD, gagné au néolibéralisme et dépendant des fonds recueillis auprès des pays occidentaux, ne possède pas une marge de manœuvre et un poids politique suffisant pour mettre en œuvre des projets qui prennent réellement en considération l'aspect global du développement. Cette organisation semble incapable de se détacher de la vision à court terme qui domine la pratique du développement et ce, malgré ses efforts pour mettre l'accent sur l'humain et le développement durable. De plus, Charles Gore avance que quoique l'intégration d'indicateurs multidimensionnels permette de donner au développement proposé par le consensus de Washington¹² un visage plus humain, il renforce certains aspects de ce paradigme (Gore, 2000 :796). Ainsi :

« These measures have reinforced a focus on short term performance assessment. The substitution of multidimensional indicators of poverty, for simple income poverty, for example, has added greater reality to the description of deprivation and more leverage for moral outrage, but at the cost of crippling effective analysis of the dynamics of change. » (Gore, 2000:796)

Finalement, certains, dont Fontanel (2000), avancent qu'une des limites de cette organisation est due au fait que le PNUD doit collaborer de façon étroite avec les

¹² Approche en vogue au sein des agences internationales de développement depuis le début des années 80. Selon cette approche, les gouvernements devraient « reform their policies and, in particular : a- pursue macroeconomic stability by controlling inflation and reducing fiscal deficit; b- open their economies to the rest of the world through trade and capital account liberalization; and c- liberalize domestic product and deregulation. » (Gore, 2000:789). En bref, c'est l'approche sur laquelle sont fondés les PAS.

gouvernements des pays avec lesquels il travaille. Par conséquent, il ne peut se permettre de souligner les obstacles qui entravent le développement de façon systématique (Fontanel, 2000 :186). Le PNUD reste donc apolitique et passe sous silence plusieurs aberrations politiques et sociales. Dans la même veine, on peut supposer que le pouvoir financier détenu par les pays occidentaux sur le PNUD joue un rôle tout aussi important dans l'incapacité pour cette organisation de souligner de façon systématique les obstacles au développement. En effet, le PNUD reçoit des contributions volontaires de plusieurs gouvernements dont les principaux donateurs sont encore une fois les pays industrialisés, principalement les États-Unis, les pays d'Europe du Nord, la RFA, etc....(Fontanel, 1981 :181). D'ailleurs, ces pays favorisent de plus en plus le financement de fonds spéciaux plutôt que le financement du PNUD (Bélanger, 1997 :76). Les raisons qui sous-tendent ce choix sont expliquées par Williams (1987 :169) :

« donor governments have themselves admitted that although they have every confidence in the UNPD [sic] as a channel for their multilateral technical assistance funds, they nevertheless do not like to see the resources they provide lost in the general pool of multilateral funds, where they can have little say in how the money is used and get little credit for their contribution. This latter factor in particular has led some donors to respond favorably to appeals from some Agencies for trust fund allocations for particular sectors or projects, especially where donors believe that the UNPD funds are not likely to reach those sectors or countries to which they attach priority. »

2.3- L'Organisation mondiale du commerce (OMC)

Cette organisation onusienne à caractère financier, créée dans le cadre d'une contre-offensive extra-onusienne du G8, est aujourd'hui un acteur très important sur l'échiquier mondial. En 1995, suite aux Accords de Marrakech, l'OMC vit le jour. Cette organisation remplace l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce

(GATT) qui fut créé en 1947 grâce à l'initiative américaine. Les principes de l'OMC furent largement influencés par le GATT, mais ses pouvoirs furent élargis. Contrairement au GATT, la vocation universelle de l'OMC est reconnue dès sa mise sur pied. De plus, cette organisation possède comme le FMI et la BM le statut d'institution spécialisée des Nations Unies et par conséquent peut contraindre ses membres à respecter les accords signés, chose que le GATT ne pouvait se permettre. Enfin, alors que le GATT fut originellement conçu comme un accord temporaire et donc démunie d'une structure organisationnelle forte, l'OMC est quant à elle très structurée (Bélanger, 1997 :56-58). Ainsi l'OMC comprend une conférence ministérielle, un Conseil général, plusieurs organes subsidiaires et plusieurs comités (ibid. :58).

Le rôle de l'OMC s'est par ailleurs considérablement étendu par rapport à celui du GATT. En plus d'englober les accords du GATT (tant ceux de 1947 que ceux de 1974), il intègre également plusieurs accords signés lors des négociations commerciales multilatérales du cycle de l'Uruguay (Bélanger, 1997 :59). Entre autres, l'OMC couvre l'Accord général sur le commerce des services (GATS), l'accord sur la propriété intellectuelle et peut être considéré comme le premier véritable accord en matière de libéralisation complète des échanges agricoles (Bélanger, 1997 :59; PNUD, 1997 : 1^{ière} partie, chap1, section 1.1). De plus « la grande innovation est l'institution d'un mécanisme automatique et contraignant pour les règlements des différends économiques opposant les membres de l'OMC » (Bélanger, 1997 :60). En effet, l'OMC a créé l'équivalent d'une cour devant laquelle un pays membre peut se plaindre s'il croit que les politiques environnementales, sociales ou économiques d'un autre pays membre enfreignent le commerce « équitable ». Un tribunal juge si des torts ont été commis et, dans l'affirmative, peut contraindre l'accusé à réviser ses politiques et à payer des compensations pour les torts commis. Ces pratiques favorisent l'accumulation planétaire du capital sans considération des effets à long terme sur l'environnement ou les populations. Encore

une fois, la visée capitaliste de profit maximal est priorisée aux dépens d'un développement véritable.

Plusieurs autres accords à portée plus régionale ont beaucoup de similarité avec l'OMC. Dans la région méditerranéenne par exemple, la zone de libre-échange euro-méditerranéenne devrait entrer en vigueur d'ici 2010 (PNUD, 1997 : 1^{ière} partie, chap1, section 2 a). Cette zone de libre-échange entre l'Union européenne et les Pays du Sud et de l'Est de la Méditerranée mène vers la mise en place progressive :

« d'un système préférentiel fondé sur des concessions commerciales unilatérales et asymétriques concédées par UE à des pays de Sud et de l'Est de la Méditerranée, et qui permettraient, sans exigence de réciprocité, à leurs productions industrielles d'entrer sur les marchés européens en quasi-franchise douanière, à un système fondé sur la réciprocité des préférences commerciales, autrement dit l'ouverture commerciale réciproque. » (loc.cit.)

Les relations présentées comme asymétriques deviendront alors réciproques selon les tenants de l'idéologie capitaliste. Or, nous croyons plutôt que le résultat sera tout autre. Alors que le principe de discrimination positive était en œuvre jusque là, la discrimination s'implantera de facto contre les pays moins compétitifs. Les économies capitalistes du centre renforceront alors leur emprise sur les économies capitalistes de la périphérie. La « loi de la concurrence » s'exerçant entre des partenaires très inégaux causera sûrement des dommages profonds. D'ailleurs, les magnats de la finance semblent déjà avoir prévu le coup. Ainsi, « une enveloppe financière censée atténuer le choc compétitif inhérent à l'ouverture et accompagner la mise à niveau des économies de ces pays, a été mise à la disposition des « partenaires méditerranéens » » (PNUD, 1997 : 1^{ière} partie, chap1, section 2 a).

La présentation qui vient d'être faite sur les institutions de Bretton Woods, sur le PNUD et sur l'OMC a été entreprise pour démontrer brièvement la nature et l'origine des institutions charnières dans le développement. Chacune fut créée dans une conjoncture bien particulière et répondait aux rapports de force en cours. D'abord le FMI et la BM furent mis sur pied, à l'initiative américaine, lors de la période d'après-guerre pour permettre la reconstruction de l'Europe. Incapable de répondre aux besoins de ces pays, la vocation de ces institutions fut réorienter vers « l'aide au développement » tandis que les États-Unis prenaient en main la reconstruction de l'Europe et assuraient ainsi un débouché pour leur économie florissante. Les États-Unis s'imposaient alors comme un acteur incontournable du système-monde. Dans le contexte des rivalités Est-Ouest, de la décolonisation et de la nouvelle « ère du développement » inaugurée par le discours du Président Truman, ces institutions, au sein desquelles les États-Unis détiennaient une part importante du pouvoir, jouèrent un rôle prédominant dans la nouvelle dynamique mondiale qui s'installait. Le rôle du FMI et de la BM reste encore aujourd'hui très important et le poids des États-Unis s'y fait toujours sentir. Puis dans le contexte de l'effervescence tiers-mondiste des années 60-70, le PNUD fut créé afin de répondre aux pressions grandissantes des pays du Tiers-Monde et apporter une assistance technique et un savoir-faire en matière de développement à ces derniers. Les espoirs suscités par la « décennie du développement » furent vite oubliés et le PNUD entra dès 1982 en veilleuse. Malgré plein de vœux pieux et de bonnes intentions, le PNUD, faute d'indépendance financière et juridique reste pieds et mains liées quant à la concrétisation de projet de développement véritable. Puis, avec l'avènement de l'OMC les rêves d'un marché libre tant proclamé par les libéraux semblent se concrétisés. L'ouverture des frontières pour les échanges commerciaux et la diminution des pouvoirs étatiques quant aux règles touchant de près ou de loin le commerce viennent consacrer la mondialisation capitaliste aux dépens de la démocratie, de l'environnement et de l'équité. La prochaine section propose un bilan de cette évolution et les conséquences qui en découlent.

3- BILAN DU RÔLE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES : DE QUELS TYPES DE DÉVELOPPEMENT PARLE-T-ON?

Les diverses institutions et les accords présentés ci-dessus sont, tels qu'indiqués, des piliers du système capitaliste. Nous croyons qu'elles mettent en place un type de développement axé sur la croissance économique, ce qui pour les pays du Sud, comme le propose Samir Amin (1974), se traduit par le développement du sous-développement. Plutôt que d'admettre que le système a échoué du moins en matière de développement, les institutions dominantes colmatent les failles et cachent les contradictions. Plutôt que de trouver une solution radicalement alternative, elles gèrent la crise à l'aide de différents programmes dont les PAS sont les plus connus (Amin, 1995 :34). Ainsi, malgré la croissance des inégalités qu'elle suscite, la mondialisation capitaliste continue de s'étendre.

Les programmes de développement officiels s'inscrivent dans la logique capitaliste et favorisent la mise en place d'une économie mondiale, et ce, clairement depuis 1982. Or, l'économie mondiale tend à être « the sphere in which production and finance were being organized in cross-border networks that could very largely escape national and international regulatory powers » (Cox, 1996 :22). Les populations perdent ainsi tout contrôle sur leur devenir.

Afin d'intégrer ce système et de payer leurs dettes croissantes, les pays du Tiers-Monde ont dû favoriser la production d'exportations aux dépens de la production de subsistance et de consommation nationale. De plus, ils ont été contraints à « libérer » leurs marchés, à dévaluer leur monnaie, à couper dans les « dépenses » étatiques, etc.

Alors qu'elles prétendent atténuer les disparités économiques et sociales, ces politiques accentuent le fardeau des populations pauvres qui dépendent d'économies agricoles pour survivre et celui des entreprises nationales et locales qui se voient forcées à concurrencer avec des multinationales (Cox, 1996 :22). La dépendance envers « l'aide » extérieure s'accroît et la désarticulation de l'économie nationale se concrétise. Certains réussissent malgré tout à bénéficier de ces pratiques¹³, ce qui crée une nouvelle forme de hiérarchisation au niveau mondial. Ainsi :

« The social structure of the world shaped by globalization takes the form of a three-part hierarchy. At the top are people who are integrated into the global economy, including everyone from the global economy managers down to the relatively privileged workers who serve the global production and finance in relatively stable jobs. The second level in the hierarchy includes those who serve the global economy in more precarious employment... The bottom level consists of superfluous labor –those excluded from the global economy and who [are a] potentially destabilizing force. »(Cox,1996 :26)

La majorité des pays en voie de développement et des portions de plus en plus mobilisées de population des pays industrialisés constituent cette classe. Ces groupes marginalisés sont les principaux bénéficiaires des projets de développement et de l'aide internationale afin, espère-t-on, de les contrôler et ainsi limiter les effets déstabilisateurs qu'ils pourraient susciter dans le système.

3.1-Mondialisation et démocratie

En plus d'une nouvelle forme de hiérarchisation mondiale, le monde globalisé est caractérisé par la diminution des pouvoirs détenus par les États ou du moins par les

¹³ Entre 1960 et 1978 le nombre de milliardaires marocains (en dirham) est passé d'une vingtaine à

populations au sein de ces derniers. Pourtant, si l'on se fie au discours dominant, la libéralisation des marchés et la mondialisation capitaliste devraient susciter la démocratisation des États. Cependant, force est de constater que les effets pervers de la globalisation capitaliste ne permettent pas réellement la démocratisation.

« In the past thirty years, we have seen the spread of liberal democratic political forms in varied circumstances... There has been a spread of formal aspects of liberal democracy (free elections, freedom of speech and association, etc...). However, in the same period there has been enormous growth in social inequality and the erosion of public social provision and forms of economic redistribution. This has meant that the very social and material basis for greater political equality- central to very idea of democracy- has been undermined in many countries. » (Gill, 1996 :213-214)

On pourrait dire que la vision néolibérale de la démocratie se limite à une forme élitiste de la démocratie où quelques factions dominantes entrent en concurrence pour des votes. Dans cette vision, la démocratie est un mécanisme par lequel on élit des représentants qui, par la suite, gouvernent (Schumpeter in Gill, 1996 :214). Conséquemment, les conceptions de participation, de responsabilité et de devoir politique sont limitées (Gill, 1996 :214). Alors qu'en théorie, la démocratie implique que les élus soient imputables, en pratique ils semblent être redevables aux forces du marché et aux différents créanciers (Mittelman, 1996 :9).

Dans la même ligne de pensée, certains avancent même que le marché libéré peut être considéré comme un référendum constant sur les politiques étatiques (Gill, 1996 :215). Ainsi les consommateurs peuvent, par leur participation au marché, influencer les orientations politiques de leur gouvernement. Le marché est donc une démocratie où le consommateur est citoyen. Or, si l'on considère que la logique du marché tend à marginaliser un nombre considérable de gens, on peut admettre, en

rester dans leur logique, que le marché institue, malgré leurs dires, une démocratie de plus en plus élitiste.

En conclusion, la pratique du développement telle qu'imposée par les magnats de l'économie mondiale est axée sur la croissance économique vue comme le résultat mécanique de l'extension du marché. En outre, cette croissance est censée déterminer les autres facettes de la vie en société. Or, la régulation par le marché débouche sur des crises cycliques, et une polarisation internationale croissante. Malgré cette constatation, on maintient que ce développement est la panacée des pays pauvres. Alors qu'on parle de démocratisation, le pouvoir des gens sur leur propre destinée et celle de leur société diminue à vue d'œil au profit de celui des institutions internationales, des créanciers et des multinationales. La récupération par ces institutions des notions telles que celle de démocratie, de participation, d'équité et de développement les dénuent de toute substance. Ces notions prennent alors un sens contraire ou restrictif. La démocratie devient élitiste. La participation dépend des moyens que l'on possède. L'équité perd toute signification puisque la loi du plus fort est de moins en moins atténuée par la régulation étatique qui caractérisait l'État providence. Le développement se réduit à la croissance économique. Ainsi en donnant de nouvelles significations à des termes initialement positifs, l'illusion que la voie du développement passe par le capitalisme est maintenue.

Le Maroc, comme plusieurs autres pays en développement, est soumis aux politiques internationales depuis déjà longtemps. Comme plusieurs, le peuple marocain a subi la colonisation occidentale (sous la forme particulière du « protectorat ») et depuis quelques décennies supporte les PAS. Dans la prochaine section nous aborderons l'impact de ces influences occidentales sur l'économie et la politique de ce pays.

**II-LE MAROC,
ASPECTS
HISTORIQUES ET
GÉOPOLITIQUES**

Le Maroc a une très longue histoire. Nous ne prétendons donc pas approfondir, dans ce chapitre, tous les événements marquants de l'histoire contemporaine de ce pays. Pour les besoins de notre exposé et par souci de synthèse, seule l'histoire récente du Maroc sera abordée. Nous avons choisi le XIX^{ième} siècle comme point de départ de cet exposé, car c'est à cette époque que les relations économiques, politiques et sociales entre le Maroc et l'Occident, présentes depuis déjà longtemps¹⁴, s'intensifient. Prendre conscience de ces relations peut nous aider à mieux saisir la nature des liens qui se sont établis entre le Maroc et l'Occident. Dans ce sens, définir ces liens nous aidera à percevoir les dynamiques politiques et sociales au Maroc et l'impact, négatif ou positif, des politiques économiques internationales sur ces dernières. Du moins, tel est l'objectif.

1 - CONTEXTE HISTORIQUE : 1800-1956

1.1-À partir de 1800 : Influences internationales sur le sol marocain

D'un point de vue stratégique le Maroc, situé à la jonction de l'Afrique et de l'Europe et ouvert sur l'Amérique par sa côte atlantique, représente pour toute puissance un pied-à-terre très enviable. Depuis déjà quelques siècles, des liens commerciaux entre ce pays et diverses puissances européennes sont tissés. Ce n'est cependant qu'au début du XIXe siècle que l'emprise occidentale s'y fait prépondérante. Les luttes auxquelles participe le Maroc pour aider l'Algérie à repousser l'invasion française se

¹⁴ Dès 1631 des traités franco-marocains "établissant privilèges juridictionnels, immunité consulaire et liberté de commerce et de navigation ..." sont en vigueur et serviront de modèles pour les traités ultérieurs. (Berramdane, 1987:22)

concluent par la défaite maghrébine d'Isly (1844) et par le bombardement de Tanger et d'Essaouira (1844). Cette défaite aura comme conséquences la perte du contrôle marocain sur certaines régions frontalières et l'affaiblissement du pouvoir du sultan Moulay Adb al-Rahman (Julien, 1978 :29). Puis, les Espagnols prirent Tétouan¹⁵ en 1860 et imposèrent une lourde indemnité de guerre au sultan qui dut, pour la régler, faire un prêt (Petit Robert, 2000). L'Angleterre lui accorda l'argent nécessaire en échange de l'ouverture des frontières au commerce. Ce contexte favorisa l'entrée européenne sur le sol marocain.

C'est donc à cette période que l'entreprise coloniale européenne au Maroc se concrétise juridiquement et met en place une organisation méthodique. Par la généralisation des réglementations et par le renforcement de la clause de la nation la plus favorisée, les puissances européennes sapent la souveraineté marocaine. Le sultan Moulay Abd al-Rahman voit ses prérogatives entamées tant du point de vue de l'économie, de la finance, de l'autorité judiciaire que du système de sécurité. L'instauration du statut de protégé marocain et l'augmentation du nombre de ses protégés, l'affermissement du rôle des juridictions consulaires et la mise en place d'exemptions fiscales sont autant de clauses qui permettent aux Européens de s'approprier un pouvoir grandissant (Berremdane, 1987 : 22). Ces clauses sont à la base de la majorité des traités signés par le Maroc dès 1856.

Dans ce processus d'appropriation du pouvoir, la France s'impose comme un acteur principal (Berramdane, 1987 : 12). Puisqu'elle possède une colonie en Algérie, elle considère détenir « un droit de préemption coloniale » sur le Maroc. Elle refuse donc de laisser le contrôle des rives méditerranéennes aux Anglais ou aux Espagnols. En outre, « L'accord de troc » signé en 1904 entre l'Angleterre et la France, admettant la

¹⁵ Prise une première fois en 1860 puis rendue au Maroc, les Espagnols occupèrent une deuxième fois Tétouan en 1915 et en firent la capitale du Maroc espagnol. Tétouan fut restituée au Maroc après l'indépendance (Petit Robert des noms propres, 2000) –voir section 2.2 chapitre 2

domination britannique en Égypte et accordant à la France le droit d'asseoir son influence sur le territoire marocain, vient consacrer la prédominance française au Maroc (Ganiage, 1994 : 383). De plus comme l'Espagne, la France utilise l'offensive militaire afin de consolider sa présence en sol marocain.

Quant aux États-Unis, à l'époque de l'offensive coloniale, ils sont encore une nation naissante et fragile. À cause de cette « vulnérabilité » mais également en fonction de l'accord signé avec le Maroc et de la proclamation de la doctrine Monroe, ils tenteront de se faire discret dans les affaires marocaines. En effet, dès 1786, les États-Unis signent un traité de « paix, d'amitié et de commerce » avec le Maroc (Berramdane, 1987 : 19). Celui-ci assure aux Américains « la protection des hommes et des navires, la liberté de navigation et (instaure) la clause de la nation la plus favorisée et l'établissement de consulat américain au Maroc » (loc.cit.). Ce traité fut signé suite au refus que les Américains avaient essuyé en frappant aux portes des Européens en ce qui concerne des accords de protection « contre la piraterie "barbaresque" » (Berramdane, 1987 : 19). Puis, la doctrine Monroe, proclamée en 1823, affirme que « les États-Unis promettent de ne pas intervenir dans les affaires européennes et de ne pas intervenir non plus dans les colonies européennes » (Berremdane, 1987 : 20). En échange de quoi ils demandent l'assurance aux grandes puissances coloniales de ne pas remettre en question l'indépendance de leur nouvelle nation (loc.cit). Cette doctrine interdit par conséquent aux États-Unis de jouer un rôle agressif au Maroc, terre convoitée par les puissances européennes. Malgré ces ententes apparemment restrictives, les États-Unis bénéficieront, grâce à la clause de la nation la plus favorisée incluse dans le traité de 1786, des accords signés entre le Maroc et les Européens.

La mainmise occidentale sur le sol marocain se concrétise par la signature de deux accords, ceux signés lors de la conférence de Madrid et de celle d'Algésiras¹⁶. Ces conférences furent toutes deux convoquées par le souverain marocain Abd el Aziz. Il espérait dans un premier temps abolir le système de protection généralisée qui constituait un véritable transfert de souveraineté au profit des États européens et des États-Unis. Dans un deuxième temps, il souhaitait échapper au Protectorat français (Berramdane, 1987 : 24). Malheureusement, les résultats furent très différents.

La conférence de Madrid eût lieu en 1880 et regroupait toutes les puissances européennes, la Russie et les États-Unis. Les accords signés à l'issue de cette conférence institutionnalisent la politique de la « Porte ouverte » et généralisent les privilèges capitulaires majeurs¹⁷ (Berramdane, 1987 : 24). Les conséquences de cet accord sur la souveraineté marocaine sont énormes. Elles consacrent le droit aux nations signataires de commercer au Maroc, et ce, sans concession. Entre autres, les pays signataires bénéficient d'exemptions fiscales, leur juridiction consulaire est étendue aux protégés marocains, les tarifs douaniers sont minimisés et la clause de la nation la plus favorisée est maintenue (Berramdane, 1987 : 24). Bref, ces ententes permettent aux Américains et aux Européens de créer des enclaves « autonomes » sur le territoire marocain tout en limitant les bénéfices fiscaux pour le pays « hôte ».

Les accords signés lors de la Conférence d'Algésiras n'ont, eux non plus, rien de réjouissant pour le Maroc. Cette conférence, convoquée en 1905 par le sultan marocain à la demande de l'Allemagne et endossée par les Américains, visait deux

¹⁶ Eût lieu en 1906. La France et l'Espagne se divisèrent le Maroc alors même que cette conférence reconnaissait l'indépendance et la souveraineté de ce pays. Les États-Unis ne réagirent pas en faveur du Maroc malgré ses demandes. (Berramdane, 1987:29)

¹⁷ « Le système des « privilèges des capitulaires majeurs » se caractérise par: 1) le nombre élevé des protégés marocains: deux par commerçant et par port, et la protection s'étend à la famille du protégé. Les consulats et légations peuvent avoir un nombre de protégés marocains à leur service. Tous les protégés bénéficient de l'immunité diplomatique et de l'exemption fiscale; 2) l'extension de la compétence des juridictions consulaires à tous les litiges où le défendeur est un étranger ou un protégé. » (Berramdane, 1987:24)

objectifs. D'une part, l'objectif marocain est d'échapper au protectorat français. Celui-ci est imminent étant donné l'accord signé avec l'Angleterre en 1904, les problèmes financiers du Maroc le contraignant à recourir aux créanciers français et l'instabilité nationale fragilisant le pays. Les espoirs marocains sont déçus. Au lieu de diminuer le pouvoir de la France sur le territoire marocain, les accords d'Algésiras lui procurent, ainsi qu'à l'Espagne, des intérêts spéciaux sur le sol marocain, soit « d'organiser la police dans huit ports marocains... », et ce, tout en maintenant la politique dite de « la porte ouverte » pour les autres nations (Berramdane, 1987 : 29).

D'autre part, les Américains veulent désamorcer les disputes franco-allemandes qui sévissent depuis 1904. Le conflit entre ces pays émerge alors que l'Allemagne, se sentant lésée par la France en ce qui a trait à la place qui lui est réservée dans les affaires marocaines, annonce qu'elle est prête à lui déclarer la guerre. La raison officielle : la France brime la souveraineté d'un pays indépendant, le Maroc, l'empêchant ainsi de mener ses affaires comme bon lui semble, c'est-à-dire donner plus de place à l'Allemagne (Ganiage, 1994 : 387). C'est donc en espérant éviter l'intensification du conflit dans la région et ainsi, indirectement, sauvegarder leurs privilèges au Maroc que les Américains endossent l'idée d'une conférence internationale (Berramdane, 1987 : 27). Ils y joueront un rôle d'arbitre très important qui favorisera la France. À la suite de cette conférence, le Maroc sollicita l'aide des États-Unis à plusieurs reprises afin de limiter la mainmise européenne sur son territoire. Les États-Unis considérant s'être déjà trop impliqués dans les affaires européennes, lui refusèrent toute aide (Berramdane, 1987 : 30).

Le conflit franco-allemand, quant à lui, quoique tempéré, ne sera pas résolu lors de la conférence d'Algésiras. À la suite d'une escalade du conflit, un accord est signé en 1911 entre les deux adversaires. Cet accord stipule que la France concède à l'Allemagne des terres au Congo en échange desquelles l'Allemagne cesse de

convoiter le Maroc (Berramdane, 1987 : 30). Ce conflit semble alors réglé et d'un point de vue diplomatique, la France peut imposer son protectorat au Maroc en toute quiétude.

1.2- Le protectorat et son influence sur la société marocaine

Les obstacles internationaux tombés, le protectorat français peut alors s'implanter sur le Maroc avec plus de facilité. De plus, les problèmes internes viennent fragiliser les forces de résistance au sein du pays. De nombreuses tribus se révoltent tour à tour contre l'autorité du sultan Abd el Aziz qui est grandement contesté à cause de son engouement pour le luxe européen et son incapacité à rallier les foules. En outre, les extravagances économiques du sultan ont rendu le pays vulnérable économiquement (Ganiage, 1994 : 375). Les dettes accumulées par ce dernier, qui s'élèvent à plus de 170 millions de francs au début de 1912, ainsi que les accords économiques résultant de la conférence d'Algésiras le dépouillant de la majorité des moyens fiscaux pour remplir les coffres marocains, rendent ce pays dépendant envers l'Occident. Ajouter à cela les tractations entre les puissances coloniales qui se découpent le territoire africain aux dépens des peuples autochtones et voilà la recette parfaite pour l'imposition d'un protectorat.

Malgré la conjoncture politique et économique qui semblait propice à la mise en pratique de l'entente signée le 30 mars 1912 entre les forces coloniales françaises et le sultan marocain, le peuple n'allait pas accepter la perte de sa souveraineté sans riposter. Mais, quoiqu'elle fut virulente, la riposte marocaine fut rapidement étouffée.

Dès 1913, le bled makhzen¹⁸, également désigné par le résident¹⁹ général Lyautey comme le Maroc « utile » c'est-à-dire les plaines et les terres côtières²⁰, était sous contrôle français (Ganiage, 1994 : 398).

L'entente de protectorat signée entre le Maroc et la France donnait à ces derniers des pouvoirs délégués. La France était chargée par le sultan de certaines tâches administratives dont certains aspects des relations internationales. Pourtant, la France devint rapidement la véritable légataire du Maroc et prit le contrôle administratif de tous les domaines (Berremdane, 1989 : 13). Sous peu, et grâce, entre autres, à la passivité et au désintéressement apparent du sultan, le mode d'administration indirecte se désintégra. Alors qu'il devait prévaloir, il céda sa place à un pouvoir centralisé entre les mains du résident général Lyautey (Ganiage, 1994 : 400). Ce dernier

« investi à la fois de pouvoirs civils et militaires, il était en même temps le chef des services administratifs du protectorat et le commandant en chef des forces de terre et de mer. Ministre des Affaires étrangères du sultan, il était chargé de contresigner et de promulguer ses ordonnances souveraines, ou dahirs²¹. »
(Ganiage, 1994 : 400).

De plus, au sein des administrations régionales et locales, les fonctionnaires français disposaient d'un droit de regard sur toutes les décisions. Par contre, ce droit de

¹⁸ Zone sous contrôle sultanien. Avant le protectorat français seulement un tiers du Maroc, la moitié de la population, était sous l'autorité effective du sultan. Les deux tiers restants reconnaissent l'autorité spirituelle de ce dernier mais pas son autorité politique. Ces zones portent le nom de Bled Siba ou zone de dissidence. (Ganiage, 1994 : 73)

¹⁹ « à l'époque coloniale, haut fonctionnaire qui était placé par le pays protecteur auprès du souverain d'un pays sous protectorat » (Petit Robert, 2000)

²⁰ « Au début 1913, tout était terminé et, du nord au sud, tout le bled makhzen était rentré dans l'obéissance » (Ganiage, 1994:398)

²¹ Texte proclamé par le sultan qui a force de loi

regard ne s'appliquait pas dans les régions du Sud avec lesquelles les Français avaient établi des alliances solides qu'ils ne voulaient pas compromettre par une trop grande intrusion. (Ganiage, 1984 : 402)

En plus du réaménagement administratif, plusieurs autres réformes furent mises en place. Dès 1913, le résident général Lyautey mit sur pied une direction des Finances afin d'élaborer un budget national (Ganiage, 1994 : 404). De plus, la France continua de garder la mainmise sur le service de contrôle des douanes qui depuis 1910 était sous sa surveillance. Les revenus accumulés par ce service étaient redirigés vers le remboursement de la dette que le sultan avait contractée auprès de l'État français (Ganiage, 1994 : 404). Quelques années plus tard, en 1920, l'administration française substitua le franc à la monnaie marocaine qui, de part ses fluctuations, désorganisait périodiquement les transactions (Ganiage, 1994 : 404).

Une réforme du système de justice fut également enclenchée presque aussitôt le protectorat instauré. D'abord deux systèmes furent établis, un pour les Européens et l'autre pour les sujets du sultan. Par ailleurs, l'administration française « invita les puissances signataires de la convention de Madrid à renoncer à leurs tribunaux consulaires » étant donné la complexité d'un système aussi multiple et à cause des abus qui en découlaient (Ganiage, 1994 : 404). L'Allemagne et l'Empire austro-hongrois ne cédèrent leurs privilèges qu'en 1914. La Grande-Bretagne les céda vers 1930. Et les États-Unis quant à eux les maintinrent jusqu'après l'indépendance du Maroc (Ganiage, 1994 : 404 ; Berremdane, 1987 : 41). Cette situation fut d'ailleurs une des sources de tension entre les Américains et les Français (Berremdane, 1987 : 41). Ce n'est d'ailleurs qu'en 1917 que les États-Unis reconnaissent le protectorat français contre la promesse que leurs privilèges économiques et capitulaires seraient maintenus (Berremdane, 1987 : 37).

Finalement, un des chantiers les plus importants entrepris par l'administration française fut la modernisation de l'infrastructure du pays. La construction du réseau routier, de ports, d'écoles, de dispensaires et d'hôpitaux furent parmi les travaux les plus constants et les plus importants de l'occupation française. Aucune parcelle du Maroc « utile » ne fut négligée (Ganiage, 1994 : 405).

Ceci dit, la mise en place du protectorat français fut gênée par de multiples conflits. Alors que les Français venaient à peine de prendre complètement en main les affaires marocaines, la première guerre mondiale est déclenchée. Plusieurs troupes, ayant été tout d'abord envoyées au Maroc, furent réquisitionnées par la métropole pour aller au front. Malgré tout, Lyautey fit le choix de maintenir les acquis français et de continuer les travaux amorcés avec un effectif moins grand (Ganiage, 1994 : 410). Pour ce faire, il mit en place la stratégie dite de la coquille vide. Cette stratégie consistait à « envoy[er] sur les postes avancés les dernières unités de troupes régulières, tandis que sur la côte et dans les villes de l'intérieur, la relève serait tant bien que mal assurée par des territoriaux venus de France ou mobilisée dans le pays » (Ganiage, 1994 : 409). Quant au Nord du Maroc, l'objectif était de maintenir les lignes de communication avec l'Algérie et de prévenir les assauts venant des montagnes (Ganiage, 1994 : 410). Lyautey réussit son pari. La France ne perdit pas de terrain au Maroc au cours de cette guerre. Cependant, la pacification du bled es siba (tribus dissidentes face au Makhzen) fut arrêtée et ne reprit de façon modérée qu'après la fin de la guerre. Malgré les fonds restreints venant de la métropole immédiatement après la guerre, la modernisation du pays se poursuivit dans les zones pacifiées. Puis au début des années vingt, Lyautey bénéficia de « la dépréciation du franc qui invitait à investir plutôt qu'à thésauriser » et des prospections du sous-sol marocain qui révélait d'importantes richesses pour amasser des fonds lui permettant de reprendre la modernisation des infrastructures de façon plus agressive (Ganiage, 1994 : 433). En effet, « Lyautey n'entendait pas compromettre un avenir qui lui

paraissait brillant en freinant, au nom de considération financière, une mise en valeur du pays qu'avaient déjà retardée quatre années de guerre » (loc.cit.).

Nonobstant les efforts des troupes françaises, les îlots de résistances berbères continuent de garder la pression sur la Résidence et en 1921 la guerre du Rif éclate. Cette guerre engage principalement les Espagnols qui occupaient Tétouan, Larache et leurs alentours depuis 1911 mais qui n'avait pas cherché à réduire « les massifs montagneux de la zone nord dont l'administration leur était dévolue » (Ganiage, 1994 :439). Par conséquent, en 1921 quelques tribus berbères, sous la direction d'Abd el Krim, avancent vers les villes. Au début, la résidence de Lyautey a du mal à cacher sa sympathie pour les Rifains. Ces derniers vont d'ailleurs se rendre à Paris à deux reprises pour demander la reconnaissance française de leur territoire (Ganiage, 1994 : 440). La France qui n'a pas encore tout à fait digéré les altercations diplomatiques avec l'Espagne ne peut cependant se résoudre à prendre les armes contre elle (loc.cit.). Finalement, en 1924, un accord de coopération est signé entre la France et l'Espagne pour la résolution du conflit rifain. Une quarantaine de bataillons français sont envoyés à la rescousse espagnole. En 1926, affaiblie par les dissensions internes, la coalition des tribus rifaines est disloquée et la résistance s'effondre (ibid., 441). Cette guerre sonne le glas de Lyautey qui après avoir été mis de côté lors des opérations militaires à cause de sa sympathie pour la cause rifaine, remet sa démission au lendemain de la victoire (ibid., 443).

Le départ de Lyautey marque un changement dans la politique française au Maroc principalement en ce qui concerne la politique de colonisation. Alors que Lyautey favorisait un peuplement de cadre, le nouveau résident général, Steeg, mit l'accent sur le développement d'un peuplement rural. L'objectif d'une telle stratégie : consolider

l'emprise de la France sur le Maroc (Ganiage, 1994 : 446). Ce n'est donc qu'après la guerre du Rif que la colonisation massive²² du Maroc débuta.

Les visées françaises furent une fois encore ralenties en 1930. La crise économique frappe le monde. En Afrique du Nord en général et au Maroc en particulier le coup est très dur. La mévente et la chute des prix engendrent la crise et le chômage massif.

« De 230 à 240 francs en 1929, le quintal de blé tendre tombait à 100 francs en 1934... De 1930 à 1932, la production des phosphates tombait de 6 millions de tonnes à 3 200 000 pour se maintenir à ce niveau pendant cinq ans... Mais nulle part la situation n'était plus grave qu'au Maroc, pays surpris en plein effort d'équipement et mal protégé par la législation douanière imposée par les traités... À Casablanca, la crise prenait des allures de catastrophe : le trafic du port diminuait de moitié ; trois mille Européens et dix mille Marocains, le quart de la population active de la cité, se trouvaient réduits au chômage. Dans tous les corps de métier, les salaires diminuaient de moitié. » (Ganiage, 1994 : 464)

Cette crise économique fut le coup fatal pour la colonisation française au Maroc. Les contestations politiques reprennent de l'ampleur et les problèmes économiques de la métropole engendrés par la crise l'empêchent de s'occuper efficacement du maintien de ses colonies.

Les contestations du peuple marocain furent non seulement alimentées par la crise économique, mais également par la promulgation du Dahir berbère de 1930. Ce dahir, qui sous d'autres formes était présent depuis le début du protectorat, permettait aux Berbères de gérer leurs affaires juridiques selon leurs coutumes et les protégeait des influences arabes. Ce dahir fut élaboré par l'Administration française et imposé par cette dernière au sultan Mohammed ben Youssef.

²² « 75 573 hectares étaient attribués de 1920 à 1924, près de 147 000 de 1925 à 1930...(et) en 1933, 269 000 hectares avaient été allotés » (Ganiage, 1994:446)

Les frontières ethniques construites par l'Administration française pour mettre sur pied ce dahir créent une série de dichotomies opposant les Berbères aux Arabes. Parmi celles-ci, nous retrouvons les oppositions : ruraux vs. urbain, islam maraboutique vs. islam orthodoxe, dominé vs dominant, *bled sida* (tribus dissidentes face au pouvoir central) vs. *bled Makhzen* (tribus portant allégeance au pouvoir central), droit coutumier vs. droit musulman, etc. (Tehlinen, 1998 : 37-38). La plus évidente est la dichotomie linguistique opposant la langue berbère à l'arabe dialectal. Plusieurs de ces dichotomies peuvent être remises en question mais là n'est pas l'objectif de cet exposé.

Bien entendu, la proclamation du Dahir berbère n'émanait pas seulement d'une volonté altruiste de la part des Français, mais découlait d'un dessein principalement politique. Au Maroc, comme en Algérie, les politiques berbères françaises sont présentées par plusieurs analystes comme des politiques visant la « division » du pays afin de mieux permettre la soumission de ce dernier (Burke III, 1972 : 175; Brown, 1973 : 204). Cette vision se reflète également très bien dans les écrits de Roger Gaudefroy-Demonbynes en 1928 alors qu'il était résident officiel. En voici un extrait (traduit à l'anglais)

« It is dangerous to allow the formation of a united phalanx of Moroccans having one language. We must utilize to our advantages the old dictum 'divide and rule'. The presence of a Berber race is a useful instrument for counteracting the Arab race; we may use it against the Makhzan itself »
(Kaddour, 1973 : 260)

Le Dahir berbère au Maroc stipulait que les tribus qui se soumettaient à l'autorité française verraient leurs droits traditionnels respectés. Par conséquent, les officiers du Makhzen (caïd, walis, etc.) n'auraient pas juridiction sur ces populations (Burke III, 1973 : 195). En d'autres termes, ce dahir donne aux communautés berbères le

droit de gérer leur collectivité selon leur droit coutumier plutôt que d'être soumis à la *sharia* (le droit musulman). Cette politique est satisfaisante aux yeux de plusieurs membres des tribus berbères « dissidentes » qui, quoiqu'elles reconnaissent l'autorité religieuse du sultan, n'admettent pas son autorité politique ou temporelle (Burke III, 1973 : 191). Toutefois, le Dahir berbère vint en quelque sorte « simplifier » outre mesure le paysage social marocain : où il y avait plusieurs tribus, on retrouve maintenant deux groupes ethniques plus ou moins homogènes.

Malheureusement pour la Résidence, cette politique n'eût pas l'effet espéré. Dès sa proclamation, des mouvements la dénonçant éclatèrent un peu partout au Maroc. Ces contestataires proclamaient l'unicité du peuple marocain et alimentèrent le mouvement nationaliste (Brown, 1973 : 213). Afin de lutter pour la libération du pays, le rêve d'un front uni naquit. Une contestation virulente se déroula pendant quelques années mais fut momentanément écrasée en 1934. Cette année-là, la France termine son projet de « pacification ». Mais, le germe du nationalisme est bien enraciné et la volonté de créer un front commun national donna naissance à l'image d'un peuple marocain homogène. Opposant la vision d'une identité unique - arabe et musulmane - aux politiques françaises qui tentaient de diviser pour régner, le mouvement nationaliste prit son envol. La « question nationale » occupe dès lors le devant de la scène politique au Maroc.

Plusieurs facteurs facilitèrent l'avènement du nationalisme. Le Dahir créa une première brèche. À laquelle s'ajoutèrent la démographie galopante chez le peuple autochtone, l'éducation de plus en plus accessible, la défaite de la France contre les forces allemandes et le débarquement des alliés en Afrique du Nord. Ce dernier événement est le plus pertinent pour cet exposé car ses conséquences ont été déterminantes sur le type de relations qui se perpétue entre le Maroc indépendant et les puissances occidentales.

D'abord, la défaite de la France, dès 1940, face à la force germano-italienne sabra dans son image de grande puissance invincible.

« Ruinée par la guerre, déchirée par ses discordes politiques, la France avait cessé d'inspirer le respect. Le déploiement des troupes alliées, servies par un imposant matériel, avait souligné l'équipement misérable de son armée et fait sur place la démonstration de son impuissance. L'avenir semblait appartenir aux grandes nations, les États-Unis surtout, qui se donnaient pour champion des peuples opprimés » (Ganiage, 1994 : 509).

En plus de discréditer la France aux yeux des Marocains, ce débarquement des troupes alliées fut le point culminant du conflit franco-américain.

Comme mentionné plus haut, les États-Unis tentèrent, au début, de rester discret dans les affaires européennes. Par contre, dès la conférence d'Algésiras où leur rôle d'arbitre fut significatif, leur présence se fait de plus en plus sentir. Pour des raisons politiques mais surtout stratégiques, les États-Unis, quoique favorables à la France, refusent de lui céder le contrôle du territoire marocain. Le Maroc reste à leurs yeux un point stratégique d'une importance capitale qui prit tout son sens lors de la deuxième guerre mondiale. Pour rien au monde, les États-Unis ne pouvaient laisser l'Afrique du Nord et encore moins le Maroc tomber aux mains des puissances de l'Axe²³. Le Maroc, porte ouverte sur l'Amérique aurait trop facilement pu loger des bases sous-marines et aériennes permettant des attaques éventuelles contre l'Amérique (Berramdane, 1987 : 44). C'est pourquoi en 1942, les Américains menèrent le débarquement des troupes sur les côtes marocaines malgré les froissements qu'une telle action pouvait créer avec la France. Dès lors, « l'Afrique du Nord, et le Maroc en particulier, cessèrent d'être un simple marché commercial...pour devenir une base avancée de la pénétration américaine en

²³«Nom donné par Mussolini, le premier novembre 1936 au protocole d'amitié germano-italien signé en octobre par le comte Ciano et Hitler.» (Petit Robert des noms propres, 2000)

Afrique » (Berramdane, 1987 : 42). Les États-Unis d'Amérique s'imposaient alors comme une puissance mondiale avec des intérêts globaux.

À partir de cette période, les nationalistes marocains sollicitent à plusieurs reprises le support américain qui, officiellement, leur fut systématiquement refusé. Dans les faits cependant, les Américains furent des alliés incontournables du mouvement nationaliste grâce aux subventions que lui octroyèrent quelques compagnies ou syndicats. Ils jouaient ainsi sur deux fronts. D'un côté, les États-Unis voulaient préserver leurs alliances historiques mais fragilisées avec la France. De l'autre, ils voulaient assurer de bonnes relations avec les dirigeants potentiels d'un Maroc indépendant. Donc dans les instances internationales, les États-Unis soutenaient généralement la France. En coulisse, cependant, le président américain promettait le support politique et économique au Sultan. Par ailleurs, la proclamation de la Charte de l'Atlantique qui, malgré la déclaration du maintien de la politique de « Porte ouverte », proclamait le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes fut un des éléments qui fit pencher les faveurs marocaines du côté américain (Berramdane, 1987 : 52). Ce double jeu se perpétua jusqu'à l'indépendance et permit aux États-Unis de garder, plus ou moins, « bonne figure » tant auprès des autorités marocaines que françaises.

Le dernier clou dans le cercueil du protectorat français fut la déposition et l'exil du sultan Mohammed ben Youssef²⁴ en 1953. Durant le protectorat, Mohammed ben Youssef accéda au pouvoir grâce à la complicité des Français pour son apparente docilité. Cependant, il s'avéra beaucoup plus solidaire de son peuple que le pensaient

²⁴ Mohammed V Sidi Mohammed ben Youssef (Fès, 1909 — Rabat, 1961). Sultan alaouite (1927), puis roi (1957 - 1961) du Maroc. Il accepta d'abord de collaborer avec la France mais, après la Seconde Guerre mondiale, commença à revendiquer l'indépendance de son pays. Exilé en Corse, puis à Madagascar, il fut, devant la dégradation de la situation, rappelé en 1955 par la France qui reconnut l'année suivante l'indépendance du Maroc. Jouissant d'un grand prestige, il prit le titre de roi en 1957. (http://fr.encyclopedia.yahoo.com/articles/m/m0506527_p0.html#m0006531.1)

les Français et il enclencha très rapidement la grève du sceau²⁵. En 1947, le Sultan endosse officiellement la cause du mouvement national en s'alliant de près à l'Istiqlal²⁶, soit le premier parti officiel du Maroc. Certains militants du mouvement national espéraient alors qu'en combattant pour l'indépendance, ils se libéreraient non seulement des colonisateurs mais également du système monarchique. Pour quelques-uns, la mise en place d'un système politique fondé sur un parti unique était la voie à suivre : pour d'autres, moins nombreux, la république était la meilleure solution. Mais tous voulaient d'abord et avant tout retrouver l'indépendance.

Dans ce contexte d'ébullition nationaliste, la Résidence tente de maintenir un certain équilibre entre la volonté grandissante d'indépendance du peuple marocain et les intérêts français au Maroc. Pour ce faire, en 1947, les Français proposent une politique de démocratisation « qui visait à accroître la participation des Marocains à la gestion de leurs affaires tout en resserrant les liens qui unissaient le protectorat à la France » (Ganiage, 1994 : 538). Leur manœuvre semble avoir du succès. Le sultan accepte d'apposer son sceau sur deux dahirs réorganisant le gouvernement central. Malheureusement pour les Français, il reprend la grève du sceau peu de temps après, étant donné la superficialité des réformes proposées.

Pendant les six années suivantes, la tension entre le sultan et l'administration française est palpable. Les chefs traditionnels du sud, inquiets des transformations politiques qui semblent être envisagées par le sultan et le mouvement national,

²⁵ Le sultan devait apposer son sceau sur les dahirs et les proclamer pour les entériner car selon l'accord du protectorat le Maroc était encore un pays souverain.

²⁶ Parti nationaliste marocain fondé en 1937. Il appuya l'action du sultan Muhammad V et joua un grand rôle dans la lutte pour l'indépendance, acquise en 1956. En 1959, une scission se produisit en son sein: l'aile gauche forma, sous la direction de Ben Barka, un parti d'opposition aux options nettement socialistes, l'Union nationale des forces populaires (UNFP). Sous le règne de Hassan II, l'Istiqlal qui avait été appelé en 1958 à former le gouvernement, fut en 1963 écarté du pouvoir au profit du « gouvernement du Palais ». En 1992, il s'est allié aux partis de l'opposition pour former un bloc démocratique et fait partie de la coalition au pouvoir depuis 1997. (Petit Robert des noms propres, 2000)

deviennent les principaux alliés de la France. En effet, ils craignaient de voir leur autorité remise en cause par l'intrusion des partis politiques dans les campagnes. Or, les gens du milieu rural étaient jusque-là encore très fidèles à leur chef traditionnel (Ganiage, 1994 : 539). Par conséquent, la Résidence mit à profit l'appui trouvé chez les chefs traditionnels du sud et contraignit Mohammed ben Youssef à l'exil en 1950.

Ce geste eût des répercussions sur l'ensemble du mouvement nationaliste. Le peuple marocain transforma Mohammed ben Youssef en symbole de leur oppression et lui voua une estime inconditionnelle. La majorité se battait pour le retour du souverain. La donne changea et les quelques partis qui visaient non seulement la libération face au colonisateur mais également la fin de la monarchie, luttèrent malgré eux pour son retour. Le symbole du sultan unificateur fut renforcé. À son retour, 5 ans plus tard en 1955, le peuple acclama Mohammed ben Youssef comme un libérateur. Pour la première fois dans l'histoire du Maroc, tout le pays reconnaissait le pouvoir politique et spirituel d'un sultan. L'année suivante, en 1956, le Maroc acquiert l'indépendance, et

« pour mieux souligner la révolution qui s'était opérée, [Mohammed ben Youssef] décidait d'adopter officiellement le titre de roi dont ses sujets l'avaient salué. L'Empire chérifien faisait place au royaume du Maroc et Mohammed ben Youssef devenait Mohammed V, sans pourtant renoncer à ses prérogatives de commandeur des croyants. » (Ganiage, 1994 : 561)

Malgré tout, le traité d'indépendance de 1956, soulève beaucoup de questions. Plutôt qu'une réelle souveraineté, celui-ci accorde au peuple marocain « l'indépendance dans l'interdépendance » au sein de laquelle la France continue à disposer des compétences internationales du Maroc par « une résurgence de droit colonial » (Berramdane, 1987 : 13). Jusqu'en 1960, les Marocains devront user de patience, de tractations et de diplomatie pour acquérir une indépendance digne de ce nom, soit la

fin des occupations militaires françaises et espagnoles sur leur territoire et la rappropriation des compétences internationales (Berramdane, 1987 : 107). En 1961, la France et de facto l'Espagne se retirent complètement du Maroc (exceptions faites de Ceuta et Melilla)²⁷. Une fois l'indépendance « réelle » acquise, les luttes politiques internes peuvent reprendre. Les partis de l'opposition se remettent activement à lutter dans l'espoir de réduire les pouvoirs du palais.

Il faut ajouter qu'à ces difficultés reliées aux relations internationales, des dissensions internes se font également sentir. D'une part, la réorganisation gouvernementale entamée par Mohammed V ne fait pas l'unanimité. Entre autres, elle concède, selon les montagnards/Berbères, beaucoup trop de pouvoir aux Fassies (gens de Fès) (Ganiage, 1994 :579). D'autre part, les difficultés reliées au départ des capitaux détenus par les Européens plongent le Maroc dans une crise économique semblable à celle des années trente (Ganiage, 1994 : 580). Puis, Mohammed V avait promis à son retour d'exil de faire du Maroc une monarchie constitutionnelle. Malgré cette promesse, il n'aura pas le temps de mettre sur pied une constitution avant son décès en 1961.

Les échanges entre le Maroc et l'Europe étaient, dès le XVIème siècle, chose courante. Mais avec l'avènement de l'entreprise coloniale en Afrique du Nord, au début du XIXème siècle, ces liens se modifièrent et s'intensifièrent. Ébranlé par la défaite subie lors de la lutte contre l'invasion française en Algérie (défaite d'Isly) et par les dissensions internes (entre le bled Makhzen et le bled siba), le Maroc fragilisé accepte de signer des accords qui facilitent l'emprise coloniale sur son territoire. La France profita d'un rapport de force en sa faveur pour proposer au sultan marocain, dont le pouvoir était chancelant, un protectorat. Ce dernier façonna grandement le Maroc. Les institutions qui furent importées au cours de cette période sont encore

²⁷ Melilla fut prise par l'Espagne en 1496 et Ceuta fut annexé à l'Espagne dès 1580 (Petit RoBert des

bien présentes dans le Maroc indépendant. Les luttes menées par le peuple marocain pour se libérer du joug français, attisées par la proclamation du dahir berbère et par la déposition du sultan Mohammed ben Youssef, définirent les alliances avec l'Occident et divisèrent les camps politiques au sein du pays. Le réajustement politique, social et économique, inévitable après l'acquisition de l'indépendance par un pays n'est malheureusement pas chose évidente. Le Maroc n'y fait pas exception.

2- DE L'INDÉPENDANCE À 1983

Marqués par un ensemble d'éléments endogènes, dont les affrontements politiques internes, ainsi que par plusieurs éléments exogènes, dont les contentieux territoriaux et les embrouilles diplomatiques, les premiers pas du Maroc indépendant furent parsemés d'obstacles. L'interrelation entre les luttes de pouvoir impliquant les différents acteurs politiques nationaux et les problèmes entourant les relations internationales, influencèrent de façon significative le devenir politique de ce pays. En fin de compte, cependant, les tergiversations politiques entourant ces divers enjeux favoriseront largement le monarque Hassan II qui s'avèrera être l'acteur prédominant de la scène politique marocaine. Ces éléments conjoncturels qui ont, entre autres, façonné le devenir politique marocain tant au niveau national qu'international, seront abordés succinctement dans cette section.

2.1 Structure politique du Maroc indépendant (après 1961)

L'avènement d'Hassan II au pouvoir annonçait en soi des changements importants aux orientations politiques du pays.

Premièrement, alors que Mohammed V avait favorisé une politique de non-alignement depuis 1956, Hassan II n'a jamais caché son attachement pour l'Occident. D'ailleurs, dès son arrivée sur le trône, il consacra cet attachement en annonçant que selon lui le modèle occidental, contrairement au modèle communiste, alliait liberté et progrès, deux principes fondamentaux à ses yeux (Berramdane, 1987 : 229). Dans le même ordre d'idée, il souligna que « le génie marocain ne [pouvait]...s'accommoder que d'un régime de liberté qui trouve sa source dans la religion musulmane. Le corollaire d'une telle conception est une démocratie libérale pluraliste » (Berramdane, 1987 : 229).

En plus de se démarquer par rapport à la politique internationale de Mohammed V, cette orientation insufflée par Hassan II suscita de nombreuses controverses avec le mouvement national. Selon ces partis politiques, la politique internationale soutenue par le roi, amarrait de façon définitive l'avenir du Maroc à l'Ouest et à ces pratiques économiques (Berramdane, 1987 : 230). Dans ce sens, les accords économiques signés par le souverain étaient perçus par les partis de gauche comme l'abandon de la vision indépendantiste et comme l'instauration d'une forme de néo-colonialisme (Berramdane, 1987 : 248). L'association du Maroc à la communauté économique européenne (CEE) ainsi que les accords économiques signés avec la BIRD n'ont pas eu les effets espérés par le Makhzen²⁸. Plutôt que de lancer le développement économique et l'industrialisation du Maroc indépendant, ces ententes ont « consacré

²⁸ Inclus le Roi et les coalitions monarchistes qui l'entourent.

la voie libérale en matière de politique économique et financière. [Et] la dépendance économique du Maroc vis-à-vis les pays occidentaux est ainsi institutionnalisée » (Berramdane, 1987 : 311). Le Maroc se retrouvait en effet exportateur de matières premières (phosphate, poisson) et importateur d'une vaste gamme de produits industriels.

Deuxièmement, Hassan II s'éloignait également, en ce qui concerne l'élaboration des institutions constitutionnelles des pratiques de son père, ce qui alimentait le mécontentement chez les partis politiques d'opposition. Alors que Mohammed V avait tenté, mollement, d'instaurer une assemblée constituante, Hassan II choisit plutôt de rédiger la constitution de 1962 en collaboration avec quelques-uns de ses acolytes, et ce, à l'abri des critiques. Le royaume du Maroc y est défini comme un État musulman souverain, dont la langue officielle est l'arabe et faisant partie intégrante du grand Maghreb. Par ailleurs, comme dans toutes les autres constitutions qui la suivront, l'article premier déclare que le Maroc est « une monarchie constitutionnelle, démocratique et sociale » (Cubertafond, 1997 : 17). Dans cette constitution, « le pouvoir législatif [revient] à deux assemblées : une Chambre des représentants formée de 144 députés élus pour quatre ans au suffrage universel [et] un conseil élu pour six ans où les délégués des syndicats, des chambres d'agriculture, de commerce et d'industries siègeraient aux côtés des représentants des assemblées locales. » (Ganiage, 1994 : 693)

En dépit de l'apparence libérale de cette constitution, les règles constitutionnelles permettent une autocratie mal dissimulée. Alors que la monarchie marocaine y est présentée comme étant constitutionnelle et démocratique, le souverain détient le pouvoir suprême. En effet, il peut annuler des décisions prises par le gouvernement ; il peut dissoudre une ou l'autre des chambres ; et il maintient le contrôle des affaires internationales, de la sécurité intérieure et de la religion (Cubertafond, 1997 : 60).

Bref, les pouvoirs législatifs du gouvernement sont très restreints. Cubertafond souligne que

« [les règles constitutionnelles] sont particulièrement ambiguës, d'une part parce que le roi est le principal constituant et d'autre part, parce qu'il dispose en fait d'une double constitution ou d'une constitution de rechange : un texte qu'il modernise à son gré, mais en tenant compte des pressions sur le modèle constitutionnel classique ...et une constitution traditionnelle selon laquelle en tant que commandeur des croyants, et donc de tous les Marocains, et en tant que sultan des tribus et fédérateur des groupes et des intérêts, il a le rôle unique – et indispensable ?- d'arbitre unificateur le plaçant au-dessus de tout, si ce n'est, évidemment de Dieu » (1997 : 9).

D'ailleurs, Hassan II a déjà dit :

« l'Islam m'interdirait de mettre en place une monarchie constitutionnelle dans laquelle le souverain déléguerait tous ses pouvoirs sans gouverner...La norme suprême est religieuse et toute autre norme législative ou même constitutionnelle lui est subordonnée... » (Cubertafond, 1997 : 68).

Dans un tel contexte, la place réservée aux partis politiques et par conséquent à la démocratie et à la constitutionnalité est plus symbolique qu'effective.

Conséquemment, la première tentative démocratique se révèle infructueuse. Confronté aux luttes incessantes avec l'opposition qui revendique plus de pouvoir et qui conteste ouvertement la politique internationale du souverain, confronté également au malaise social suscité par le départ des capitaux et aux litiges territoriaux multiples (voir plus bas), Hassan II déclare l'état d'exception en 1965. Le peu de pouvoir accordé au gouvernement quelques années auparavant lui est retiré. Pendant 5 ans, les membres des partis d'opposition et toutes personnes susceptibles d'en être sympathisantes subissent une répression féroce. Emprisonnements, tortures

et disparitions sont le lot de la majorité des militants. Hassan II quant à lui reprend le contrôle total des institutions politiques.

Finalement, en juillet de l'année 1970, l'état d'exception est levé. Hassan II proclame alors une nouvelle constitution qui consacre sans équivoque la prééminence de la monarchie (Berramdane, 1987 : 289). Entre autres, la Chambre des représentants et celles des conseillers sont fusionnées, laissant ainsi moins de place aux députés élus par suffrage universel²⁹. Ainsi, quoique l'article premier reste inchangé, le bicamérisme est aboli et les droits politiques sont grandement restreints. « Suivant la définition donnée par Hassan II, les députés sont des conseillers du prince choisis par le peuple. Si le peuple a le mauvais esprit de choisir des conseillers qui ne conviennent pas, leur influence sera limitée » (Leveau, 1993 : 12). Plusieurs révisions suivront la constitution de 1970 mais très peu de changement significatif seront effectués car la « constitution [qui] établit une procédure de révision, interdit de transformer l'essentiel. » (Cubertafond, 1997 : 64) Le Maroc, après le départ de la France, se construit donc comme un pays autocratique fortement dépendant au plan économique et politique de l'ancienne métropole.

²⁹ « Article 43. — Les membres de la Chambre des Représentants sont élus pour six ans. Ils portent le nom de Représentants. La Chambre des Représentants comprend des membres élus au suffrage universel direct, des membres élus par un collège électoral composé des conseillers communaux, et des membres élus par des collèges électoraux comprenant les élus des Chambres professionnelles et les représentants des salariés. Le nombre des représentants de chaque catégorie, leur mode d'élection, les conditions d'éligibilité et le régime des incompatibilités sont fixés par une loi organique. Le président et les membres du bureau sont élus chaque année au début de la session d'octobre. Le bureau est élu à la représentation proportionnelle des groupes. » (Constitution 1970, <http://recherche.legisnet.com/FMPro>)

2.2-Contentieux territoriaux

En plus des conflits internes qui ébranlent le Maroc, les litiges territoriaux dans lesquels il est impliqué, viennent le fragiliser et l'isoler au sein de la région méditerranéenne. Le rétablissement du territoire marocain est l'un des enjeux primordiaux de l'indépendance pour toutes les factions du Mouvement National et spécialement pour l'Istiqlal. Comme l'avance Berramdane,

« la lutte pour le pouvoir que se livraient les deux piliers de l'indépendance, le roi et l'Istiqlal, passait nécessairement par le terrain des revendications nationales : pour le premier, c'était une habile diversion aux difficultés politiques et au malaise social ; pour le second, c'était un thème mobilisateur des masses autour du parti pour peser sur la vie politique de la nation » (1987 : 110).

Malheureusement pour le peuple marocain, le rétablissement du territoire dans ses frontières historiques fut complexifié par le démembrement territorial subi par le Maroc au cours de la période coloniale. Par conséquent, les conflits territoriaux se poursuivirent bien après la décolonisation. L'Espagne, l'Algérie et la Mauritanie furent les principaux antagonistes du Maroc dans ce conflit.

D'abord, l'Espagne refusait et refuse toujours de se séparer des Présides de Ceuta et de Melilla. Le problème de ces deux enclaves espagnoles dans le nord du Maroc fut très rapidement et catégoriquement retiré de la table des négociations par l'Espagne. Celle-ci était prête en 1962 à négocier le cas d'Ifni et celui du Sahara. Malheureusement pour les Marocains, avant que quoi que ce soit ne soit réglé, les Espagnols découvrirent d'importants gisements de phosphates dans le Sahara. Dès lors, céder le Sahara devenait plus contraignant pour les Espagnols. Par conséquent, seul le sort d'Ifni pouvait être discuté. Mais lors des discussions de 1963, l'Espagne fut beaucoup trop exigeante. Elle ne voulait pas aborder la question des Présides du

Nord, ni celle du Sahara mais voulait troquer Ifni contre des quotas plus élevés de pêches dans les eaux marocaines. Le Maroc, complaisant jusque-là, ne pouvait accepter un tel accord et se retira des négociations (Berramdane, 1987 : 257). En 1966, suite à l'intervention de l'ONU, le Maroc accepta la proposition de l'Espagne de dissocier la question d'Ifni de celle du Sahara occidental. Le contentieux territorial entourant Ifni fut finalement résolu en 1969.

Par contre, une fois l'accord de dissociation accepté, le cas du Sahara se complexifia. Alors que, avant la signature de l'accord, seuls le Maroc et l'Espagne étaient impliqués dans ce conflit, une fois signé, il ouvrit la porte à l'implication de nouveaux belligérants. En effet, non seulement l'accord distinguait la question d'Ifni de celle du Sahara mais il admettait le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui (Berramdane, 1987 : 321). L'Espagne qui avait amené la proposition, supportée par l'Algérie et la Mauritanie, espérait capitaliser sur l'indépendance du Sahara. Selon la logique espagnole, il serait plus facile d'amadouer les populations sahariennes et ainsi continuer d'exploiter allègrement les gisements de phosphate dans un Sahara indépendant. De plus, en attisant les intérêts territoriaux de la Mauritanie et de l'Algérie sur le Sahara, l'Espagne isolait le Maroc et diminuait son poids dans les négociations (Berramdane, 1987 : 319). L'Espagne a su tirer profit des conflits en suspens qui impliquaient le Maroc, l'Algérie et la Mauritanie.

Entre le Maroc et l'Algérie, des conflits concernant le tracé des frontières perdurent depuis la décolonisation. Les deux États revendiquent les droits sur les territoires de la région de Tindouf, Figuig et les mines du Ghar Jbilat. Entre le Maroc et la Mauritanie, le conflit était tout autre. Alors que l'indépendance de la Mauritanie est reconnue internationalement depuis 1962, le Maroc refusait toujours en 1966 de la reconnaître. Le Maroc continuait également à revendiquer ses droits historiques sur le territoire mauritanien.

Confronté à l'isolement régional, le Maroc décide d'alléger les conflits avec ses voisins immédiats. Il entame une action diplomatique sur deux fronts. D'une part, des négociations sont enclenchées avec l'Algérie. Le 16 janvier 1969, un traité de coopération et de solidarité est signé pour « renforcer les liens entre les deux pays et les asseoir sur des bases solides, dans le respect et la confiance mutuels » (Berramdane, 1987 : 325). Cependant, ce n'est qu'en 1972 qu'un accord concret délimitant les frontières de chaque pays sera signé (Berramdane, 1987 : 326). D'autre part, le Maroc reconnaît l'indépendance de la Mauritanie. Cette tactique tend à briser l'isolement du Maroc et ainsi à simplifier les négociations territoriales concernant le Sahara. Quoique l'internationalisation du contentieux territorial entourant le Sahara occidental n'eût pas l'effet désiré par l'Espagne (c'est-à-dire lui faciliter l'accès aux gisements de phosphate), il empêcha néanmoins le Maroc de se réapproprier son territoire dit historique. Pendant plusieurs années d'ailleurs, Hassan II utilisa le conflit au Sahara occidental comme anesthésiant politique arguant que les élections et les débats politiques amenaient la division alors que l'unité nationale était déjà fragilisée (Cubertafond, 1997 : 110). Encore aujourd'hui, ce conflit territorial est tangible dans la politique marocaine.

2.3 Relations internationales

Le conflit franco-marocain de 1967 entourant l'affaire Ben Barka eût un impact important sur les politiques internationales du Maroc. Dans un contexte où les relations entre les partis de gauche et le roi Hassan II étaient à couteaux tirés, Ben Barka³⁰, chef important de la gauche marocaine, est enlevé dans les rues de Paris.

³⁰ Chef de l'Union nationale des forces populaires, parti de l'opposition en vogue.

« Dans les jours qui suivirent le rapt, la responsabilité des services marocains semblait être la plus engagée. Au fur et à mesure de l'avancement de l'enquête judiciaire, des complicités au niveau de la police et des services spéciaux français apparurent également... L'affaire devint un scandale politique en France, exploité par l'opposition, et une affaire internationale, compte tenu de l'envergure tiers-mondiste de la victime mettant aux prises la France et le Maroc. » (Berramdane, 1987 : 334).

Le Maroc ne voulant pas reconnaître la culpabilité d'un de ses plus éminents dirigeants, le général Oufkir, ministre de l'Intérieur, préféra compromettre ses liens avec la France plutôt que d'expatrier le présumé coupable vers la métropole. La dissolution des ententes privilégiées entre la France et le Maroc s'en suivit ainsi que de longues tractations diplomatiques.

Le Maroc devait au cours de cette période pallier aux supports économiques et militaires délaissés par la France. Il se tourna vers les autres pays occidentaux. La République fédérale d'Allemagne et les États-Unis furent les plus réceptifs aux demandes marocaines. Par contre, l'aide apportée par l'ensemble des pays occidentaux fut beaucoup moins significative que ce que le Maroc espérait. Conséquemment, pour tenter d'aviver l'intérêt occidental, l'État marocain entame des pourparlers avec les pays de l'Est, espérant ainsi animer la peur communiste chez les partenaires de l'Ouest (Berramdane, 1987 : 339). Malheureusement, les problèmes au Moyen-Orient et en Asie du Sud-Est préoccupaient beaucoup plus l'Occident. De plus, depuis quelques années le Maroc avait clairement affiché son penchant occidental (démarche d'association à la CEE, ententes avec la BIRD, etc....) : par conséquent, la crainte de le voir basculer dans le camp socialiste était très mince (Berramdane, 1987 : 340).

Malgré tout, vers la fin des années soixante, l'épouvantail socialiste finit par faire effet. « En définitive, l'apport socialiste, recherché au départ par nécessité tactique

pour compenser les insuffisances de l'Occident, devenait une réalité dont le Maroc pouvait difficilement se passer. Cette situation de relative dépendance de l'économie marocaine de celle des pays de l'Est inquiétait les responsables occidentaux. Il fallait donc briser, ou du moins minimiser, les effets de l'entente Maroc-pays socialistes : la relève de la France par les pays occidentaux s'imposait alors » (Berramdane, 1987 : 363). Le but ultime des responsables marocains était atteint.

Conséquemment, les États-Unis et les pays de la Communauté économique européenne se partagèrent les responsabilités délaissées par la France (Berramdane, 1987 : 363). Dans cette optique, « un partage objectif... fut opéré : aux Européens de compenser la défaillance économique de la France, aux États-Unis de suppléer celle-ci dans les autres domaines » (Berramdane, 1987 : 363). Cette redistribution des responsabilités françaises est pour les Américains et les Européens une tactique transitoire. L'objectif est de remplir temporairement le vide laissé par la France pour empêcher les pays de l'Est de s'incruster dans la région.

Plusieurs ententes économiques, financières, techniques et culturelles sont également signées avec divers pays européens et avec les États-Unis. L'État marocain profite de la situation pour encore une fois convaincre les États-Unis de remplacer la France comme principal leader du « monde libre » dans la région (Berramdane, 1987 : 365). Cependant, une fois de plus, la réponse américaine est tempérée. Malgré les tentatives marocaines et la tactique transitoire organisée par les Occidentaux, la France restera, à l'exception des années 1968 à 1970, la principale pourvoyeuse d'aide au Maroc. De 1968 à 1970, ce sont les États-Unis qui occupent le premier rang (Berramdane, 1987 : 368). Suite à l'élection de M. Georges Pompidou en 1969, les relations franco-marocaines tendent à se normaliser. Puis, à partir de 1972, la France reprend définitivement la première place au sein des fournisseurs « d'aide » au Maroc.

Parallèlement, le contentieux relatif aux vestiges de la colonisation fut épuré grâce à divers accords entre le Maroc et la France. Suite aux attentats contre Hassan II perpétré par des dirigeants de l'armée en 1971 et 1972, le régime tente de reconstruire une base sociale qui lui soit favorable et ainsi de retrouver sa stabilité. Pour ce faire, les autorités marocaines essaient d'intégrer la classe moyenne montante. D'abord, elles tentent de consolider son alliance avec la bourgeoisie rurale et les paysans en favorisant l'investissement dans le domaine de l'agriculture. Puis, elles décidèrent de reprendre les 400 000 hectares de terre restant entre les mains des colons français et étrangers moyennant une indemnisation controversée, et ainsi intégrer « la classe montante des agriculteurs ailleurs que dans des structures archaïques » (Berramdane, 1987 : 393). Les grands propriétaires terriens furent les plus grands bénéficiaires de ces deux programmes. Premièrement, parce qu'ils possèdent les deux tiers des terres irrigués, ils bénéficient largement des investissements dans l'agriculture « puisque ceux-ci sont concentrés sur les terres irriguées tandis que les petits paysans qui exploitent les autres terres étaient peu aidés » (Azam et Morrisson , 1994 :87). Ensuite, « 40 pour cent des terres des colons sont passées entre [les mains des grands propriétaires] contre 35 pour cent distribuées aux petits paysans » (Azam et Morrisson , 1994 :88). Aujourd'hui encore, « moins de 1000 propriétaires détiennent plus de 500 000 ha » (Abouhani, 1996 :55)

D'autre part, Hassan II proclama deux dahirs définissant le cadre juridique de la marocanisation du capital (Berramdane, 1987 : 393; Azam et Morrisson , 1994 :91). Les objectifs visés par le pouvoir sont alors de « restructurer une classe moyenne d'entrepreneurs en lui donnant les moyens financiers et de sécuriser les capitaux étrangers » en mettant sur pied des politiques d'investissements avantageuses (Berramdane, 1987 : 393; Azam et Morrisson, 1994 :91).

Pendant toute cette période, le rôle des États-Unis ne fut cependant pas négligeable. Quoiqu'ils affichent officiellement leur volonté de rester un partenaire économique de second plan, ils influencent grandement l'orientation du développement marocain. Au cours des années 1960, en pleine guerre froide, l'administration Kennedy adopte une approche développementaliste afin de remplir le vide laissé par les puissances coloniales et ainsi prévenir une « invasion communiste » en Afrique. Cette approche, typique de la théorie de la modernisation qui prévalait alors en développement international, avance que « c'est par le développement économique (modèle occidental) que les États africains parviendraient à la stabilité politique et à la démocratie (de type occidental) et [ainsi] contiendraient toute forme d'explosion sociale pouvant entraîner une intervention du bloc communiste » (Berramdane, 1987 : 265). Pour ce faire, les Américains mettent en oeuvre, dans un premier temps, deux types de programmes d'aides : l'aide directe et le « Supporting Assistance ».

« La première consistait tout simplement en une remise de chèque au gouvernement marocain... [la seconde] consistant en une contre-valeur de marchandises importées des États-Unis qui au lieu d'être transférée aux exportateurs américains, restait à la disposition du Trésor » (Berramdane, 1987 : 275).

L'aide directe disparût complètement dès 1963, tandis que le « Supporting Assistance » se tarit en 1966 après s'être restreinte graduellement. Ces deux programmes furent remplacés par des « prêts au développement » orientés principalement vers des projets spécifiques et, quoique moins importante qu'en 1962, l'aide américaine reste un apport essentiel à l'économie marocaine. (Berramdane, 1987 : 277).

D'un point de vue politique, les États-Unis continuèrent d'adopter une stratégie nuancée. Ils tentent de ménager la chèvre et le chou et ainsi d'assurer leurs intérêts

dans la région, peu importe la situation. Comme avant et pendant le protectorat, les Américains font leur possible pour que la France ne se sente pas menacée par leur présence. Ils affirment et réaffirment qu'ils ne sont nullement intéressés à prendre la place qui revient naturellement à cette dernière. Pourtant, ils continuent d'accorder aides et supports aux autorités marocaines, échangent fréquemment des visites diplomatiques mais restent circonspects dans leurs engagements. Ils mettent à profit l'attachement que leur voue le roi Hassan II pour maintenir certains privilèges stratégiques; entre autres, le maintien des bases militaires en territoire marocain. Finalement, les États-Unis entretiennent des liens bienveillants avec les partis d'opposition (voir plus haut) afin de ne pas se mettre à dos les successeurs potentiels si le régime en place était renversé (Berramdane, 1987 : 387). Cette politique fut bénéfique pour les États-Unis qui semblent avoir maintenu de bon rapport diplomatique et économique tant avec le Maroc qu'avec une bonne partie de la CEE.

L'acquisition de l'indépendance, la guerre froide, le conflit franco-marocain et l'implication économique réservée des pays européens et des États-Unis au Maroc durant cette période le poussèrent à faire des demandes d'aide auprès des instances internationales telles la Banque internationale de reconstruction et développement (BIRD) et le Fonds monétaire international (FMI). Dès 1962, le Maroc demande l'aide de la BIRD qui lui accorde un prêt de 15 millions de dollars (Berramdane, 1987 : 230). À partir de 1965, l'aide venant de ces institutions prend une ampleur considérable. Cette augmentation s'explique simplement. D'un côté, la stabilité approximative du régime politique, les réformes économiques libérales entreprises par les dirigeants et le « cartiérisme »³¹ présent en France incitent « les pays capitalistes à trouver un canal dissimulé pour dispenser leur aide » (Berramdane, 1987 : 301). De l'autre côté, l'aide bilatérale étant lacunaire, les dirigeants marocains

³¹ « Doctrine » formulée en France par le publiciste Raymond Cartier, selon lequel l'aide devait aller d'abord aux régions françaises (« la Corrèze ») plutôt qu'au Tiers-Monde (« le Zambèze »). (Lutz, 1995:27)

se voient contraints à solliciter l'aide des organismes internationaux (Berramdane, 1987 : 301).

Dans ce contexte, « en mai 1967, un groupe consultatif multinational pour l'aide au Maroc fut constitué sous l'égide de la BIRD... [II] a pour objectif la coordination des aides extérieures » (Berramdane, 1987 : 301). Outre la BIRD, plusieurs organisations et pays font partie de ce groupe. Notamment, le FMI, l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), la Banque européenne d'investissement, les institutions de programme d'aide de l'ONU et plusieurs pays dont les États-Unis et le Canada y sont impliqués. La BIRD a comme mandat de veiller à l'exécution des recommandations du groupe ci-dessus mentionné et d'intervenir dans « l'orientation de l'économie marocaine en fonction des intérêts des pays donateurs » (Berramdane, 1987 : 301). Dans cette optique, deux volets de développement sont privilégiés par la BIRD : Développement et financement de l'industrie et Agriculture et développement rural (Berramdane, 1987 :302)³². En ce qui concerne le Maroc, le premier volet est largement favorisé et constitue plus de 30 % de l'aide globale fournie par la Banque. De plus, la majeure partie de cette aide est déversée aux sociétés financières de développement dont les plus privilégiés sont les organismes étatiques³³. Ainsi, par leur intermédiaire, la BIRD, et par conséquent ses donateurs, a la main haute sur les rouages économiques de l'État marocain (Berramdane, 1987 : 302).

À partir de 1973, une réorganisation de la stratégie d'investissement est entamée par l'État marocain afin de tempérer le malaise social grandissant en milieu urbain, résultat entre autres de la croissance démographique. Une partie des fonds investis est alors redirigée vers le secteur social. L'éducation, la santé et l'aménagement des bidonvilles sont alors favorisés afin de contenir le mécontentement croissant rendu

³² « Tous deux accaparent plus de 60% des apports de la Banque Mondiale » (Berramdane, 1987 :302)

³³ La Banque national de Développement Économique (BNDE) recevait en 1987 plus de 50% des prêts du secteur « Développement et financement de l'industrie » (Berramdane, 1987 :302)

évident par les deux coups d'état raté de 1971 et de 1972 (Azam et Morrisson , 1994 : 91). Puis, à partir de 1975, de larges sommes sont allouées à la défense de l'intégrité territoriale dans la guerre du Sahara. Cette guerre coûteuse est, comme nous l'avons mentionné plus haut, une grande source de légitimité pour le régime en place, d'où l'importance d'y investir massivement. Par ailleurs, la spéculation sur le boom phosphatier aidant, les créanciers sont plus que généreux dans les prêts accordés au Maroc au cours de cette période.

Malheureusement, l'essor économique du Maroc est compromis lorsque le prix du phosphate chute de 47 %. Pour minimiser le coût politique de la crise du phosphate, le gouvernement continue à investir et se voit alors crouler sous la dette. Par conséquent, dès 1978, différents créanciers commencent à faire pression sur le Maroc. Les programmes de stabilisation sont alors « recommandés » (Azam et Morrisson , 1994 : 99). À deux reprises, soit en 1978 puis en 1981, le gouvernement tente d'imposer des programmes de stabilisation mais la population urbaine qui se voit la plus touché par les mesures d'austérité réplique de façon virulente. Les émeutes de Casablanca en 1981 furent une des plus grandes manifestations à laquelle dut faire face l'État marocain. La répression qui s'en suivit entraîna, selon le bilan officiel, des dizaines de morts et plusieurs centaines de blessés (Azam et Morrisson , 1994 : 101). La répression politique s'abattit féroce sur les syndicats, sur les partis politiques et sur la presse d'opposition (Azam et Morrisson , 1994 : 101). La confédération démocratique du travail (CDT) et l'Union socialiste des forces populaires (USFP) furent les plus touchées (ibid.).

« Les poursuites visent indistinctement les manifestants et les militants syndicalistes et politiques. Les verdicts sont sévères et reflètent la volonté du pouvoir...de briser l'influence politique de l'opposition socialiste. La préfecture de Casablanca, qui abrite 3.2 millions d'habitants, est découpée en cinq nouvelles préfectures de manière à assurer, (...), un contrôle renforcé de la population » (Santucci, 2001 : 5)

Finalement en 1983, un programme de stabilisation est mis en place. Selon Azam et Morrisson, l'élaboration de ce programme fut le résultat d'une grande collaboration entre le ministre des Finances marocain, M. Jouahri et les experts du FMI. En effet, il semble qu'au cours des négociations entourant la mise en place du programme de stabilisation ainsi que celles des programmes d'ajustement structurel, les négociateurs

« se [soient] souciés constamment des effets sociaux ou des risques politiques des mesures de stabilisation. Cela ne signifie pas que l'on ait exclu les mesures ayant des effets négatifs, mais toutes les décisions ont été prises en tenant compte des répercussions sociales et politiques » (Azam et Morrisson , 1994 : 106).

Par ailleurs, les relations personnelles favorables entre M. Jouahri et les négociateurs du FMI ont facilité pour le Maroc la mise en place plus graduelle des programmes de stabilisation (Azam et Morrisson, 1994 : 104).

Au dire de ces auteurs, la contestation face à l'implantation de ces programmes fut, en 1983, modérée (Azam et Morrisson , 1994 : 110). Seul le parti du progrès et du socialisme (PPS) ose s'y opposer de façon virulente tandis que les autres partis et syndicats se font plutôt discrets (loc.cit.). Il faut cependant souligner que les séquelles de la répression politique dont ont été victime les membres de la CDT et de USFP en 1981 sont encore présentes : certains militants sont toujours en prison tandis que d'autres manquent à l'appel. On peut donc supposer que le tissu militant ayant été durement touché, la contestation n'a pu s'organiser efficacement, et que l'implantation des programmes a pu se faire sans troubles apparents.

Par ailleurs, il est important de noter que d'octobre 1983 à octobre 1984, « au moment même où l'on appliquait le programme de stabilisation, l'élection d'une nouvelle Chambre [des représentants] a été différée sans que l'ancienne Chambre

puisse être convoquée puisque son mandat était achevé » (Azam et Morrisson , 1994 : 86). Grâce à la promulgation d'un nouveau dahir dont l'objectif est de combler le vide juridique, le roi se donne le droit d'exercer le pouvoir législatif et ainsi, de gouverner comme bon lui semble (Santucci, 2001 : 7).

Le Parlement élu lors des élections de 1984 « dont la représentation pluraliste tient lieu pour l'extérieur de véritable label démocratique, reste [quant à lui] confiné dans les limites étroites que lui assignent à la fois ses compétences constitutionnelles et le rôle politique dévolu par le roi. » (Santucci, 2001 : 8) Essentiellement, le rôle de ce gouvernement est d'endosser les initiatives royales et de légiférer « les grandes réformes gouvernementales décidées par le roi dans le cadre de la politique d'ajustement engagée depuis 1983 » (loc.cit.).

L'avènement d'Hassan II au pouvoir marque un changement par rapport aux politiques de son père. La vision que se fait le jeune roi du pays qu'il gouverne est suscite de vives opposition au sein du mouvement national. Il instaure une « monarchie constitutionnelle » qu'il dit adaptée aux spécificités du Maroc et où le roi reste maître du jeu. Il démontra d'ailleurs l'étendue de ses pouvoirs : entre autres, il déclenche l'état d'exception en 1965, il produit une nouvelle constitution en 1970 qui limite les pouvoirs accordés au gouvernement et il proclame un dahir en 1983 lui permettant de prendre en main les pouvoirs législatifs laissés pour compte à cause de la remise des élections. Jusqu'à la fin des années 80 le pouvoir exerça une répression politique importante sur toutes formes de contestations. De plus, Hassan II affirme, dès le début de son règne, son attachement pour l'Occident et rompt ainsi avec la politique de non-alignement que son prédécesseur avait soutenue. Cet attachement se concrétise par l'association du Maroc à la CEE et par des accords signés avec la BIRD. Les contentieux territoriaux et les problèmes politiques (affaire Ben Barka) qui caractérisent les relations avec les puissances européennes et avec ses voisins

immédiats ainsi que les problèmes économiques qui en découleront, pousseront le Maroc dans les bras des institutions financières internationales qui dès 1968 lui accorderont un prêt de 15 millions de dollars. Finalement, la crise économique des années 1970 déstabilisera particulièrement le Maroc et en 1978 des tentatives pour appliquer des programmes de stabilisation sont entamées. Cependant, ce n'est qu'à partir de 1983 que le FMI réussira à mettre en place un tel programme. Les réformes initiées à cette période se poursuivront jusqu'en 1992, fin de la première phase des PAS. La crise économique et politique ne sera pourtant pas résolue³⁴. Alors que les experts chantent les mérites des PAS, le peuple marocain continue de mordre la poussière et la société civile s'impatiente. Alors que le mécontentement social s'accroît, une nouvelle tactique politique est mise en place et l'amorce d'une transition démocratique est enclenchée.

³⁴ "Le taux de chômage, qui était à la veille de l'application du PAS de 10.7% en 1982 est passé à 20.6% en 1990-1991" (Temçani, 1995:193)

3- JEU DÉMOCRATIQUE ET RELATIONS DE POUVOIR

Bien avant 1992, l'ouverture du jeu démocratique fut tentée. Ce fut en 1972 lors de la promulgation d'une nouvelle constitution. Mais l'illusion démocratique fut de courte durée. Quoiqu'elle redonnait un certain pouvoir au gouvernement, cette constitution laissait d'importantes prérogatives au souverain. Entre autres, il « commande les armées, nomme aux postes civils et militaires, nomme le Premier ministre et les ministres et peut mettre fin à leurs fonctions, promulgue les lois et peut dissoudre la Chambre des représentants » (Azam et Morrison, 1994 : 85)!

Ce n'est qu'en 1992, qu'une seconde tentative est entamée. Alors que la première phase des PAS³⁵ tire à sa fin, le mécontentement social est tangible et la crainte de nouvelles émeutes urbaines³⁶ incite le pouvoir à amorcer un nouveau processus de transition démocratique. Le monarque proposait alors de faire accéder l'opposition aux responsabilités « sans que cela le prive pour autant de sa liberté de décision » (Leveau, 1998 : 14). Cette proposition fut reçue avec peu d'enthousiasme par les partis politiques de gauche, mais ils participèrent tout de même à la démarche enclenchée. En bout de ligne, la transparence et les résultats des élections furent largement contestés par plusieurs membres des partis. M. Abderrahmane Youssoufi, secrétaire général de l'USFP, choisit même de s'exiler suite au dépouillement du scrutin (Daoud et Ouchelm, 1997 : 8).

³⁵ « La fin du Programme d'ajustement structurel a été le prélude à une deuxième vague de réformes structurelles à partir de 1995 dans le but de promouvoir les investissements, de développer le financement de l'économie, de moderniser l'environnement juridique des affaires et de mieux préparer l'économie marocaine à la perspective du libre-échange conformément à l'accord d'association conclu en 1996 avec l'Union européenne. » (PNUD, 1997: 1^{ière} partie, chap.2, section 3.2)

³⁶ « Par exemple, en juin 1981 à Casablanca (66 morts); en janvier 1984 à Marrakech et Tétouan (plus de 110 morts); en décembre 1990, à Fès et Tanger (170 morts).» (Ramonet, 1999:1)

En 1996, après de longues tractations, un nouvel accord est signé entre les partis de l'opposition et le gouvernement afin d'entamer la consolidation d'un régime démocratique « fondé sur la monarchie » (Basri cité dans Daoud et Ouchelm, 1997 : 1). La *Koutla* (bloc d'opposition démocratique) avait accepté de reprendre les discussions à condition que le gouvernement d'alternance soit « un véritable exécutif, fort et responsable et non un cabinet émanant d'une majorité aux ordres » (Layadi et Rerhaye, 1998 : 10). Malgré cet « ultimatum », le gouvernement ne se voit accorder, encore une fois, que peu de pouvoirs effectifs. Hormis le rétablissement du bicamérisme qui s'avère être la principale innovation de cette constitution, peu de conditions de cet accord diffèrent de celles proposées en 1992. D'abord, comme dans la constitution qui l'a précédée, le Premier ministre est encore choisi par le roi parmi les élus de la chambre des représentants. Par ailleurs, pour créer son cabinet ministériel, le Premier ministre doit présenter ses suggestions au roi qui a un pouvoir discrétionnaire sur le choix final. Enfin, le monarque maintient son pouvoir de décision et sa mainmise sur les ministères des Finances, de la Religion, des Affaires extérieures et de la Sécurité (Ramonet, 1999 : 1). Cette mainmise du roi sur les ministères les plus importants induit une bicéphalie au sein de l'état. D'un côté, on retrouve le gouvernement, constitué de la Chambre des représentants et de la chambre des Conseillers³⁷ où le Premier ministre n'a qu'une marge de manœuvre limitée.

³⁷ "Article 38. — La Chambre des Conseillers comprend, dans la proportion des 3/5, des membres élus dans chaque région par un collège électoral composé de représentants des collectivités locales et, dans une proportion des 2/5, des membres élus dans chaque région par des collèges électoraux composés d'élus des Chambres professionnelles et de membres élus à l'échelon national par un collège électoral composé des représentants des salariés. Les membres de la Chambre des Conseillers sont élus pour neuf ans. La Chambre des Conseillers est renouvelable par tiers, tous les trois ans. Les sièges faisant l'objet du premier et du deuxième renouvellements sont tirés au sort. Le nombre et le régime électoral des Conseillers, le nombre des membres à élire par chacun des collèges électoraux, la répartition des sièges par région, les conditions d'éligibilité et le régime des incompatibilités, les modalités du tirage au sort prévu ci-dessus ainsi que l'organisation du contentieux électoral sont fixés par une loi organique." (Constitution 1996: <http://recherche.legisnet.com/FMPro>)

De l'autre, on retrouve les quatre « ministères monarchiques », dont le ministère de l'Intérieur³⁸ est le plus important. On peut le considérer comme l'autorité première du monde rural marocain. La citation qui suit illustre bien cet énoncé :

« À la tête des wilayas, des provinces ou préfectures, des cercles et des caïdats, sont nommés des agents d'autorité... choisis discrétionnairement par le pouvoir au sein du corps d'administrateurs du ministère de l'Intérieur... Dans leur circonscription ils ont un pouvoir général d'intervention dans le domaine de l'administration générale, de la sécurité des personnes et des biens, de la sécurité de la Nation et de l'État, de l'exercice des libertés publiques, et également dans les secteurs politiques et économiques. » (Cuberta-fond, 1997 : 140).

Par conséquent, le ministère de l'Intérieur gère et régule les affaires du pays. Quoiqu'en ville il partage son pouvoir, le poids de ce ministère se fait ressentir particulièrement dans le milieu rural où la société civile est moins bien organisée et ne peut jouer le rôle de contre-pouvoir et de garde-fou qui limite, en milieu urbain, l'autoritarisme du ministère.

Sami Nair propose également une explication quant à l'émergence de ce type de « démocratie » (1997 : 13). Selon lui, « au cours des années 60 et 70... l'antagonisme Est-Ouest favorisait l'octroi d'aides intéressées. [Cependant] la monétarisation rapide de l'économie mondiale... a provoqué une réorientation massive des prêts... [qui sont aujourd'hui dirigés] vers les zones rentables ». Cette réorientation cause des bouleversements au sein des structures traditionnelles. Ils sont caractérisés par trois mouvements. D'abord, une forte différenciation sociale se

³⁸ «De nombreuses compétences sont concentrées entre les mains du ministère de l'Intérieur, qui outre ses responsabilités «naturelles» de police et de maintien de l'ordre, se dispense beaucoup, peut-être au détriment de son efficacité, en se chargeant de la tutelle des collectivités locales et des entreprises de transport public, de la supervision de la distribution d'eau, de l'assainissement, de la distribution de l'électricité et de l'urbanisme. Au surplus le réseau des walis lui donne un pouvoir de contrôle sur l'activité de tous les autres ministères au niveau local.» (Rapport de la Banque Mondiale in Santucci, 1995:713)

dessine au sein des couches moyennes. Puis un lent mais profond changement dans la base sociale des pouvoirs en place se profile. Finalement, la crise généralisée de légitimation de l'État émerge. Or, ces bouleversements se font aux dépens des catégories traditionnellement favorisées par l'État modernisateur au profit d'une nouvelle couche moyenne liée aux secteurs libéraux. Ils provoquent une dissociation des intérêts de la couche moyenne. Ainsi, au Maroc « des secteurs importants des élites technocratiques et bureaucratiques se sont...reconvertis en bourgeoisies d'affaires » (Nair, 1997 :13). Cette situation entraîne inévitablement une transformation de l'élite politico-administrative. « Les élites politiques dirigeantes au sein de l'État tendent de plus en plus à prendre appui sur ces bourgeoisies » (loc.cit.) pour ce qui est de la privatisation dont ces dernières bénéficient largement. Ainsi se creuse le gouffre entre la minorité qui profite de la libéralisation et la majorité qui en est victime. Cette situation mène à la crise de légitimation du pouvoir en place.

« L'État tend alors à monnayer cette crise par une modification des règles politiques. Jusque-là, il pouvait arguer de la nécessité d'un système autoritaire... pour assurer le « développement », car il offrait, en échange, des allocations aux couches constituant sa base sociale. Mais, à court de ressources, il s'est retrouvé confronté à des demandes fortes s'incarnant souvent... dans des revendications politiques de pluralisme et de démocratisation... si le changement économique entraîne une forte demande de démocratisation politique, le même mouvement accroît la pression sociale des couches pauvres et exclues, au point de menacer tout le système... Cette contradiction, pour l'instant insoluble, constitue le noyau de l'actuelle transition [marocaine]. Sociologiquement, elle manifeste l'impossibilité, pour le système, de concilier la mobilisation verticale des couches intégrées – autrement dit leur volonté d'améliorer leur position sociale comme de moderniser le système politique – d'avec la mobilisation horizontale des couches laissées pour compte. D'où la mise en place de régimes de démocraties élitaires réservés, de fait, aux couches intégrées dans le système. » (Nair, 1997 :13)

En bref, le processus de démocratisation contrôlée est une stratégie du monarque afin de préserver le maintien de l'institution monarchique en la protégeant des ambitions

de la classe moyenne et de la contestation populaire (Leveau, 1993 : 12 ;). D'une part, en « partageant » le pouvoir, le souverain partage la responsabilité et ainsi évite d'être en première ligne en cas de contestation. D'autre part, il accorde à la classe montante une place, aussi faible soit-elle, dans le processus de décision (Azam et Morrisson, 1994 : 125). Par ailleurs, les réformes politiques de ce genre répondent parfaitement aux injonctions des maîtres d'œuvre de l'économie marocaine que sont le FMI et la Banque mondiale et facilitent l'intégration de ce pays au sein de l'économie mondiale (Daoud et Ouchelm, 1997 : 1). En mettant en place une « démocratie élitare », le pouvoir ainsi que les institutions internationales qui les dirigent, assurent la continuité de leurs programmes. Ainsi, la stabilité politique considérée nécessaire à la stabilité économique est préservée, mais la transition se limite à une tentative de démocratisation où seule l'élite est impliquée.

Cette sacro-sainte stabilité économique est en effet sauvegardée grâce aux « transformations politiques ». Cependant les champs sociaux et économiques de la société marocaine continuent de se dégrader.

En 1997, le PNUD dans son rapport sur le développement humain au Maroc, avance que le taux de chômage a eu tendance à augmenter entre 1982 et 1994 pour atteindre 16 % (1997 : 1^{ière} partie, chap 2, section 1.2). Quant au FMI, il affirme, dans son rapport annuel (public information notice) de 1998 que le taux de chômage a atteint 19 %. Pour leur part, les associations marocaines des diplômés chômeurs évoquent plutôt un taux réel de 40-50 % de chômage et de sous-emploi. Par ailleurs, le PNUD soutient que les disparités entre les couches sociales sont toujours très importantes : « la part dans la consommation des 10 % des ménages les plus aisés représente 14 fois celle des 10 % des ménages les plus défavorisés. » (1997 : 1^{ière} partie, chap 2, section 1.3)

Dans la même veine, Zakya Daoud signale dans son article, « Le Maroc en Mutation » paru dans *le Monde diplomatique*, des faits déplorables (avril 1999 : 29) :

« 50 % des Marocains sont analphabètes [ce chiffre peut atteindre 80 % pour les femmes en milieu rural], 10 % survivent dans l'extrême pauvreté [et] 30 % appartiennent à des catégories très vulnérables. [Par ailleurs] le monde rural est toujours marginalisé : 63 % de la population est sans eau [courante], 87 % sans électricité, 93 % dépourvue de soins sanitaires, ..., 54 % des garçons et 74 % des filles ne vont pas à l'école ».

Cette conjoncture socio-économique, conséquence du désengagement de l'État, suscite l'émergence d'associations qui remplissent les fonctions étatiques laissées pour compte. Ce « dynamisme » du milieu associatif, résultat fort positif d'après le PNUD, s'inscrit dans un processus de réformes engagé par le Maroc en réponse à « des mutations de la société et de l'économie, et des défis résultants de l'évolution de l'*environnement externe* » (1997 : 2^{ème} partie, chap. 1, section 1).

Dans ce contexte, la société civile devient de facto une actrice importante du processus démocratique. Alors que jusqu'en 1995 « le champ associatif [était] investi, au nom de l'ouverture démocratique, par des associations à caractère régional bénies par le pouvoir », aujourd'hui la société civile tente de se fonder sur le civisme, l'indépendance politique et les principes démocratiques (Layadi et Rerhayé, 1998 : 161). Malheureusement, cette nouvelle génération de la société civile se voit fragilisée par la cooptation étatique qu'engendre la transition démocratique. Cette tactique utilisée dans plusieurs pays qui vivent une transition démocratique tend à paralyser la société civile qui voit plusieurs de ses militants accepter des fonctions étatiques. Ces militants-fonctionnaires sont utilisés comme sources de légitimation par l'État qui cherche ainsi à démontrer que sa volonté de démocratisation est bien réelle. Au Maroc cette tactique porta fruit. Pendant plusieurs mois, la société civile

mit, en vain, beaucoup d'espoir, sinon dans le processus en soi, du moins dans les individus qui y participaient.

L'avènement de Mohammed VI en 1999, souleva au sein de la société civile un regain d'espoir dans la venue prochaine de changements profonds. Malgré l'ouverture démocratique entamée depuis 1996, beaucoup d'associations luttèrent encore, trois ans plus tard pour obtenir le statut d'association reconnue d'utilité publique. Ce statut leur permettrait d'étendre leur capacité de financement, et ainsi de remédier à certains problèmes de financement qui sclérosent plusieurs d'entre elles. D'autres, quant à elles, revendiquaient tout simplement le droit d'exister. Jusque là, beaucoup d'espoirs avaient été déçus mais l'intronisation du «roi des pauvres» suscita l'espérance de certains.

En effet, à son arrivée sur le trône, Mohammed VI en a surpris plusieurs. Quelques mois seulement après son couronnement, le jeune roi limoge Driss Basri, ministre de l'Intérieur et main de fer du régime hassanien. Il met sur pied de nombreuses commissions d'enquête, rend visite au Rif, déploie des programmes de développement local, se penche sur le problème des disparus et des prisonniers politiques, permet le retour des Familles Oufkir et Serfaty, etc. Bref, le bilan est de bonne augure.

Malheureusement, quoiqu'on ne puisse nier la pertinence de certaines de ces démarches, il reste beaucoup à faire. D'abord, en ce qui concerne le dossier des disparus, la commission d'indemnisation³⁹ n'a reconnu que 112 cas alors que les

³⁹« Depuis la libération des détenus survivants de Kalaat M'gouna puis de Tazmamart en 1991, le dossier des disparus n'a pas connu d'évolution jusqu'à ce que, en octobre 1998, il soit examiné par le Conseil Consultatif des Droits de l'Homme. Cet examen avait toutefois été vivement critiqué : limité à 112 personnes, dont 56 étaient décédées, il ne permettait pas un règlement global du problème qui satisfasse les demandes des familles endeuillées dans le respect des normes internationales relatives à

associations de droits humains en signalent beaucoup plus. De plus, les familles doivent renoncer à toutes poursuites judiciaires si elles acceptent l'indemnité proposée. Ensuite, quoique plusieurs associations aient obtenues le statut de droit commun⁴⁰, plusieurs autres n'ont toujours pas été reconnues juridiquement et sont encore contraintes à travailler dans la clandestinité. L'Association des diplômés enchômagés du Maroc, Transparency-Maroc, Attac-Maroc font partie de ces dernières. Par ailleurs, beaucoup cherchent encore à obtenir le statut d'association reconnues d'utilité publique qui reste très difficile à avoir étant donné le caractère discrétionnaire de l'octroi (PNUD, 1999 :annexe 2, section 1.3). Finalement, la répression abusive lors de manifestations demeure encore une pratique courante, principalement contre les associations de diplômés et les syndicats qui les supportent.

Après deux ans au pouvoir, le plus grand reproche que l'on puisse faire à Mohammed VI est de perpétuer ce mode de fonctionnement qui place le roi au-dessus de tout et qui le garde maître du temps et du politique. Encore une fois, plusieurs espoirs sont déçus. Les changements espérés (libertés d'association et d'expression accrues, fin de l'impunité, etc.) sont encore attendus ou n'ont pas été menés à terme. Entravée par une législation qui lui est défavorable et dépossédée de certains membres importants

la disparition forcée. De fait, après que le roi Hassan II eut affirmé en octobre 1998 avoir donné des instructions pour que le dossier soit réglé dans les six mois, en avril 1999, le Conseil Consultatif reconnaissait la disparition de 44 personnes parmi les 112 de la liste qu'il avait publiée 6 mois plus tôt, et annonçait que le dossier de la disparition forcée était désormais clos. Il y a près d'un an, le roi Mohamed VI prenait la succession de son père Hassan II, et en août 1999, amorçait un changement important en demandant la création, auprès du CCDH, d'une " Commission d'arbitrage indépendante, chargée de déterminer les indemnisations pour les préjudices moral et matériel, au profit des victimes et des ayants droit des déclarés disparus ou ayant fait l'objet de détention arbitraire ". Un transfert de cette question était donc réalisé du Conseil consultatif à cette commission laquelle a pour charge, non d'élucider les conditions de disparition et les responsabilités encourues, mais d'indemniser les victimes en se bornant à constater qu'il s'agit bien d'un cas de disparition.»
(<http://www.fidh.org/communiqu/2000/fr/mar0812f.htm> -Site de la FIDH, rapport de mission, 24 au 30 juin 2000 Contact presse : Gaël Grilhot/Sara Guillet)

⁴⁰ « L'association de droit commun peut recevoir des cotisations de ses membres... peut recevoir des subventions publiques, acquérir des titres onéreux, posséder et administrer des fonds constitués uniquement des cotisations de ses membres et éventuellement des subventions publiques, posséder et administrer les locaux et le matériel destinés à son administration et à la réunion de ses membres, et les immeubles strictement nécessaires à l'accomplissement du but de l'association. »(PNUD, 1999 :annexe 2, section1.2)

à cause de leur participation au gouvernement, la société civile voit sa capacité d'action restreinte. Par ailleurs, faute de moyens financiers, matériels et humains les associations ne sont pas en mesure de se constituer en agent significatif de changement.

Un autre des problèmes auquel fait face la société civile est que, malgré les tentatives de certaines de se détacher du joug monarchiste ou partisan, plusieurs associations sont encore inféodées au pouvoir. Ces dernières ont, et pour cause, plus de facilités à faire leur travail, et ont un rayonnement plus grand. Or, ce secteur de la société civile, qui comprend surtout des associations de développement, des associations caritatives et des associations sportives, tend à légitimer l'État et ses politiques plutôt que de développer une culture démocratique. En général, les sphères d'influence que sont ces associations sont monopolisées par la classe dirigeante. Elles sont utilisées pour alimenter le sentiment de patriotisme et redorer le blason de la classe dirigeante d'une part, et fondées en grande partie sur une idéologie paternaliste, elles tendent à asservir une fois de plus la masse d'autre part. (Benhaddou : 1997 : 176).

Malgré ces difficultés, certaines associations réussissent à faire un travail imposant. Plusieurs associations de femmes, de droits humains et de chômeurs ainsi que certains syndicats travaillent d'arrache-pied pour que le Maroc devienne une démocratie effective, pour qu'hommes et femmes aient les mêmes droits, et pour que le tissu social soit reconstruit. Ce faisant, elles tentent de renforcer le principe de citoyenneté et d'insuffler la notion de participation. Ces associations représentent un potentiel important, et seront peut-être un jour en mesure d'être des moteurs de changements réels. Entre temps, ceux et celles qui y sont impliqués se remettent de la déception post-transition, et recommencent à revendiquer haut et fort les changements qui s'imposent afin que la transition démocratique puisse se concrétiser. Le milieu associatif du secteur du développement reste cependant conservateur, malgré

l'importance qu'il donne dans les discours à la démocratie et à la participation. Ces sujets seront plus spécifiquement abordés dans le prochain chapitre.

Force est de constater que la transition démocratique entamée en 1996 découle plus d'un besoin de légitimation du Makhzen que d'une réelle volonté de changement et de démocratisation. Acculé aux murs par la grogne suscitée par les clivages sociaux et économiques grandissant « malgré » l'application des PAS, Hassan II cède aux pressions politiques et entame, pour la troisième fois, un processus de démocratisation. Malgré la participation active de la société civile dont plusieurs membres ont choisi de se présenter aux élections et de travailler avec les divers partis politiques de gauches, une fois de plus la démocratisation prend des allures autocratiques. Les pouvoirs concédés aux gouvernements élus excluent les quatre ministères les plus importants qui restent sous le contrôle du roi. Même l'avènement de Mohammed VI qui avait pourtant suscité de nouveau espoir s'est avéré une déception. Le monarque reste encore maître du jeu.

Au lendemain des élections, beaucoup tentent de croire au changement mais trois ans plus tard, certains membres de la société civile constatent l'échec du processus. Plusieurs de ses membres ayant été cooptés par le gouvernement, la société civile voit ses effectifs ainsi que sa capacité d'actions réduits. Elle est, par conséquent, confrontée à des obstacles significatifs, dont l'un des plus importants reste le fait que beaucoup d'associations sont encore inféodées au pouvoir, mais plusieurs sont prêtes à travailler pour les surmonter.

III-ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT ET PARTICIPATION

Jusqu'à présent nous avons brossé un portrait général du contexte politique et économique dans lequel les projets de développement au Maroc prennent place. Cette mise en contexte était nécessaire pour nous permettre d'aborder l'aspect de la participation citoyenne. En effet, l'analyse de la participation, considérée comme un processus d'implication d'une population donnée, ne peut se faire sans, au préalable, avoir compris dans quelle société cette population évolue. Cette présentation ayant été faite, nous nous attarderons, dans ce chapitre sur la définition de la participation ainsi que sur les enjeux qui entourent cette pratique. Suivra la présentation de deux associations marocaines de développement local auprès desquelles nous avons effectué un travail de terrain. Nous analyserons, finalement, la mise en pratique de la participation dans les projets organisés par ces deux associations afin de dégager la nature de cette participation et les marges de manœuvre dont elles disposent pour l'implanter.

1-LA PARTICIPATION AU CŒUR DU DÉVELOPPEMENT

Qu'ils soient mis en oeuvre au Sud ou au Nord, certains principes sous-tendent les projets de développement local. Ceux-ci sont éloquemment présentés par B. Vachon (1993 : 104). Selon cet auteur, le développement local doit être conçu pour se réaliser, comme un processus global reposant sur la nécessité des micro-initiatives et sur l'importance des ressources humaines comme forces motrices du développement (Vachon, 1993 : 104).

Ces principes, ou pierres angulaires du développement local, sont associés, selon B. Vachon, à certaines caractéristiques qui nous semblent pertinentes (1993 :104).

D'abord, le développement local doit avoir des assises territoriales, c'est-à-dire miser sur les ressources, les compétences et les initiatives locales. De ce fait, la pratique du développement local doit mobiliser les forces endogènes du milieu communautaire, et leur donner les outils nécessaires afin qu'elles puissent élaborer, programmer et assurer leur croissance et leur développement. Par ailleurs, cette démarche se doit d'être globale et intégrée, c'est-à-dire qu'elle doit prendre en considération tous les aspects de la collectivité dans l'élaboration de projets de développement. Finalement, le développement local doit favoriser la démocratie au sein de la communauté. Il doit

« miser sur la maîtrise collective des options sociales, économiques, technologiques et environnementales pour trouver des solutions à long terme aux problèmes des collectivités en déséquilibre. Cette maîtrise collective repose sur deux valeurs démocratiques essentielles : la participation et la responsabilité. » (Vachon, 1993 :103).

1.1 Les différents concepts de participation

Un des concepts centraux du développement local est donc la participation. Ce terme, comme beaucoup d'autres en développement, a pris plusieurs sens.

Selon divers auteurs (Chauveau, 1994; Meister, 1969; Meister, 1977), le concept de participation que plusieurs rattachent au « développement alternatif », fait en réalité partie du vocabulaire et des pratiques d'administration et de développement de la période coloniale. Ainsi, Meister présente deux types de participation : la participation suscitée et la participation volontaire (1969). Chaque type fut influencé par une forme particulière d'administration coloniale. La participation suscitée émerge de l'administration française caractérisée par son aspect centralisateur, tandis

que la participation volontaire fut favorisée par l'administration anglo-saxonne caractérisée par la décentralisation (Meister, 1977 :28).

Le premier type de participation, soit la participation suscitée, implique la présence d'institutions ou d'organisations qui tentent de « susciter » l'intérêt des usagers (Meister, 1969 :141). Dans cette optique, la participation est alors vue comme un moyen d'atteindre les objectifs visés par l'administration, et s'inscrit par conséquent dans le développement dit « par le haut ».

La participation volontaire, quant à elle, est liée à :

« la participation sociale, c'est-à-dire l'association volontaire de deux ou plusieurs individus dans une activité commune dont ils n'entendent pas uniquement tirer des bénéfices personnels et immédiats... ces associations sont des groupes de création et de recrutement volontaires, plus ou moins structurés et organisés, et plus ou moins centrés sur une activité ou un projet commun » (Meister, 1969 : VIII).

Cette distinction est encore pertinente de nos jours. Ainsi, la participation, perçue comme un moyen ou comme une fin en soi, est au cœur des discussions entourant cette notion. Dans les courants dominants, la participation est souvent considérée comme un moyen qui permet d'atteindre les objectifs visés de façon plus efficace et à moindre coût (Rudqvist dans Topsøe-Jensen, 1989 : 3). Alors que dans les courants alternatifs, on la conçoit plutôt comme :

« a long term process, (which) emphasizes the power relations between different social classes and groups and generally requires profound changes in the social and economic structure of a given society or community » (loc.cit.)

Ainsi, la participation implique nécessairement des relations de pouvoir, et suscite des confrontations et des négociations. La pratique de la participation dans le développement local nécessite d'une part, une ouverture politique, et d'autre part, elle suppose une grande souplesse en ce qui a trait à la planification des projets et à l'allocation des ressources (Topsøe-Jensen, 1989 :2).

Par ailleurs, il faut également souligner que différents niveaux de participation peuvent exister. Au niveau de participation le moins élevé, les agents de projet demandent au groupe cible de leur fournir leurs opinions ou des informations puis montent le projet de a à z. Au deuxième niveau, les agents élaborent différents projets potentiels en se basant sur les données recueillies parmi les populations. Les populations sont ensuite consultées quant au projet final qui sera implanté dans leur région. Ces deux premiers niveaux s'inscrivent dans la conception de la participation suscitée décrite plus haut. Enfin, dans le cas d'une participation volontaire, le groupe cible prend les initiatives et il organise la mise en place du projet.(Topsøe-Jensen, 1989 :2)

Cependant, plusieurs autres conditions doivent être mises en place pour que la participation définie comme « a process by which people take an active and influential role in shaping decisions that affect their lives. » puisse être effective (Commission pour le développement social, 1998 : point 5). Ces conditions concernent les participants eux-mêmes. En effet,

« Les causes de la non-participation sont bien connues : analphabétisme et manque d'informations, barrières linguistiques et culturelles, manque de temps et de disponibilité, habitude de l'abstention, scepticisme quant à l'efficacité des efforts demandés, etc. Il faut donc que le pouvoir s'ouvre, d'une part, au débat en acceptant sincèrement le « droit de parole » des populations, en dehors des processus parlementaires et administratifs traditionnels, et assure, d'autre part, les conditions intellectuelles et matérielles de cette participation :

alphabétisation, développement éducatif et culturel, communication et éducation permanente. » (Cao Tri, 1984b :46)

À ces conditions nécessaires s'ajoutent la diffusion et l'appropriation de l'information qui sont également des éléments fondamentaux à la participation pleine et active de la population (Colin, 1984; Cao Tri, 1984, Topsøe-Jensen, 1989). Le partage d'information est en fait un partage de pouvoir indispensable à la mise en place d'une participation effective. Malheureusement, ce partage est souvent insuffisant et les informations transmises sont souvent incompréhensibles pour les populations ciblées « à cause de l'hermétisme du langage technique et administratif » (Cao Tri, 1984b :46). Il ne suffit donc pas de transmettre l'information, mais aussi de savoir la transmettre de façon intelligible pour qu'elle soit pertinente pour les interlocuteurs locaux. Pour ce faire, il faut prendre le temps. Les agents de projets et la population doivent être en mesure de s'éduquer mutuellement et apprendre à se comprendre adéquatement. Cet apprentissage implique l'accessibilité à des formations de toutes sortes, permettant ainsi aux différents acteurs du développement d'acquérir les outils et les informations nécessaires afin d'être en mesure de participer de façon active et éclairée. Ce processus d'apprentissage, qui est en fin de compte l'apprentissage de la démocratie, est en quelque sorte une rééducation. Elle suppose « un véritable changement des mentalités à tous les niveaux puisqu'il s'agit essentiellement de rénover les rapports sociaux et humains » (Cao Tri, 1984b :47). La participation doit donc être conçue comme un projet de société (Cao Tri, 1984b).

On peut, dès lors, comprendre les limites d'application de la participation dans un contexte où la démarche imposée par le système économique international engendre la nécessité de la croissance économique et se construit à partir d'une vision à court terme. L'élaboration et mise en place des mécanismes permettant un fonctionnement « efficace » de la démarche participative sous-tend un travail de longue haleine qui ne peut être soumis aux contraintes productivistes de l'heure. La rénovation des rapports

sociaux dont parle Cao Tri (1984b :47) à laquelle on se doit de rajouter celle des rapports politiques et économique, nécessitent une grande volonté politique et beaucoup de patience. En effet, les aptitudes nécessaires avant que puisse être efficace une organisation fondée sur la démocratie participative sont loin d'être acquise et ce, même dans nos sociétés dites « démocratique ». Ainsi à court terme, « mettre à l'épreuve des critères productivistes les institutions orientées vers la participation, c'est au départ, détruire le système de participation » (Colin, 1984 :127).

1.2 La participation au Maroc

Au Maroc, la place de la participation dans les politiques de développement est récente. En 1961, tout juste après l'acquisition de l'indépendance, les pouvoirs publics marocains ont tenté, grâce à la mise sur pied d'une institution nationale⁴¹, de susciter la « participation ». En plus de ralentir l'exode rural, de mobiliser les ruraux sous-employés et « d'associer la population à l'action de développement menée par l'État », cette institution avait pour mission « d'intensifier l'équipement des régions marginales par la mise au travail d'un maximum de main-d'œuvre, pour un minimum d'investissement financiers et technique » (PNUD, 1999 :chap.1, encadré 2). La « participation » des populations était alors réduite à un simple apport de main-d'œuvre bon marché. Ce n'est que depuis la fin des années 1980 que la participation au sens de concertation et d'implication des populations est introduite. Le PNUD avance que l'adoption de la démarche participative dans les projets de développement marocain était « une exigence afin de rattraper les retards accusés dans les domaines sociaux suite à l'ajustement structurel » (PNUD,1999 : chap. 1, section 3.5). Par

⁴¹ La mission de cette institution, la Promotion Nationale, était « la mobilisation et l'encadrement des populations rurales pour la réalisation d'actions locales de développement » (PNUD, 1999 :chap.1 section 3.1)

ailleurs, le PNUD souligne que la situation contrastée du développement participatif au Maroc peut, en partie, être expliquée par un « paradoxe culturel ». D'une part, la population est imprégnée, au niveau local, d'une culture participative qui se concrétise par les corvées communautaires et agricoles- la *Touiza*. D'autre part, « les populations rurales et urbaines, aussi bien qu'une grande partie des élites, sont fortement marquées, politiquement et socialement, par un centralisme du pouvoir et un interventionnisme de l'État dans tous les domaines. » (PNUD, 1999 : chapitre 1 section 2).

De plus, le cadre institutionnel et juridique marocain est en soi un obstacle à la mise en place de la démarche participative volontaire. En effet, la participation suscitée et encadrée par l'État est très présente dans le milieu rural sous la forme de coopérative, mais la participation volontaire, indépendante de l'État, est régulièrement confrontée à des obstacles juridiques. Dès 1958, le Maroc s'était doté d'une loi sur les associations. Cette loi était d'inspiration libérale et consacrait la liberté d'association. Selon cette loi, les associations n'étaient pas contraintes à déclarer leur existence auprès des autorités pour être légitimes (PNUD, 1999 : annexe 2, section 1). Le cadre juridique de 1958 était alors favorable au développement associatif et à l'émergence de la participation populaire. Malheureusement, suite à l'état d'exception qui dura de 1965 à 1970, une nouvelle loi sur les associations fut proclamée. Cette loi qui entra en vigueur en 1973 pose comme condition de la légalité de l'existence juridique de l'association, l'envoi de la déclaration de constitution de cette dernière auprès des autorités (loc.cit). Le ministère de l'Intérieur doit par la suite faire parvenir aux associations un récépissé qui confirme que leur déclaration a été reçue. Ce n'est qu'avec ce papier en main que les associations peuvent effectuer leur travail en toute légalité. Encore aujourd'hui, le ministère de l'Intérieur retarde indéfiniment l'envoi de ce document. Ainsi, même des associations qui ont déclaré officiellement leur existence se voient contraintes à la clandestinité (PNUD, 1999 : annexe 2, section 1).

« En tant que telle, la formalité de la déclaration [implantée à partir de 1973] est néanmoins libérale, dans la mesure où, se différenciant de la formalité de l'autorisation, l'autorité est contrainte de délivrer le récépissé constatant l'existence de l'association.

Mais cette pratique administrative a entravé la liberté d'association, soit en s'opposant à la liberté de réunion, qui est un préalable à toute entreprise de création d'une association et une condition de son fonctionnement, et qui est elle-même soumise à une simple formalité de déclaration, soit en alourdissant le formalisme de la déclaration, soit en refusant de faire acte de réception du dossier juridique de constitution de l'association...transformant ainsi la procédure de déclaration en une demande d'autorisation.

[De plus] une fois constituée, l'association peut s'exposer à une suspension ou à une dissolution administrative pour cause de contrariété de l'ordre public » (loc.cit.)

À cause des contraintes administratives entraînées par la loi de 1973, le retour à la loi de 1958 est une des revendications les plus importantes de la société civile marocaine. Elle se satisferait cependant d'une standardisation de la pratique entourant la déclaration de l'existence. Mais en attendant ces modifications, de quelles façons les associations à vocation participatives peuvent-elle faire un travail efficace et réellement participatif tant que la loi de 1973 est en vigueur ? La peur de la répression étant encore très présente, peu d'individus sont prêts à participer à des activités « illégales ». Les associations de développement sont particulièrement limitées dans leur travail par cette loi, et par le rôle prédominant que continue de jouer le ministère de l'Intérieur dans les régions rurales.

Par ailleurs, d'autres lois ont été élaborées pour « encadrer » spécifiquement les associations de développement dit « participatif ». La majorité d'entre elles sont fondées sur une conception très dirigiste. À titre d'exemple, les associations

d'usagers des eaux agricoles sont soumises à la Loi 02.84 du 21 décembre 1990 qui stipule à l'article 7 que

« L'Administration propose à l'assemblée générale constitutive le programme des travaux à effectuer dans le périmètre, définit son apport technique et financier ainsi que les délais éventuels d'exécution du programme. L'Administration précise, également, les charges de l'association notamment les redevances financières dues pour l'usage de l'eau, les investissements à effectuer, l'entretien et l'exploitation des ouvrages d'utilisation des eaux ». (PNUD, 1999 :annexe 2, section 2.1)

Ainsi le cadre juridique et administratif ainsi que le contexte politique marocain restreint considérablement la mise en pratique de la participation effective. Or certaines associations de développement local disent vouloir implanter la démarche participative dans leur projet, et ce malgré les nombreuses difficultés auxquelles elles doivent faire face. Nous aborderons, dans la prochaine section, les objectifs de deux de ces associations et verrons dans quelles mesures elles réussissent ou non à concrétiser leur discours.

2- LES ACTEURS DU DÉVELOPPEMENT

Après plusieurs années de développement économique axées sur la modernisation agricole et l'industrialisation, le Maroc doit changer d'orientation au cours des années 1980 et

« devant, l'aggravation de la crise financière et le surendettement, l'objectif du pouvoir n'est plus le développement, mais tout simplement le remboursement de la dette. Les instruments d'intervention tels que le budget, le secteur public, la marocanisation, qui ont dominé les décennies antérieures, vont se dévaloriser au profit de nouveaux concepts tels que : ajustement, privatisation, vérités des prix » (Abouhani, 1996 : 72).

Ces nouvelles politiques qui s'inscrivent dans le scénario libéral vont, une fois de plus, se faire au détriment des plus démunis : le prix des denrées alimentaires de base est augmenté de 30 %, une diminution des investissements dans les secteurs sociaux est entreprise, la répression politique connaît ses heures de gloire et les écarts sociaux continuent de se creuser (Abouhani, 1996 : 72).

Confrontées par l'Unicef en 1987, les institutions internationales remettent l'accent sur la lutte contre la pauvreté et promouvoient les PAS à « visage humain ». Cette réorientation met l'accent sur la régionalisation et la décentralisation, ainsi que sur l'importance de la société civile pour pallier au désengagement de l'État. L'État marocain faisant face, d'un côté, aux pressions internationales et, de l'autre, subissant des pressions internes concernant la démocratisation des structures et le respect des droits a « encouragé et pris l'initiative de la création d'associations qui lui sont plus ou moins inféodées en perspective d'une démission de l' « État providence » sur les

secteurs sensibles de la société (enseignement, formation en général, santé, développement local...) » (Laarbi, 1995 :2)

En plus d'avoir été stimulée par la démission de l'État et la plus grande « sensibilité » des instances internationales aux problèmes sociaux, l'émergence de la société civile marocaine fut également catalysée

« par la perte de confiance de nombreux acteurs de la société politique dans les partis, [par] la recherche de structures de substitution pour la mobilité sociale de l'élite, [par] la prise en main par les populations de leurs propres problèmes et [par] déficit de la démocratie » (loc.cit.)

Cependant, la liberté d'action de cette société civile émergente est grandement limitée. « Elle est tolérée pour autant qu'elle ne remet pas en cause la légitimité du pouvoir » (Laarbi, 1995 :3) et participe ainsi à la réhabilitation du pouvoir central aux yeux des institutions internationales.

« Le foisonnement des associations et leur relative liberté peuvent être interprétés comme un témoignage du pluralisme, l'émergence d'un secteur politique moderne, la marche irrésistible vers la démocratie... Or il s'agit de formes de régulation intégrées dans une identité autoritaire du système politique, et par conséquent de mode de médiation qui confortent le monopole de la « représentation » incarné par le Roi (art.19 de la Constitution de 1976). La viabilité du mouvement associatif est liée à l'absence d'enjeu de pouvoir. » (Tozy dans Laarbi, 1995 :3)

La carence démocratique, à laquelle s'ajoute une pauvreté endémique, tend à favoriser le renforcement de deux types d'associations.

« Les associations caritatives parce qu'elles « achètent » l'allégeance et les bénéficiaires se sentent redevables envers les donateurs [et] les associations de développement parce qu'elles sont assimilées dans la tête des populations à des donateurs et n'intègrent pas le développement économique dans la dynamique d'un développement global touchant le politique, le juridique et le social. » (Laarbi, 1995 :14)

Les possibilités d'action des associations dites « de développement » sont restreintes d'une part à cause du contrôle juridique et institutionnel que fait peser sur elles le pouvoir central, et d'autre part, à cause de la pression financière exercée par l'État. En effet, l'État facilite les contacts des associations « modèles » avec les bailleurs de fonds internationaux « dont certains, comme la Banque Mondiale, ne peuvent concevoir un soutien financier à une association que si elle est sous la tutelle d'un ministère. » (Laarbi, 1995 :13).

Un autre problème auquel fait face la société civile en général et les associations de développement en particulier est la récupération étatique. Devant le désengagement de l'État, beaucoup d'associations sont poussées à pallier au vide laissé. Les associations s'éloignent alors de leurs principes fondateurs et souvent même des attentes du public. Plutôt que d'agir en contre-pouvoir fort, elles se transforment en appendice de l'État. On assiste alors à une autolimitation de la part des associations qui acceptent d'être cantonnées dans une sphère apolitique. S'en dégage une tendance à lier leurs possibilités d'action à la sympathie de quelques responsables locaux.

« [Or] traiter la participation des associations comme une faveur personnelle d'un gouverneur, c'est non seulement faire acte de mystification, mais aussi aller à l'encontre du discours affiché de « renforcement de la société civile » ». (Laarbi, 1995 :13)

De plus, le lien étroit qui se développe entre l'État et les associations tend à rendre impossible l'établissement d'un rapport de confiance solide entre les associations et les citoyens avec lesquels elles sont censées travailler. Depuis très longtemps, le lien entre les administrés et les administrateurs est, au Maroc, teinté d'autoritarisme et de paternalisme (Chaker, 1986 :187). Dès lors que les associations de développement sont associées à l'administration, elles sont affublées de cette image. L'établissement du lien de confiance basé sur l'autonomie et la réceptivité, et nécessaire à la participation des citoyens, est par conséquent unimaginable. Le travail au sein des associations est alors pris en main par une poignée de bénévoles qui

« par une logique incompréhensible [ne sont] pas tenus au résultat et [ne sont] pas tenus de rendre compte des tâches qu'[ils ont] volontairement acceptées d'assumer. Ce manque d'expertise doublé de dilettantisme... génère un type de gestion basée sur la personnalisation du pouvoir et le manque de transparence dans la gestion. » (Laarbi, 1995 :14)

En bref, la société civile dont l'émergence a été favorisée par l'État pour justifier son retrait, est très fragile. Inféodée au pouvoir et cantonnée dans une sphère apolitique, elle est, aux yeux de la population, une prolongation de l'État plutôt qu'un contre-pouvoir effectif. Stimuler la participation dans ce contexte est pratiquement impossible.

2.1. Les associations de développement local

Le désengagement progressif des pouvoirs publics et l'absence d'un plan de sauvetage spécifique pour les zones de moyenne et basse montagnes mettent ces régions aux prises avec le risque d'une régression économique et sociale

considérable. Les deux associations que nous présentons travaillent dans ces régions particulièrement défavorisées. La première association, Migration et Développement local travaille dans la province de Taroudant où plus de 60% de la population vit en milieu rural. L'activité économique principale de cette province reste l'agriculture traditionnelle de blé, d'orge et de maïs à laquelle s'ajoute la culture d'agrume. De plus, la forêt d'arganier offre aux populations de la région une source de revenu et de nourriture non négligeable mais elle est sérieusement menacée par la déforestation liée à son utilisation pour le pâturage et le bois de chauffage. La deuxième association, qui porte le nom d'ADL (association de développement local), travaille dans la province d'Azilal. Dans cette région, plus de 65% de la population habite le milieu rural et l'agriculture est aussi l'activité économique principale (60%). Cette région possède un potentiel hydraulique important mais il n'est pas exploité. Par ailleurs ces deux régions, au même titre que l'ensemble du Maroc, furent grandement affectés par les trois années consécutives de sécheresse.

Nous les avons toutes deux rencontrées lors d'un séjour au Maroc au cours des étés de 1998 et de 1999. Il faut noter qu'étant donné la pauvreté de la documentation produite par les associations, les présentations qui suivent sont largement fondées sur des notes de terrain.

2.1.1 Migration et développement local

Migration et développement local (M&DL) travaille donc dans la province de Taroudant, dans le sud du Maroc. M&DL s'est formée à partir des bases d'une association de développement qui prend ses racines en France : Migration et Développement (M&D). Cette dernière fut mise sur pied en 1986 par des ouvriers originaires du sud du Maroc lorsqu'ils furent licenciés par l'usine française pour

laquelle ils travaillaient dans les Hautes-Alpes (Mernissi, 1998 :42). Devenus des candidats au retour, ils décidèrent de mettre sur pied, avec l'aide de responsables français, une association afin de permettre l'équipement et l'électrification de leur village d'origine. La motivation qui les y poussait était très personnelle car, « quitter un village des Hautes-Alpes bien équipé pour atterrir dans un village sans électricité et sans route du Haut-Atlas était une opération suicidaire » (Mernissi, 1998 :42). Grâce au soutien de M&D, les immigrants de retour devenaient des passeurs du savoir technique et des promoteurs de la gestion démocratique. M&DL fût jusqu'en 1998 l'antenne de M&D au Maroc et regroupait en fédération de nombreuses associations villageoises.

Depuis 1998, M&DL est devenu une association à part entière et peut gérer ses propres projets. Hormis cette modification, le mode de fonctionnement et la structure furent très peu modifiés par rapport à ceux qui prévalaient avant 1998. M&DL travaille d'ailleurs toujours en partenariat avec M&D. Ainsi M&D s'occupe des actions lourdes d'équipement telles l'hydraulique et l'électrification, tandis que M&DL prend en charge les actions légères dans les domaines sociaux, économiques et culturels telles que l'alphabétisation, la formation et les projets générateurs de revenu (M&DL, 1999 :4)

Les objectifs de M&D/M&DL sont :

« D'appuyer les initiatives locales des communautés villageoises ; encourager l'implication des émigrés dans le processus de développement de leur village d'origine et leur permettre ainsi de retrouver leur statut social dans leur communauté en devenant acteurs de développement ; favoriser l'échange Euro-Méditerranéen ; permettre aux jeunes des villages d'acquérir une formation pratique, un métier et un revenu qui leur créent ainsi une alternative concrète à l'émigration et leur permet d'avoir une vie stable dans leur village ; renforcer le tissu associatif villageois et donner à l'Association Villageoise un nouvel

élan et une nouvelle dimension qui est la participation à la constitution de la société civile par le biais de la promotion de l'individu et des collectivités. » (M&DL, 1998 :2)

Ces objectifs se fondent sur une démarche participative qui associe les villageois, les émigrés et les coopérants internationaux. Un des axes d'actions prédominant de M&D/M&DL est de renforcer et d'organiser les associations villageoises dans le but ultime de les aider à acquérir une autonomie complète. Le rêve des cadres de cette association est qu'un jour les associations villageoises n'aient plus besoin de leur présence pour réaliser des projets de développement. Ainsi, les associations villageoises, dont l'existence est un préalable pour bénéficier du support et de l'expertise de M&D/M&DL, devraient, après quelque temps, être en mesure d'accomplir le travail que M&D/M&DL fait présentement à leur place. En attendant leur émancipation, M&D/M&DL joue pour les associations villageoises le rôle de courroie de transmission avec les bailleurs de fonds. Elle aide les associations villageoises à définir leurs besoins et à gérer les ressources qu'elles sont en mesure de mobiliser afin de leur permettre d'élaborer des projets de développement local. Dans cette optique, M&D/M&DL offre des formations en mise en forme et en gestion de projet. Tous les projets parrainés par M&D/M&DL doivent être financés à 40% par les villageois. De plus, chaque foyer doit participer à la mise en œuvre du projet en offrant les ressources humaines et/ou matérielles nécessaires à sa réalisation. En théorie, aucun projet n'est entrepris sans la demande explicite de l'association villageoise et le projet doit être accepté par la totalité du village pour être entrepris. Cette pratique est imposée par M&D/M&DL afin que les villageois ne la considèrent pas comme une association de bienfaisance, et pour qu'ils se responsabilisent face aux projets et envers leur association villageoise. L'accord de toute les maisonnées envers un projet ne s'obtient pas toujours facilement mais si l'élite locale accepte d'endosser le projet généralement le reste de la population donne son approbation officielle. Cependant, le manque d'assiduité de certains villageois lors des corvées entourant certains projets laisse croire que leur approbation fut obtenue à contrecœur.

Par contre, les réalisations de M&D/M&DL sont nombreuses. Dès 1995, dans la région de Taliouine seulement, 47 centrales qui alimentent 67 villages en électricité ont été construites; cinq barrages collinaires, six bassins et réservoirs et 15 points d'eau ont été aménagés. En plus, cinq puits ont été forés. Depuis, l'électrification et les projets hydrauliques se poursuivent intensément. En 1998, des projets de désenclavement tels que l'aménagement de piste ont également été mis en branle.

Dans le domaine sociale, M&D/M&DL a signé en 1998 un partenariat avec le Ministère de l'Éducation Nationale marocain. Dans cette entente, l'association a le mandat d'organiser des écoles informelles tandis que le ministère défraie les salaires des instituteurs. (M&D, 1998 :6). Le but de ce programme est à priori de rendre l'éducation accessible aux enfants de 6 à 18 ans qui n'ont pas accès à l'école dans leur région, et d'alphabétiser les adultes qui en manifestent l'intérêt. L'école informelle est sensée être adaptée à la réalité quotidienne du milieu rural, et par conséquent, avoir un horaire plus flexible en fonction des saisons. Malheureusement, cela n'est pas toujours le cas. Les instituteurs, souvent catapultés dans le milieu rural suite à des concours donnant accès à des programmes nationaux d'emploi, n'ont pas nécessairement la motivation ou la formation nécessaire pour organiser un échancier adapté aux besoins locaux. De plus, ils doivent suivre un cursus d'arabisation développé par le ministère de l'Éducation Nationale. Or, la plupart des étudiants potentiels ont pour langue maternelle un dialecte Tamazight (Berbère) et n'ont jamais été en contact avec l'arabe. Pour plusieurs, principalement les femmes qui dans certains cas ne quitteront jamais leur village d'origine, apprendre l'arabe n'est d'aucun intérêt. Dans ce contexte, convaincre les adultes de laisser leurs enfants suivre les cours est déjà difficile mais les motiver eux-mêmes à suivre les formations devient un tour de force.

Finalement, beaucoup d'éducateurs rencontrent des difficultés à s'intégrer au village, et restent perçus comme de simples instituteurs alors que leur rôle devrait s'étendre à celui d'animateur. Ainsi les instituteurs devaient, selon les objectifs fixés par M&D/M&DL, devenir des personnes ressources pour les villageois au même titre que les animateurs locaux dont la formation est un autres des projets de M&D/M&DL.

Ces animateurs locaux formés par M&D/M&DL, généralement de jeunes diplômés de la région, ont pour fonction de faciliter l'organisation des associations villageoises, de superviser les projets de micro-crédits et d'aider les participants à acquérir les notions nécessaires pour qu'ils soient aptes à prendre en mains les projets entamés. Les animateurs sont également formés pour donner des ateliers sur divers sujets : hygiène et santé, mise en place et gestion des micro-crédits, techniques de couture et de broderie, enjeux environnementaux etc.

En ce qui à trait aux projets générateurs de revenus, M&D/M&DL a favorisé la mise sur pied de coopératives d'artisanat pour les femmes et aide ces dernières lors de la mise en marché des produits.

L'ensemble des activités de M&D/M&DL est impressionnant. Certaines associations villageoises semblent très bien fonctionner et d'avoir acquis une certaine autonomie face à la fédération. Cependant plusieurs problèmes ont été identifiés avec certains animateurs et cadres de M&D/M&DL lors de notre séjour.

D'abord, l'association villageoise est fondée sur les vestiges des *jmaâ*⁴². Or cette institution, selon Mohammed Tozy, « n'a jamais été et ne le sera sans doute pas,

⁴²Institution traditionnelle à constitution variable qui gère l'ensemble des intérêts matériels et spirituels communs

l'expression d'une quelconque culture démocratique : elle traduit, au contraire, un souci de stratification très accentué. » (1998 :6) Ainsi, comme la *jmaâ*, la configuration des associations villageoises « est basée sur la notabilité et l'adhésion se fait par foyer, l'acte volontaire se limite au chef de famille et le bureau se décide par cooptation » (Laarbi, 1995 :6). En plus, l'association villageoise perpétue les structures patriarcales de la *jmaâ* car elle n'est formée que d'hommes. Par contre, une place plus grande semble être accordée aux jeunes hommes dans l'association villageoise. Cette forme d'organisation tend cependant à exclure plus de la moitié de la population, soit les femmes et une grande partie des jeunes. M&D/M&DL évoque les résistances culturelles pour expliquer ce type d'organisation au sein des associations. La séparation entre les femmes et les hommes est un élément culturel très important dans les zones rurales. Les sphères publiques sont masculines tandis que le domaine privé est féminin. Ainsi, c'est au foyer que les femmes peuvent faire valoir leurs opinions et peuvent exercer des pressions sur leur mari pour que ce dernier les transmette à l'association. Pourtant, les hommes à la tête des associations villageoises ont élu une femme comme présidente de la fédération. Cette dernière avait par son dévouement, alors qu'elle était animatrice, réussi à acquérir le respect des villageois. Étant donné qu'elle était éduquée, qu'elle connaissait bien le terrain et qu'elle travaillait depuis quelques temps avec M&D/M&DL, lorsque le poste de présidence fut vacant les associations lui proposèrent de le prendre. On peut donc supposer que la résistance n'émane pas seulement des villageois mais également des cadres de l'association qui n'osent pas insuffler un changement social profond.

Un autre des problèmes soulevés est le fait que les associations villageoises ont beaucoup de difficultés à acquérir leur indépendance face à la fédération. Par exemple, l'association villageoise d'Ifri qui est une des associations les plus actives de la fédération, continuent de se fier sur M&D/M&DL pour concrétiser ses projets. Il est évident que certains aspects de la mise en œuvre de projets nécessitent plus d'expérience - comme faire les contacts avec les bailleurs de fonds, ce qui on s'en

doute bien, peut s'avérer une entreprise compliquée - ce que fournit M&D/M&DL. Nous ne prétendons donc pas que tous les ponts doivent être coupés entre la fédération et les associations villageoises. En effet, le partage d'expériences, facilité par les liens créés au sein de la fédération, est un avantage considérable pour les associations villageoises. Cependant, si l'objectif de M&D/M&DL est réellement de renforcer les associations villageoise pour pouvoir se retirer peu à peu de l'élaboration et de la réalisation de projet, une mise en commun des connaissances plus efficace devrait être entreprise. Ainsi, plus de place devrait être accordée aux villageois à tous les niveaux de la fédération afin qu'ils acquièrent les connaissances nécessaires pour la gérer eux-même. Cette volonté ne semble pas encore avoir trouvé le moyen de se concrétiser.

La sélection des instituteurs/animateurs et celles des animateurs locaux, ainsi que leur formation, semblent également être un défi de taille à relever. Étant donné que ce problème, ainsi que celui entourant les conditions de participation des villageois touchent également la prochaine association que nous allons présenter, nous les aborderons en fin de section.

Il n'en demeure pas moins que l'un des grands succès de M&D/M&DL est la formation de techniciens responsables de l'entretien des centrales d'électricité et des barrages hydrauliques. En plus d'avoir acquis suffisamment de connaissances pour électrifier de nouveaux villages et assurer le fonctionnement des barrages, ces jeunes techniciens ont été formés pour transmettre leurs connaissances à d'autres personnes. Cette formation dont a bénéficié un petit nombre d'individus pourrait devenir un tremplin pour l'autonomisation des communautés.

2.1.2-Association de développement local

L'association de développement local (ADL) débuta son travail avec un projet d'action-recherche pour le développement dans la province d'Azilal. Ce projet fut monté au début des années 1980 en collaboration avec une association espagnole et l'Institut Agronomique et vétérinaire Hassan II de Rabat. Il fut financé par le PNUD et l'Organisation pour l'alimentation et l'agriculture de l'ONU (FAO). Les études de terrain se terminèrent en 1993 et les conclusions tirées étaient plutôt désolantes. Elles confirmaient la vulnérabilité croissante de cette région accablée par une dégradation constante du milieu naturel, la raréfaction des ressources en eau et la baisse de la fertilité des terres sous l'effet de l'érosion des sols et les sécheresses récurrentes auxquels s'ajoutaient un taux d'analphabétisme de plus de 90%. ADL décida par conséquent de poursuivre son action dans cette région en lançant le projet de Tanant.

L'objectif de base de ce projet était d'apporter un appui à des individus ou des groupes d'individus ciblés pour permettre le renforcement de l'initiative privée. Selon les promoteurs du projet, ce renforcement passait nécessairement par les actions allant dans le sens de l'auto-promotion et de l'auto-développement. L'espoir était que la participation effective des personnes prenant part au projet leur donnerait les capacités nécessaires pour prendre en charge leur devenir.

Le projet Tanant fut initié en 1992 et visait la création d'une association ou d'une coopérative. Elle servirait de catalyseur de projet aux seins des localités et remplirait le rôle d'interlocuteur entre les villageois et les promoteurs du projet. Le village qui fut retenu pour la mise sur pied de ce projet fut Abeinou. Petit village d'environ 100 ménages, il fait partie de la commune d'Ait Taguella⁴³. Lors de notre séjour une piste de près de 5 km avait été ouverte pour relier Abeinou à la route principale. Le village

⁴³ Selon le recensement de 1994 cette commune avait une population total de 6856 répartie dans 1114 ménage. (Ministère de l'industrie et du commerce, www.mcinet.gov.ca)

reste par contre très enclavé surtout en saison des pluies lorsque la piste devient presque impraticable. Comme dans le reste de la province l'agriculture en bour est la principale activité économique mais plusieurs agriculteurs cultivent également des olives. Une portion de l'huile qui en est extraite est vendue au marché (souk), le reste est gardé pour leur consommation personnelle.

La formation de la coopérative fut plus compliquée que prévue étant donné qu'Abeinou ne disposait d'aucune instance délibérative sur lesquelles ADL pouvait s'appuyer (PNUD, 1999 :encadré 8). Tout devait par conséquent être inventé. Au bout de deux ans de sessions d'information et de discussion ainsi qu'une affirmation claire d'engagement de la part d'ADL, les cinq localités constituant le village de Abeinou décidèrent de se lancer dans le projet. Un comité par localité fut créé et chacun d'eux devait désigner deux représentants pour siéger au comité de village. Ce regroupement avait le rôle de s'occuper des projets qui concernaient l'ensemble du village. Les comités de localités et celui du village participèrent à l'aménagement de puits, de bassins ainsi qu'au désenclavement de certains villages (loc.cit). Selon le même principe que celui appliqué par M&D/M&DL, les villageois doivent financer une partie des coûts de la construction. Les foyers qui n'ont pas les moyens financiers d'y participer doivent offrir leurs services pour la réalisation du projet.

À partir de 1994, des activités génératrices de revenus furent aussi organisées par ADL, parallèlement au travail des comités. Pour recevoir un prêt permettant de mettre sur pied un projet générateur de revenus, les individus intéressés doivent se réunir en un groupe solidaire d'au moins huit personnes. Ce mode de fonctionnement fut inspiré par la Banque Grameen⁴⁴ qui exige la formation de tel groupe pour être éligible à l'obtention d'un prêt. Ainsi, chaque membre reçoit un crédit en fonction de la solvabilité du groupe. Cela signifie que, quoique les prêts soient individuels, si un

membre du groupe est pris en défaut de paiement, tous les membres du groupe voient leurs accès au crédit bloqué et ce jusqu'à ce que le compte soit remis à jour (Banque Mondiale, 1996 :169). L'idée d'être contraints à former des groupes solidaires ne semble pas être une idée appréciée par les villageois, surtout en ce qui concerne les hommes qui disent travailler mieux en solitaire. Mais la condition étant incontournable, certains s'organisent avec des copains ou des membres de leur famille.

Les projets de micro-crédits ainsi financés sont axés sur l'élevage de bovins et d'ovins, sur l'artisanat, l'apiculture et le tourisme de montagne. Dans le cas des projets d'apiculture et d'artisanat, ADL aide les groupes solidaires lors de la mise en marché.

En 1996 une coopérative multifonctionnelle voit finalement le jour. Quarante-quatre hommes en sont membres fondateurs ce qui équivaut à un tiers des chefs de famille du village. En 1998, le nombre de membres de la coopérative atteint 84. Leur action fut par contre limitée. En somme, quelques projets d'alphabétisation ont été entrepris ainsi que la mise sur pied d'une petite épicerie dans le village afin que les villageois aient accès à des produits divers (fromage, détergent, cigarette, etc.) pour lesquelles ils devaient parcourir plus de 5km auparavant. Par contre, lors de notre séjour en 1999, la coopérative vivait des moments de crise. Depuis quelques mois, les activités de la coopérative étaient inexistantes et le président du conseil d'administration était soupçonné de détournement de fonds. Personne n'était en mesure ou n'avait l'intérêt de le remplacer.

⁴⁴ Institution financière du Bangladesh qui fournit des services financiers à des personnes qui à cause de leur revenu modique n'ont pas accès au secteur financier « formel ». (World Bank, 1996 :169)

Comme M&D/M&DL, ADL organise également, en partenariat avec le ministère de l'Éducation Nationale, la mise sur pied d'écoles informelles. ADL assure la formation d'animateurs et d'animatrices qui ont un rôle tout aussi important que ceux formés par M&D/M&DL. Ces animateurs font également face aux mêmes problèmes.

Il faut savoir que beaucoup des instituteurs et des animateurs engagés dans ces associations n'ont aucune formation dans le domaine de l'éducation, du développement ou même de la gestion de projet. Le seul critère de sélection pour être éligible au programme d'embauche est d'avoir terminé un diplôme universitaire et d'avoir passé un concours. Étant donné la pénurie d'emploi au Maroc, plusieurs individus se lancent aveuglément dans ces projets. Les conditions de travail qui leur sont imposées sont souvent très difficiles et la rémunération presque dérisoire, à peine le salaire minimum. Aucune indemnisation d'éloignement ne leur est offerte et souvent, le logement, rare dans les villages où ils travaillent, ne leur est fourni. La grande majorité des instituteurs et des animateurs sont incapables de supporter ces conditions très longtemps, ce qui occasionne un « roulement de personnel » important dans les villages. Or, le travail qui leur est demandé en est un de longue haleine : acquérir la connaissance du terrain et les aptitudes de gestion et de formation, instaurer un climat de confiance avec la population locale, transmettre les notions nouvellement acquises et susciter la discussion et ce dans de courts délais. Pour réussir ce tour de force, un dévouement et une motivation sans borne sont indispensables. Malheureusement, peu d'entre eux ont cette vocation. Dans ces conditions, la mise en forme et l'utilisation de la démarche participative semblent vouées à l'échec.

Par ailleurs, les animateurs qui ont choisi de faire ce travail sont souvent désillusionnés par le fonctionnement des associations qui les emploient. Alors que la majorité d'entre elles prône la démocratisation et la participation, les animateurs se

voient souvent contraints à jouer le rôle de courroie de transmission entre le conseil d'administration de l'association dont le siège se trouve en ville et la population. Certains se sont plaints du peu d'intérêt que semblent accorder à leurs opinions et à leurs suggestions les conseils d'administration lors de la prise de décisions finales. De plus le calendrier d'exécution des projets n'est pas toujours suffisamment long pour permettre une période d'information et de sensibilisation effective de la population. Les animateurs qui au départ étaient plein d'idéaux deviennent rapidement cyniques et remettent en question la possibilité de rendre le projet réellement participatif.

À titre d'exemple, lors de mon séjour dans la région de Aït Taguella, les animateurs d'ADL ont été contraints par le conseil d'administration à « vendre » un projet de micro-crédit d'apiculture et un projet de construction de *hammam* en moins d'une semaine à une population pleine de questions et de craintes. Pendant trois jours, quelques animateurs ont dû parcourir plusieurs kilomètres pour informer la population qu'une session d'information se tiendrait quelques jours plus tard. Cette session d'information, à laquelle environ trente hommes étaient présents, dura à peine deux heures. Dès le lendemain, les personnes intéressées par l'un ou l'autre des projets devaient s'enregistrer. Alors que les discussions concernant la construction du *hammam* avaient pris plus de deux ans dans le premier village où le projet s'était implanté, à Aït Taguella les discussions ont été limitées à quelques heures. Le raisonnement soutenant cette stratégie expéditive était que de trop longues discussions, avaient déjà eu lieu dans le village voisin et qu'il n'était d'aucune utilité de les reprendre. Pourtant, le propre du développement local n'est-il pas d'avoir des assises territoriales et de se construire sur les initiatives locales? De plus, les questions suscitées par les villageois étaient valables et les alternatives proposées l'étaient tout autant.

Le *hammam* proposé par ADL jouxtait des latrines sèches et les villageois se préoccupaient de la salubrité d'un tel aménagement. Certains proposèrent de construire un tuyau d'évacuation qui amènerait les déchets de la fosse sceptique à quelques mètres du *hammam*, au lieu de les laisser directement dessous. Pour l'ingénieur du projet, cette solution était inapplicable étant donné la quantité d'eau nécessaire pour un tel fonctionnement. Les villageois, pleins d'initiatives, proposèrent alors d'utiliser l'eau usée du *hammam* pour permettre l'évacuation des déchets des latrines. Cette option fut également repoussée par l'ingénieur qui avançait que l'eau utilisée dans le *hammam* ne serait pas suffisante. Alors certains villageois signifièrent leur intérêt pour la construction du *hammam* sans les latrines. Cette dernière proposition fut encore une fois rejetée par ADL. La construction du *hammam* et des latrines s'inscrivait dans un projet visant l'amélioration des conditions hygiéniques des villageois. La construction du *hammam* était par conséquent, aux yeux d'ADL, indissociable de celle des latrines. Certains villageois finirent par accepter le projet tel que proposé par l'association, mais plusieurs décidèrent tout simplement de s'en dissocier.

Un autre des problèmes auquel font face ADL et M&D/M&DL est la remise en question de leur autonomie face aux autorités. Comme M&D/M&DL, ADL bénéficie d'une marge de manœuvre significative grâce à la sympathie que lui accorde le gouverneur de la région. Cette situation laisse croire à certains que ces associations ont été récupérées. On peut supposer que la relative liberté dont elles bénéficient ne repose pas « sur l'adhésion des autorités à des principes démocratiques, mais sur une assurance que leur autorité n'est pas remise en cause » (Laarbi, 1995 :11). Cette impression est renforcée lorsque l'on sait que dans la même région où travaille M&D/M&DL, une autre association qui « organise des rencontres sur le droit d'association et des soirées artistiques, et surtout [qui] constitue des dossiers sur la répartition des richesses, sur la gestion de l'eau, sur la santé,... [parle de] terrorisme des autorités » (loc.cit.).

Malgré tous les problèmes identifiés, nous croyons que le travail de ces associations peut soulever un vent de changement dans les communautés où elles sont implantées, et ce peut-être même malgré elle. En effet, les formations continues dont bénéficient les animateurs et les instituteurs pourraient alimenter leurs réflexions sur la politique, les relations de pouvoir, l'éducation et sur les conditions socio-économiques de leur pays. Certains d'entre eux y puisent la volonté de provoquer un questionnement chez les populations avec lesquelles ils travaillent et ainsi sèment la graine du changement. La présence de femmes aux postes d'animatrices, où elles sont d'ailleurs majoritaires, est un autre des éléments catalyseurs de changement. La vie que mènent ces femmes est très différente de celle vécue par la majorité des femmes en milieu rural. Par leur implication active dans la mise en œuvre des projets, par leur niveau d'éducation beaucoup plus élevé que la moyenne et par leur autonomie apparente, les animatrices se démarquent des autres femmes qui les entourent. Elles provoquent ainsi certaines remises en question. Leur seule présence remet en cause plusieurs principes de la société dans laquelle elles évoluent. De plus la mise sur pied d'écoles informelles, malgré les difficultés auxquelles elles font face, rend l'éducation possible pour des enfants, particulièrement des filles, qui n'y auraient pas eu accès autrement. Or l'éducation peut être une source d'émancipation importante.

Cependant encore beaucoup reste à faire car l'autoritarisme et le paternalisme sont encore bien présents au Maroc et façonnent les relations entre les individus. En effet, cette forme de hiérarchisation limite encore beaucoup les possibilités de discussions ouvertes et franches. Cette situation est parfois maintenue inconsciemment par les plus contestataires et entretient un climat où les animateurs ne se sentent pas aptes à discuter d'égal à égal avec l'ingénieur, les cadres de l'association et les coordonnateurs de projets. Ce climat cantonne également les villageois dans le rôle de bénéficiaire de projet plutôt que de les amener à devenir acteur de leur développement. Les femmes quant à elles, même animatrices, restent souvent à l'arrière scène et ne font pas suffisamment entendre leur voix sur la place

publique. La conception que tous les êtres sont égaux et ont le droit de décider quelle voie prendra leur destinée est présente dans les discours, mais sa pratique reste encore à figner.

3- LA PARTICIPATION : POUR QUI? POURQUOI?

La participation est un terme tellement exploité dans le jargon du développement que son sens en devient ambigu. On oublie souvent que la participation comprend plusieurs facettes qui sont grandement influencées par une multitude de variables. Les conditions politiques, économique et culturelles sont autant d'éléments qui influencent la forme et le niveau de participation possible. Dans le cadre du développement, ces éléments dépendent de la place qui est laissée à l'implication des individus concernés par les projets. La volonté politique joue, dans ce contexte, un rôle majeur. Elle peut être génératrice de changement en donnant l'espace de liberté nécessaire pour que la participation populaire prenne place ou, au contraire, elle peut être l'inhibitrice d'un tel changement en limitant l'accès à ces espaces de liberté. En effet si les principaux concernés n'ont la possibilité ni de participer à l'élaboration du projet ni aux prises de décisions, s'ils sont à peine consultés, seule la participation financière et/ou matérielle devient envisageable. Or, ces types de participation très superficiels restent malheureusement les plus présents.

Les raisons pour lesquelles les autorités nationales et les agents de projets incitent la participation des populations peuvent également modeler la forme qu'elle prendra et la place qui lui sera réservée. Dans les projets de développement, les promoteurs peuvent percevoir la participation comme un moyen d'atteindre les objectifs de façon plus efficace ou encore comme une façon de renforcer l'ordre établi. Ainsi, la participation peut être un moyen utilisé pour épargner temps et argent ou pour obtenir l'adhésion de la clientèle politique au niveau régional ou local. Par contre, la participation peut être considérée comme une fin en soi, un changement social profond fondé sur l'implication active des citoyens dans la construction de leur

devenir. Tout dépend de qui la réclame, la façon dont elle est instituée et le contexte dans lequel elle est utilisée. Au Maroc, cependant, la mise en place de la participation semble répondre à une volonté de stabilisation et de renforcement du pouvoir en place, plutôt qu'à une volonté de changement social.

Dans le cadre du développement tel qu'il est conçu aujourd'hui, soit imprégné de la logique capitaliste, il est difficile de croire que la participation puisse signifier une « prise en charge réelle par les citoyens de leur avenir ». Le Conseil économique et social des Nations Unies a d'ailleurs mis en garde les gouvernements quant aux problèmes potentiels émergents d'une participation effective. Ainsi après avoir chanté les louanges de la participation en la présentant comme un élément essentiel du développement, le Conseil économique ajoute :

« The dynamism and power that is being released through the emergence of participatory processes is a positive and creative development. But participation continues to pose a risk. The « end product » is not always « good ». By its very nature it can challenge power structures and lead to conflicts within communities and with those in authority ».Economic and Social Council, 1998 :point 13)

Selon cette vision, il faut encadrer la mise en pratique de la participation et tenter de limiter les effets déstabilisateurs pour l'ordre établi qui pourraient se dégager d'une émancipation des citoyens. On comprend alors la logique dans laquelle s'inscrit cette participation. On l'instaure afin que les populations se sentent plus impliquées, que les coûts du développement soient moindres sans toutefois transmettre aux populations les informations nécessaires pour qu'elles puissent s'émanciper. Dès lors, comment peut-on espérer, si l'on implante cette vision de la participation dans l'esprit de ceux et celles qui sont sensés la mettre en œuvre, qu'elle puisse favoriser l'implication des populations dans les prises de décisions concernant leur avenir?

Au Maroc, le pouvoir central a bien incorporé cette vision de la participation dans la pratique du développement au point qu'elle est complètement fictive dans les cas cités. Ainsi, comme nous l'avons déjà mentionné, les associations qui travaillent dans la sphère du développement se voient de facto limiter juridiquement et institutionnellement dans la mise en œuvre de projets réellement participatifs. À cela s'ajoutent les relations de pouvoir avec lesquelles les associations doivent négocier au niveau local, sans oublier celles qui existent au sein même des associations entre cadres et « employés ». Les conditions de la participation, dont la principale est le partage de l'information, sont ainsi annulées. De plus, le travail de sensibilisation et de formation des population qui est nécessaire à la mise en œuvre de la participation est trop souvent bâclé. En outre, les gens de terrain n'ont qu'une mince marge de manœuvre qu'ils doivent respecter sous peine d'être exposés à une suspension ou à une dissolution administrative pour cause de « contrariété de l'ordre public » et se voir empêcher de travailler dans le milieu rural. Or, le travail que ces associations effectuent sur le terrain est, dans certains cas, nécessaire à la survie des populations ciblées. En effet le milieu rural à longtemps été délaissé par le pouvoir central et les infrastructures de base (route, assainissement, eau potable, électricité, dispensaire) font cruellement défaut. Or aujourd'hui, les associations de développement local mettent sur pieds ses infrastructures en partenariat avec le gouvernement. Malheureusement, la redéfinition des rapports humains et sociaux essentielle à la mise en pratique de la participation n'a pas encore eu lieu. De plus l'interventionnisme et le dirigisme de l'État sont encore bien trop présent au Maroc pour faire place à cette pratique.

Cependant, les espaces de liberté s'accroissent et plusieurs acteurs de la société civile les investissent. Les associations qui travaillent dans le milieu rural, sans être les plus radicales, essaient de donner aux communautés des outils pour qu'elles se prennent en charge et ce, en renforçant les associations villageoises. Cette démarche

transforme peu à peu le visage du monde rural et un nouveau dynamisme s'y fait sentir.

Par contre, les politiques de développement du Maroc qui dépense près de 30 % de son PIB pour le remboursement de la dette, sont grandement influencées par la politique économique internationale à laquelle il est soumis. Par conséquent, tant que le FMI et les autres associations du genre continueront de valoriser dans les faits la seule croissance économique, peu de changements fondamentaux sont à espérer. Les pays du sud doivent pour répondre aux exigences de ces institutions, maintenir une main de fer sur leur population afin de limiter les révoltes « si » déstabilisatrices pour l'économie. Or, tant que cette logique primera, les espaces de participation seront maintenus au minimum et le développement local progressiste, basé sur la participation citoyenne, n'aura aucune chance de fonctionner réellement.

CONCLUSION

Dans sa forme la plus avancée la participation est vue « comme un processus social, global, intégral, multiforme, multidimensionnel et multiculturel qui cherche à faire intervenir toute la population dans toutes les instances et les étapes du développement. » (CaoTri, 1984a :31). Cependant, utilisée dans un contexte où l'uniformité des objectifs (développement économique élitaire) et des moyens (croissance économique sans redistribution) est la règle, la participation perd tout son sens. Cette vision dominante continue de prôner comme seule voie du développement l'idéologie capitaliste qui se fonde sur l'accumulation sans cesse croissante du capital. « Ce discours implique que l'expansion des marchés « entraîne » nécessairement le progrès social et la démocratie et que les difficultés ne sont alors que transitoires » (Amin, 1995 :13). Malgré de nombreuses études prouvant l'échec de cette logique, le développement fondé sur la croissance économique continue de dominer.

Ce faisant, les inégalités s'accroissent et la participation, à l'encontre de la volonté des magnats financiers, est devenue nécessaire à la survie de plusieurs populations. Les institutions tentent donc de l'inclure dans leur politique afin de mieux encadrer cette implication populaire. Jusqu'à maintenant, on doit admettre qu'elles ont réussi. En mettant sur pied des programmes qui doivent répondre à des échéanciers très serrés, le FMI et la BM s'assurent le contrôle du temps et contraignent les acteurs locaux à se plier à ce calendrier sans considérer les besoins réels de la population concernée. De plus, en liant le financement des associations à la performance et à l'efficacité de leurs actions (gestion par résultat), les bailleurs de fonds font perdre un temps précieux aux associations. Au lieu de travailler auprès des populations, elles se voient obligées de développer des instruments leur permettant d'évaluer

quantitativement les résultats obtenus. Le travail d'éducation, de formation et l'implication auprès des populations sont ainsi délaissés pour des raisons bureaucratiques. La participation en est nécessairement limitée, si tant est qu'elle existe.

La conjoncture politique et socio-économique est également un frein à la mise en place de la participation. Les relations de pouvoir au Maroc sont pour beaucoup dans les difficultés qui limitent la participation populaire. L'histoire peu glorieuse de ce pays en matière de droits humains a grandement limité l'initiative et la participation populaire. Encore aujourd'hui, la population craint les abus du gouvernement central et de ses représentants locaux. À cette crainte s'ajoutent l'incapacité de répondre aux besoins fondamentaux, l'analphabétisme et le sentiment d'impuissance. Comme nous l'avons vu, beaucoup d'associations travaillent pour améliorer les conditions socio-économiques des populations les plus défavorisées, mais peu d'entre elles ont réussi à inclure dans leurs objectifs le développement politique. Le manque de ressources humaines et financières ainsi que les contraintes juridiques, institutionnelles et bureaucratiques imposées par l'État marocain sont autant de facteurs qui paralysent leurs actions dans ce domaine. La connivence de certains cadres associatifs et de certaines élites locales avec le système en place tend également à maintenir le statu quo. En conclusion, il nous semble que pour implanter une réelle participation volontaire nécessaire à la création d'une démocratie authentique, le milieu associatif doit être plus réceptif aux critiques apportées par certains de ses membres qui travaillent sur le terrain

Par ailleurs, lors de notre séjour au Maroc, nous n'avons malheureusement pas eu le temps de saisir les rapports de pouvoir au niveau local et leur impact sur l'applicabilité de la démarche participative. Comprendre cette dynamique locale nécessiterait plusieurs mois sinon des années de terrain, et les quelques mois que nous

y avons passés ont seulement réussi à faire naître plusieurs interrogations. Nous sommes cependant tout à fait convaincu que l'étude des relations de pouvoir est cruciale pour la réussite des projets de développement local. Cependant trop souvent ces relations sont négligées par les chercheurs et les gens de terrain dans leurs analyses. Par conséquent, nous croyons que ces derniers devraient se pencher plus attentivement sur les relations de pouvoir au niveau local lors de leurs recherches afin de dénicher des outils plus appropriés pour faciliter la participation populaire.

OUVRAGES CITÉS

- ABOUHANI, Adelghani. 1996. « Le Maroc : Crise du modèle de développement et perspectives de changement » dans *Le Maghreb : Enlisement ou nouveau départ?* Dirigé par Samir Amin. L'Harmattan. Paris.
- AMIN, Samir. 1971. *L'accumulation à l'échelle mondiale : critique de la théorie du sous-développement*. Éditions Anthropos. Paris
- AMIN, Samir. 1995. *La gestion capitaliste de la crise*. L'Harmattan. Paris.
- AZAM, Jean-Paul et Christian MORRISSON. 1994. *La faisabilité politique de l'ajustement en Côte d'Ivoire et au Maroc*, Centre de développement, OCDE, Paris
- BÉLANGER, Michel. 1997. *Institutions économiques internationales: la mondialisation économique et ses limites*. 6ième édition. Édition Économica. Paris.
- BERRAMDANE, Abdelkhaleq. 1987. *Le Maroc et l'Occident (1800-1974)*. Éditions Karthala, Paris.
- BIRD/World Bank. 1996. *The World Bank Participation Sourcebook*. World Bank. Washington.
- BRUNET, Bernard. 1998, « Le développement local : un concept mais aussi une pratique » Site Horizon Local [En ligne]. <http://www.globenet.org/horizon>
- BURKE, Edmund III. 1972 « The Image of the Moroccan State in French Ethnological Literature : A New Look at the Origin of Lyautey's Berber Policy » dans *Arabs and Berbers. From Tribe to Nation in North Africa*, par Ernest Gellner et Charles Michaud, pp. 175-199.
- CAO TRI, Huynh. 1984a. « Introduction générale » dans *Participer au développement*. Unesco. Presse universitaire de France, Paris
- CAO TRI, Huynh. 1984b. « La participation des populations au développement » dans *Participer au développement*. Unesco. Presse universitaire de France, Paris
- CHAUVEAU, Jean-Pierre. 1994, « Participation paysanne et populisme bureaucratique. Essai d'histoire et de sociologie de la culture du développement » dans *Les associations paysannes en Afrique* dirigé par J.-P. Jacob et L. Delville. Paris. Karthala.

- CHOMSKY, Noam. 1994. *L'an 501*, Éditions écosociété, Montréal.
- CHOSSUDOVSKY, Michel. 1998 *Mondialisation de la pauvreté*, Éditions écosociété, Montréal.
- Coalition Inter-Églises pour l'Afrique. 1996. *Vers une économie plus juste*, Falcon, Toronto.
- COLIN, Roland. 1984. « L'institutionnalisation de la participation au développement » dans *Participer au développement*. Unesco. Presse universitaire de France, Paris
- COMAROFF, Jean and John Comaroff. 1991 *of Revelation and Revolution*, The University of Chicago Press, Chicago
- COX, Robert W. 1995 « Critical Political Economy » dans *International Political Economy*, par Björn Hettne, Fernwood Publishing, Halifax.
- COX, Robert W. 1996. « A Perspective on Globalization » dans *Globalization :critical reflections*, dirigé par James Mittelman. Lynne Rienner Publishers, Colorado.
- CUBERTAFOND, Bernard. 1997. *Le système politique marocain*. L'Harmattan. Paris.
- DAOUD, Zakya et Brahim OUCHELM. « Le Maroc prêt pour l'alternance » dans *Le monde diplomatique*, juin 1997 :1 et 8.
- DAOUD, Zakya. « L'alternance à l'épreuve des faits » dans *Le monde diplomatique*, avril 1999 :29.
- Drisscoll, David D. 1998. « What Is the International Monetary Fund ? » dans External Relations Department, Publication Services International Monetary Fund, Washington.
- Fonds monétaire international. 1999. *IMF Concluding Articles IV Consultation with Morocco*, Public Information Notice No. 99/53, Washington.
- FONTANEL, Jacques. 1981. *Organisations économiques internationales*. Masson, Paris.
- FREY, Bruno S. « The Public Choice View of International Political Economy », *International Organization*, Vol. 38, No 1 (hiver 1984), pp.199-223.
- FRIEDMAN, John. 1992. *Empowerment :The Politics of Alternative Development*. Blackwell. Cambridge Ma et Oxford UK

- GANIAGE, Jean, 1994. *L'histoire contemporaine du Maghreb : de 1830 à nos jours*. Édition Fayard. France.
- GAZES, G. et J.DOMINGO. 1984. *Critère du sous-développement:Géopolitique du Tiers-Monde*. Édition Bréal. Loire
- GILL, Stephen. 1996. « Globalization, Democratization & Indifference » dans *Globalization :critical reflections*, dirigé par James Mittelman. Lynne Rienner Publishers, Colorado.
- GORE, Charles. 2000. « The Rise and Fall of the Washington Consensus as a Paradigm for Developing Countries », *World Development*, vol 28, no 5, pp.789-804.
- HETTNE, Björn. 1995. « Introduction : The International Political Economy of Transformation » dans *International Political Economy*, par Björn Hettne, Fernwood Publishing, Halifax.
- JACQUEMOT, Pierre et Marc RAFFINOT. 1985. *Accumulation et développement :dix études sur les économies du Tiers-Monde*, L'Harmattan, Paris.
- JULIEN, Charles-André.1978. *Le Maroc face aux impérialismes 1415-1956*. Éditions J.A. Paris
- KOLOSZY, Katalin. 1998a, « Décentralisation et développement local. Le développement local en 7 point... », Site Horizon Local [En ligne]. <http://www.globenet.org/horizon>
- KOLOSZY, Katalin. 1998b, « Le développement local : réflexion pour une définition théorique du concept ». Site Horizon Local [En ligne]. <http://www.globenet.org/horizon>
- LAARBI, Kamal. 1995. « Réseau d'experts sur le développement social au Maghreb ». Communication présentée lors d'une conférence du Réseau sur le Sud. La Haye. Non publiée.
- LAYADI, Fatiha et Narjis RERHAYE. 1998. *Maroc :Chronique d'une démocratie en devenir*. Eddif. Casablanca.
- LEVEAU, Remy. « Amorce de transition vers la démocratie ? », *Monde diplomatique*, octobre 1993.
- LUTZ, Pierre. « Idéologies des manuels scolaires », *Monde diplomatique*, janvier 1995
- Migration et développement local. 1998. *Note de présentation*. Document interne.

- Migration et développement local. 1999. *Rapport d'évaluation interne*. Rabat
- MEISTER, A. 1969. *Participation, animation et développement*, Anthropos, Paris.
- MEISTER, A. 1977. *La participation pour le développement*, Éditions économique et humaine—Les éditions ouvrières, Paris.
- MERNISSI, Fatema. 1998. *ONG rurales du Haut-Atlas : les Aït Débrouille*. 2^{ème} édition (1^{ère} édition, 1997). Edition Le Fenec. Casablanca
- MITTELMAN, James H. 1996. « The Dynamics of Globalization », dans *Globalization : critical reflections*, par James Mittelman. Lynne Rienner Publishers, Colorado.
- NAIR, Sami. « Pourquoi cette montée de l'islamisme » dans *Le monde diplomatique*, août 1997:13.
- NOUMOFF, S.J. 2000. *Civil Society : Does it have Meaning?* Présenté dans le cadre d'une conférence sur le développement organisé par le Centre d'étude sur les régions en développement.
- Programme des Nations Unies pour le développement. 1997 *Rapport annuel sur le développement humain au Maroc*, Rabat
- Programme des Nations Unies pour le développement. 1999 *Rapport annuel sur le développement humain au Maroc 1998-1999*, Rabat
- RAMONET, Ignacio. « Où va le Maroc ? » dans *Le monde diplomatique*, août 1999 :1.
- RIST, Gilbert. 1996. *Le développement : Histoire d'une croyance occidentale*. Presse de Science Po. Paris.
- SANTUCCI, Jean-Claude. « Maroc : Un changement politique « immobile » ». *Atlas universalis*. www.universalis-edu.com/doc/atlas/articles/L11221_3htm. 2001
- TLEMCANI, M.-B. « Ajustement structurel au Maghreb », *Alternatives Sud*, II(1995) :3, Centre Tricontinental, Louvain-la-Neuve.
- TOPSÖE-JENSEN, Bente. « Popular Participation, Monitoring and Evaluation in Integrated Rural Development », *Working Paper* No.6, Popular Participation Program, Development Studies Unit, Department of Social Anthropology, University of Stockholm. Décembre, 1989.
- VACHON, Bernard. 1993. *Le développement local : théorie et pratique*, Gaëtan Morin éditeur, Boucherville.

WALLERSTEIN, Immanuel. 1991. « The Three Instance of Hegemony in the History of the Capitalist World-Economy » dans *The theoretical Evolution of International Political Economy*, par George Crane et Abla Amawi, Oxford University Press, Oxford

WILLIAMS, Douglas. 1987. *The Specialized Agencies and the United Nations : The System in Crisis*. St. Martin's Press. New York.